



cyberpresse.ca LA PRESSE



MODE
NEW YORK
OU MONTRÉAL?
ACTUEL PAGE 1

VOLLEY-BALL
LE MONDIAL DE
RETOUR EN VILLE
SPORTS PAGE 8

GUYLAINE DUMONT

Cols bleus de Montréal La nouvelle convention collective qualifiée de « torchon »

AFFRONTEMENT EN VUE

La Ville refuse de reprendre les négociations avec ses 6200 employés

SÉBASTIEN RODRIGUE

La Ville de Montréal refuse de reprendre les négociations avec ses cols bleus pour réviser leur nouvelle convention collective qualifiée de « torchon » et de « merde » par le président de la FTQ, Henri

Massé, ce qui risque de déclencher les hostilités entre l'administration municipale et ses 6200 employés.

Premiers commentaires

Le syndicat des cols bleus de Montréal a fait hier ses premiers

véritables commentaires deux semaines après le dépôt de la sentence de l'arbitre Gilles Lavoie leur imposant une convention collective jusqu'au 31 août 2007.

« On a une sentence arbitrale qui est un véritable torchon, rien de moins, c'est un hold-up pur et sim-

ple des conditions des cols bleus de Montréal », soutient M. Massé.

► Voir COLS BLEUS en page A8

AUTRES TEXTES

L'amertume des cols bleus, page A2 et A3

Vers la Série mondiale Les Red Sox ne sont pas morts



PHOTO EZRA SHAW, GETTY IMAGES

L'as lanceur Pedro Martinez, des Red Sox, n'a accordé que quatre points à la redoutable offensive des Yankees qui se sont inclinés 5 à 4, en 14 manches, hier à Boston. Du coup, les espoirs des Bostoniens renaissent. Les détails en pages 2 et 3 du cahier Sports.

COMMISSION GOMERY Les interventions de Gagliano dérangeaient

NATHAËLLE MORISSETTE

OTTAWA — Les interventions et les demandes provenant du ministre des Travaux publics, Alfonso Gagliano, dans l'attribution de commandites, dérangeaient au plus haut point Pierre Tremblay,

responsable du programme entre 1999 et 2001.

C'est du moins ce qu'a affirmé hier Isabelle Roy, ex-fonctionnaire à la Direction générale des services de coordination des communications (DGSCC), dans son témoignage devant la commission

Gomery. Alors qu'il était à la tête du programme de commandites, son patron, Pierre Tremblay n'appréciait guère les interventions du ministre Gagliano dans la gestion du programme, rapporte M^{me} Roy.

« Il (Pierre Tremblay) voulait

que le bureau du ministre nous laisse travailler », a-t-elle déclaré lorsque le procureur Guy Cournoyer lui a demandé si M. Tremblay se sentait frustré par cette situation.

► Voir GAGLIANO en page A8

Les enfants plus contaminés au Québec qu'aux États-Unis par les pesticides

CHARLES CÔTÉ

Les enfants québécois sont plus contaminés aux pesticides que les petits Américains ou les petits Italiens, selon une étude de l'Institut national de santé publique dont les résultats ont été dévoilés hier.

« On a comparé nos données aux études américaines et à une étude italienne, a expliqué à La Presse Onil Samuel, toxicologue et l'un des auteurs de l'étude québécoise. On constate que nos niveaux sont plus élevés, dans certains cas de façon étonnante. »

Les auteurs de l'étude, la pre-

mière sur l'exposition des enfants aux pesticides à avoir été menée au Canada, invitent les parents à prendre des précautions pour diminuer le plus possible l'exposition de leurs enfants aux pesticides.

► Voir PESTICIDES en page A6

AUJOURD'HUI

IBM réjouit les marchés
L'action du géant IBM a grimpé de 2,4 % sur le marché hors cote hier, après que la société eut annoncé des bénéfices meilleurs que prévu.
LA PRESSE AFFAIRES PAGE 1

Un coauteur des Bougon monte au front
À ne pas inviter à un même party : Jean-François Mercier, coauteur des Bougon, la ministre du Patrimoine et le président de l'Académie canadienne du cinéma et de la télévision.
ARTS ET SPECTACLES PAGE 1

BOURSES D'ÉTUDES

Québec se prive de 70 millions d'Ottawa

MARIE ALLARD

En diminuant de 101 millions de dollars les bourses versées aux étudiants dans le cadre du dernier budget, Québec s'est privé de... 70 millions du fédéral.

Selon ce qu'a appris La Presse, la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire retient actuellement sa subvention annuelle de 70 millions, estimant que le gouvernement québécois a brisé l'entente qui les liait.

« On a indiqué clairement au gouvernement qu'on avait une entente, mais que leur action l'a cassée et que l'on attend maintenant qu'elle soit rétablie, a dit hier Norman Rid-dell, directeur de la Fondation. En 1999, Québec a promis de réduire les plafonds de prêts des étudiants de 25 % en retour de notre argent, ce qui représentait une hausse des bourses d'environ 600 \$ par étudiant. Cette année, on voit plutôt une hausse des prêts de 1000 à 2000 \$ par étudiant. Ce n'est pas respectueux de l'entente. »

C'est en 1999 que l'ex-ministre de l'Éducation, François Legault, a convenu avec les recteurs, les directeurs de cégeps et les étudiants de la façon dont les 70 millions allaient être dépensés au cours des 10 années à venir.

► Voir BOURSES en page A8

Mon clin d'oeil STÉPHANE LAPORTE
« Grosse alerte antiterroriste. Il est fortement recommandé que les Noirs ne sortent pas de leur domicile avant le 3 novembre. »
— George W. Bush

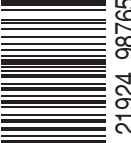
SOMMAIRE

Astrologie du jour	AFFAIRES 15
Bandes dessinées	AFFAIRES 12
Bridge	AFFAIRES 14
Décès	AFFAIRES 17
Feuilleton	AFFAIRES 13
Forum	A 22, 23
Horaire télévision	ARTS 4
Loterie	A 15
	et SPORTS 7
Mots croisés	AFFAIRES 12
	et SPORTS 12
Mot mystère	AFFAIRES 12
Observateur	AFFAIRES 13
Petites annonces	AFFAIRES 13
	et AFFAIRES 2

Météo

Généralement ensoleillé, maximum 8, minimum -1, plus de détails en page

SPORTS 16



LA CHIRURGIE SUR MESURE DE LA CATARACTE

vous procure une bonne vision à toutes les distances sans lunettes

LA CLINIQUE DE L'ŒIL DE MONTRÉAL
Dr S. Fanous M.D.

514 **288-0088**
1 888 844 8888 www.cdom.com

L'AMERTUME DES COLS BLEUS



Ces cols bleus travaillaient hier sur un chantier, rue Bridge, près du pont Victoria.

PHOTO IVANOHO DEMERS, LA PRESSE

Ce sera pire que tout ce qu'on a connu, estime un spécialiste

Si la Ville ne rouvre pas la convention, dit-il, les relations seront très difficiles

CAROLINE TOUZIN

« On aura droit à un affrontement majeur, pire que tout ce qu'on a connu. » Cette phrase ne vient pas d'un col bleu, mais bien d'un spécialiste en relations de travail qui recommande à la Ville de Montréal de réviser la nouvelle convention collective des cols bleus avant que le syndicat de ceux-ci, reconnu pour son militantisme, ne recoure à un éventail de moyens de pression digne des actions musclées qu'il a entreprises dans le passé.

Michel Grant, professeur en relations de travail à l'UQAM, dénonce l'attitude « triomphaliste » des élus municipaux dont le président du comité exécutif, Frank Zampino, depuis l'annonce de la sentence arbitrale le 3 octobre dernier.

Selon lui, si la Ville de Montréal ne réviser pas la convention collective comme elle est en droit de le faire, les relations de travail au quotidien seront extrêmement

difficiles, notamment pour les contremaîtres. « Les pauvres contremaîtres vont devenir les faces à claques parce que le syndicat va continuellement faire des griefs », dit-il dans un langage imagé.

Le syndicat des cols bleus ne pourra recourir à la grève légale pour souligner son mécontentement puisque la nouvelle convention collective est en vigueur. Il devra attendre en août 2007, mois durant lequel elle arrive à échéance, pour se servir de ce moyen de négociation.

En attendant, les cols bleus peuvent décider « d'écoeurer l'employeur au maximum », croit M. Grant. Ils pourraient bouleverser les négociations qui doivent s'enclencher pour fixer les 17 points sous la responsabilité des arrondissements et des services centraux.

En effet, la loi sur les fusions municipales les oblige à entreprendre des négociations locales dans les 30 jours suivant la décision de l'arbitre. Une entente doit

être conclue 60 jours plus tard.

Après leurs heures de travail, les cols bleus pourraient aussi reprendre leurs manifestations appelées les « mardis sombres » devant les résidences privées des élus municipaux comme en novembre dernier. La Ville avait alors demandé une injonction pour les en empêcher, sauf que

« Les pauvres contremaîtres vont devenir les faces à claques parce que le syndicat va continuellement faire des griefs. »

cette injonction a pris fin 14 jours après l'entrée en vigueur de la nouvelle convention collective, soit hier.

Le président du syndicat des cols bleus regroupés de la Ville de Montréal, Michel Parent, a affirmé hier en conférence de presse qu'un plan de mobilisation

était prêt sans toutefois vouloir donner plus de détails sur les moyens de pression que ses membres entreprendront prochainement.

Patrice Jalette, professeur à l'École de relations industrielles à l'Université de Montréal, croit pour sa part que les cols bleus accumuleront les griefs contre leur employeur. S'ils ne se servent pas de cette technique, ils vont « ronger leur frein jusqu'en 2007 et attendre la libre négociation pour passer à l'action », ajoute-t-il.

Si la Ville continue de refuser de réviser la convention collective, elle devra multiplier les avis disciplinaires envers ses employés, prédisent les deux spécialistes des relations de travail. D'ailleurs, Frank Zampino a pris bien soin de dire lorsque la sentence arbitrale a été déposée que ce serait « tolérance zéro » envers les cols bleus qui décideraient d'entreprendre des moyens de pression illégaux.

Une convention élaguée, dit le syndicat

SÉBASTIEN RODRIGUE

Le syndicat des cols bleus regroupés estime que l'arbitre Gilles Lavoie a complètement élagué leur ancienne convention collective dans sa décision rendue le 4 octobre dernier.

Voici quelques-unes des récriminations du syndicat.

► Salaires

Les échelles salariales ont été réduites. Par exemple, les cols bleus de l'ancienne Ville de Montréal qui se trouvent au cinquième échelon salarial voient leur salaire horaire passer de 20,69 \$ à 20,35 \$. Le syndicat allègue aussi que les différentes primes salariales seront moindres. Le salaire horaire des étudiants est quant à lui réduit de 4 \$. Selon le syndicat, les pertes salariales atteignent jusqu'à 15 000 \$ par an dans certains cas.

► Sous-traitance

Le syndicat soutient que les cols bleus ne disposent plus de protection contre la sous-traitance. Selon l'administration, la Ville ne pourra pas faire davantage de sous-traitance, mais elle pourra y avoir recours dans les secteurs de son choix en respectant la moyenne historique de travaux confiés à l'entreprise privée.

► Vacances et congés

Les cols bleus se plaignent d'avoir perdu tous leurs congés mobiles et de voir le nombre de congés fériés diminuer. Les cols bleus de la banlieue perdent pour leur part certains jours de congé de maladie. Les cols bleus de l'ancienne Ville de Montréal devront aussi travailler 15 ans au lieu de 10 ans pour obtenir une cinquième semaine de vacances.

► Assurance collective

Le pourcentage du salaire remis par la Ville pour financer le régime d'assurances collectives passe de 4,4 à 2,55 %. C'est trop peu pour maintenir la couverture actuelle, selon le syndicat. Mais il s'agit d'une contribution comparable à celle des autres employés, selon la Ville.

► Semaine de quatre jours

L'imposition d'une semaine de 36 heures ouvre la porte à une semaine de cinq jours au lieu de quatre, ce qui sera négocié par chacun des arrondissements et par chaque service central. Pour certains cols bleus, l'imposition d'une semaine de 36 heures se traduit plutôt par une baisse du nombre d'heures travaillées.

► Plancher d'emplois

Selon le président du syndicat, Michel Parent, le plancher d'emplois fixé par l'arbitre empêche toute possibilité d'embauche. Il y a 5325 cols bleus alors que le plancher se situe à 3837 postes. La Ville réplique qu'elle embauche en fonction du travail à accomplir plutôt qu'en fonction d'un plancher d'emplois.

BAUME & MERCIER
GENEVE · 1830



HAMPTON

Célébrons 25 ans
d'excellence

CHÂTEAU D'IVOIRE

2020, rue de la Montagne • (514) 845-4651
www.chateaudivoire.com

D'interminables négociations: les principales dates

SÉBASTIEN RODRIGUE

> **1er mai 2002** : en vertu de la loi 170 sur les fusions municipales, la convention collective des cols bleus est échu.

> **7 juin 2002** : à l'occasion du Sommet de Montréal, les principaux leaders syndicaux des employés municipaux annoncent avec le maire de Montréal le début de négociations.

> **14 novembre 2002** : après cinq mois de négociations, les cols bleus adoptent un mandat de grève générale illimitée.

> **15 novembre 2002** : les cols bleus demandent la nomination d'un conciliateur.

> **6 décembre 2002** : l'administration municipale annonce l'échec de la conciliation.

> **13 décembre 2002** : les discussions reprennent entre les deux parties après une rencontre entre le maire Gerald Tremblay et le président du syndicat des cols bleus regroupés, Jean Lapiere.

> **8 au 19 janvier 2003** : après un sprint de négociations infructueux, le syndicat demande l'intervention d'un médiateur du ministère du Travail.

> **1er au 3 avril** : autre sprint de négociation sans succès.

> **9 mai 2003** : après une médiation sans résultat, le ministre du Travail nomme un arbitre dans le dossier.

> **Mai 2003** : les cols bleus entre-

prennent des manoeuvres d'intimidation à l'endroit des sous-traitants. Plusieurs travaux printaniers sont retardés dans les arrondissements.

> **28 mai 2003** : le Conseil des services essentiels ordonne au syndicat de mettre fin aux tactiques d'intimidation.

> **29 mai 2003** : la Ville et les cols bleus conviennent d'une trêve et relancent les négociations.

> **9 juillet 2003** : la Ville et le syndicat concluent une entente de principe.

> **29 août 2003** : le président du syndicat regroupés des cols bleus, Michel Parent, envoie une note aux 7300 syndiqués annonçant la fin de la trêve avec la Ville et la rupture des négociations en raison d'un différend sur l'entente de principe.

> **5 septembre 2003** : le maire annonce une reprise des négociations les 15 et 16 septembre, ce qui conduira à une nouvelle rupture des discussions.

> **17 septembre 2003** : une manifestation perturbe la circulation au centre-ville de Montréal. La Ville demande l'intervention du Conseil des services essentiels pour empêcher les cols bleus d'utiliser les véhicules municipaux pour manifester.

> **23 septembre** : les cols bleus entreprennent une série de manifestation appelée les « mardis sombres » devant les résidences

privées des élus municipaux.

> **17 octobre 2003** : retrait des offres patronales.

> **18 novembre 2003** : les cols bleus demandent à la Ville de reprendre les discussions, mais l'administration municipale préfère s'en remettre à l'arbitrage.

> **26 novembre 2003** : la Ville demande une injonction pour empêcher la manifestation devant les résidences des élus et des cadres de la ville.

> **4 février 2004** : les cols bleus déposent une nouvelle offre à la Ville de Montréal. Les discussions reprennent quelques jours plus tard après six mois de silence.

> **2 mai 2004** : les négociations entre le syndicat et la Ville se retrouvent dans un cul-de-sac. Les deux parties ne s'entendent pas sur la façon de calculer leurs offres respectives. Retour à l'arbitrage.

> **27 mai 2004** : les cols bleus reprennent leurs moyens de pression en échangeant des camions de la Ville d'un arrondissement à l'autre.

> **3 octobre 2004** : dépôt du rapport de l'arbitre.

> **12 octobre** : le syndicat prévient la Ville qu'il a l'intention de contester la décision de l'arbitre devant les tribunaux.

> **18 octobre** : le syndicat relance la Ville pour reprendre les négociations.

L'AMERTUME DES COLS BLEUS

« Le syndicat a peut-être commis une erreur stratégique. L'harmonisation à coût nul était prévue à la loi et l'arbitre ne pouvait pas sortir de cette règle. »

— Christian Tremblay, directeur principal du Service de la gestion stratégique et du capital humain de la Ville de Montréal

« On a une sentence arbitrale qui est un véritable torchon, rien de moins, c'est un hold-up pur et simple des conditions (de travail) des cols bleus de Montréal. »

— Henri Massé, président de la FTQ



Le conseiller syndical des cols bleus, Michel Fontaine, brandit leur dernière convention collective qu'il qualifie de « torchon ». Assis à sa gauche, le président du syndicat des cols bleus regroupés de Montréal, Michel Parent, estime que la nouvelle convention collective impose un recul de leurs conditions de travail. Dans les prochains jours, le syndicat contestera devant les tribunaux la décision de l'arbitre imposant cette convention collective et promet de faire pression sur l'administration municipale pour reprendre les discussions.

PHOTO IVANO H. DEMERS, LA PRESSE

« Les dés étaient pipés »

CAROLINE TOUZIN

Q Pourquoi les cols bleus et la Ville de Montréal ont-ils eu besoin d'un arbitre pour accoucher d'une convention collective ?

R La Ville de Montréal a commencé à négocier une première convention collective avec le syndicat des cols bleus regroupés de Montréal en juin 2002. La loi 170 sur les fusions municipales obligeait la nouvelle ville à harmoniser les 27 conventions collectives des cols bleus.

Les discussions se sont envenimées avec le dépôt des offres de la Ville peu après le début des négociations. Cinq mois plus tard, le syndicat demande la nomination d'un conciliateur. Dès février 2003, constatant l'échec de la concilia-

tion, le syndicat dit vouloir l'intervention d'un médiateur du ministère du Travail. Gilles Lavoie est nommé.

Des sprints de négociation sont entrecoupés de moyens de pression des syndiqués. C'est un cul-de-sac. En novembre, la Ville demande au ministre du Travail de nommer un arbitre comme le prévoit la loi 170. Gilles Lavoie continue d'être l'homme de la situation.

Le médiateur devenu arbitre a remis son rapport le 3 octobre dernier. Ce rapport nommé « sentence arbitrale » a imposé la nouvelle convention collective des cols bleus en vigueur dès son dépôt.

Q Que contient cette sentence arbitrale qui ne satisfait pas les cols bleus ?

« Le meilleur règlement imposé ne vaut pas la pire entente négociée », répond Patrice Jalette, professeur à l'École de relations industrielles de l'Université de Montréal.

Selon ce spécialiste des relations de travail, les « dés étaient pipés en faveur de l'employeur » dans cette procédure d'arbitrage puisque la loi sur les fusions municipales imposait une harmonisation des conventions collectives à coût nul. Forcément, le syndicat ne pouvait pas faire de gains qui auraient entraîné des dépenses supplémentaires pour la Ville, explique-t-il.

Michel Grant, professeur en relations de travail à l'UQAM affirme que les cols bleus étaient conscients du risque qu'ils couraient en allant en arbitrage. Il émet l'hypothèse que les cols bleus

ont considéré les dernières offres de la Ville si mauvaises qu'ils se sont dit : « La sentence arbitrale ne pourrait pas être pire. »

À sa sortie de l'assemblée générale extraordinaire dimanche, le président du syndicat des cols bleus regroupés de Montréal, Michel Parent, a affirmé que ses membres se sont fait « voler ». En examinant la convention collective qu'il qualifie de « torchon », l'homme arrive à la conclusion que l'arbitre s'est contenté de reproduire les dernières propositions de la Ville.

Il est vrai que M. Lavoie a tranché en faveur de la Ville pour la question salariale, le plancher d'emplois et le nombre d'heures travaillées. Par exemple, la nouvelle convention prévoit que tous les cols bleus travailleront 36 heures.

Cette décision remet en question la semaine de quatre jours des cols bleus de l'ancienne Ville qui en travaillaient 35.

Q Quelle force a cette sentence ?

R La force d'une sentence arbitrale est l'équivalent d'un jugement de la cour. Toutefois, comme à la cour, si un juge, ou dans ce cas-ci un arbitre, abuse de son pouvoir, le jugement peut être contesté, explique M. Grant. C'est ce que compte faire le syndicat des cols bleus en demandant à la Cour supérieure de suspendre l'application de la nouvelle convention collective en attendant que le tribunal tranche sur sa requête pour annuler la décision de l'arbitre. Le syndicat affirme entre autres que l'arbitre « a excédé ses compétences ».



YVES BOISVERT

Dites merci à votre syndicat

C'est vrai que les cols bleus de Montréal se sont fait fourrer. Mais pas par l'arbitre Gilles Lavoie : par leur propre bureau syndical et leur centrale.

Quoi, ne me dites pas, messieurs-dames du SFCP-FTQ que vous ne l'aviez pas vu venir ? C'était écrit dans la loi en lettres de feu : l'« harmonisation » des conventions collectives entre toutes les villes de l'île devait se faire à coût nul. Plus deux, moins deux égale zéro. Ce qui veut dire que les plus bas salariés vont améliorer leur sort, et les autres devront céder quelque chose. Or, les cols bleus de l'ancienne ville avaient la semaine de quatre jours et des salaires généralement supérieurs à ceux de la banlieue. Devinez qui perd dans l'aventure ?

Pas grave ! Le bureau du syndicat des cols bleus, archi-pro-fusions de la première heure, comme la centrale FTQ, ont fait croire aux cols bleus depuis le début qu'il y a moyen de tout égaliser vers le haut. Faut pas lâcher ! Surtout ne rien céder ! Voyez le résultat. Comparez avec les autres syndicats. Êtes-vous fiers ?

Devant l'arbitre, ils ont plaidé que tous les cols bleus de Montréal devaient conserver leurs conditions, puis qu'on devait faire grimper en trois ans le salaire et les conditions de tous les autres pour les rattraper. Beau programme, mais comment faire cela à coût nul ? Facile, disait le syndicat : en ce moment, il se perd deux heures et quart de temps par jour, de « temps mort » à cause d'une mauvaise organisation du travail. Il suffit de récupérer ce temps perdu et d'éliminer la cinquième journée de travail là où elle existe : on aura même économisé !

L'arbitre, en toute logique, n'a pu se rendre à ces arguments magiques. Il l'a d'ailleurs dit : les données sont incomplètes et, au fond, son mandat est impossible. Comme le syndicat et la Ville étaient incapables de négocier et incapables de faire de la médiation, il a dû imposer la solution qui était la plus susceptible de respecter le cadre de la loi. C'est-à-dire ne pas augmenter les dépenses. Il a choisi celle de l'employeur. Et laissé à chaque arrondissement le soin de négocier les détails.

C'est « de la folie furieuse », « un

torchon », un « abus de droit » et même, pourquoi pas, « a piece of shit », a dit Henri Massé, le président de la FTQ hier dans une conférence de presse hystérique.

Les nerfs, monsieur le président. On ne peut se faire une Gaspésie tous les jours.

Traiter de torchon une décision où l'arbitre était piégé d'avance est totalement ridicule. Gilles Lavoie est un arbitre respecté, certainement pas un mangeur de syndicats, ayant lui-même été permanent syndical il n'y a pas si longtemps. S'il avait fait éclater le cadre budgétaire, il outrepassait le mandat que la loi lui confie et la Ville pouvait faire casser sa décision en moins de deux en Cour supérieure.

Au lieu de cela, c'est le syndicat qui va se plaindre en Cour supérieure. Correct. Notons qu'il ne s'agit pas d'un appel : le syndicat devra prouver que la décision est « manifestement déraisonnable », viole les règles de droit les plus élémentaires ou est carrément absurde. On leur souhaite bonne chance, mais c'est leur droit le plus strict d'essayer. Les employeurs ne s'en privent pas.

Sauf que, quand on choisit cette voie, on ne traite pas l'arbitre de malade mental. À moins, bien sûr, qu'Henri Massé ne prépare le terrain pour d'autres *colbleuseries*. Il vient de dire aux cols bleus qu'ils se font chier dessus judiciairement et qu'ils font face à une décision « folle ». Qu'il vienne dire, quand il y aura de la casse, que ce n'était pas téléguidé d'en haut.

La rhétorique d'intimidation a déjà commencé, au fait. « On ne sait pas combien de temps on pourra retenir nos troupes... » On a ressorti de son bureau de conseiller la statue du Commandeur lui-même, Jean Lapierre, col bleu retraité qui fut le seul employé au pays à avoir fait défoncer la porte de son employeur sans être congédié. Lui y connaît ça. Lui sait comment faire plier un maire.

Mais c'est un jeu qui ne se fera pas à coût nul, lui non plus. Le dernier moyen de pression « spontané » des cols bleus a consisté à bloquer illégalement le Vieux-Montréal et une partie du centre-ville avec des camions municipaux, l'automne dernier. Un citoyen a déposé un recours

collectif au nom d'au moins 20 000 citoyens. Le recours a été autorisé et, l'an prochain, un juge se prononcera sur le fond. L'affaire est presque gagnée d'avance. La seule vraie question en litige est : combien le syndicat va-t-il devoir payer ? 50 000 \$? 500 000 \$? un million ? Deux millions ?

Il y a des citoyens qui ont décidé de ne pas se laisser écoeurer jusqu'à la fin des temps. Il y a des avocats en ville qui ont des procédures toutes faites. Ils n'attendent que la prochaine *colbleuserie* pour appuyer sur la touche « imprimer » et tenter un autre recours. Cette fois, il y aura d'excellents motifs de poursuivre la FTQ elle-même.

Entre-temps, on peut se demander comment il se fait que les pompiers, les cols blancs, les professionnels de toutes les villes ont réussi à négocier des aménagements intelligents, et pas les cols bleus. La réponse est que, historiquement, le refus de la négociation et l'intimidation ont payé pour les cols bleus.

Ce temps-là est terminé. Le bureau syndical ne l'a pas compris. Ça risque de coûter cher aux membres.

POLITIQUE

AMENDEMENT AU DISCOURS DU TRÔNE

Les libéraux et l'opposition crient victoire

SYLVAIN LAROCQUE
PRESSE CANADIENNE

OTTAWA — Pour des motifs différents, le gouvernement et l'opposition ont crié victoire, hier, à la suite de l'adoption à l'unanimité d'un amendement des conservateurs au discours du Trône.

La modification fait en sorte qu'Ottawa devra chercher à réduire le fardeau fiscal des familles à faible revenu, en plus de tenir un vote aux Communes sur l'adhésion du Canada au projet américain de bouclier antimissile, entre autres. Si le texte avait été rejeté, le gouvernement de Paul Martin aurait été renversé, ce qui aurait pu entraîner le déclenchement d'élections hâtives, puisque le vote sur l'amendement en était un de confiance à l'égard du parti au pouvoir.

L'amendement conservateur a aussi pour conséquence de renvoyer à des comités parlementaires trois dossiers chauds : une réforme qui empêcherait le gouvernement d'utiliser à ses fins les faramineux surplus de l'assurance-emploi, l'amélioration des prévisions quant aux excédents budgétaires fédéraux et la mise en place d'un processus de consultation populaire afin de revoir le système électoral.

Il est rare que les partis d'opposition réussissent à amender le discours du Trône, qui est la principale déclaration d'intentions du gouvernement. Habituellement, les suggestions de l'opposition sont cavalièrement rejetées et le discours est adopté sans tracas par les députés de la majorité. Mais en situation minoritaire, les libéraux n'ont pas le choix de négocier.

Quoi qu'il en soit, le premier ministre Martin a prétendu que la modification du discours du Trône par les conservateurs ne constituait pas une concession.

« Si vous regardez l'amendement en son entier, c'est toutes des choses que nous avons déjà préconisées », a-t-il déclaré lors d'un point de presse improvisé.

Sur la controversée question du bouclier antimissile, « j'ai toujours



PHOTO CHRIS WATTIE. REUTERS

Après avoir réussi à faire adopter par les Communes ses amendements au discours du Trône, le chef conservateur Stephen Harper était tout sourire lorsqu'il s'est présenté devant les journalistes.

dit qu'un vote, ça serait possible », a assuré M. Martin. Le vote sera toutefois non contraignant pour Ottawa, puisqu'en vertu des règles parlementaires, la ratification de traités internationaux relève exclusivement du cabinet fédéral.

Mais le gouvernement ne pourra

pas prendre cette consultation à la légère, a estimé le chef conservateur, Stephen Harper.

« Lorsque le gouvernement signe un traité international, il doit pouvoir démontrer aux autres pays et aux Canadiens qu'il a le consentement du Parlement », a-t-il fait remarquer.

« Il y aura un vote, et si par la suite le gouvernement veut aller contre le vote, il en portera le poids moral et politique », a renchéri le chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe.

M. Harper a tenté de minimiser le fait que trois des cinq éléments de son amendement soient renvoyés à

des comités, au lieu d'être immédiatement mis en oeuvre par le gouvernement.

« Nous sommes très satisfaits de notre motion, qui conserve la substance de chacun des cinq points que nous avons proposés, a-t-il soutenu. (...) L'opposition est majoritaire au sein des comités et les rapports des comités sont désormais votables aux Communes. Je suis donc confiant que cet amendement contribuera largement à faire avancer certains dossiers. »

M. Harper a reconnu que les libéraux avaient déjà promis de s'occuper des cinq questions évoquées dans son amendement. « Mais ils ne s'étaient engagés à rien de spécifique », a-t-il rappelé.

Concrètement, les renvois aux comités parlementaires permettent aux libéraux de gagner du temps, puisque le prochain vote de confiance à l'endroit du gouvernement n'aura lieu qu'au printemps, lors du budget fédéral. Le chef conservateur n'a toutefois pas manqué de noter que ces mois de paix relative profiteraient à tout le monde.

La sérénité dans laquelle s'est déroulée l'adoption de l'amendement conservateur contraste avec l'affolement qui avait précédé l'accord de dernière minute sur le sous-amendement du Bloc au discours du Trône, il y a près de deux semaines. Cette fois-ci, les partis ont disposé de plusieurs jours pour négocier calmement.

« Je vois certainement cela comme un signe que le gouvernement a compris le message de ces premières semaines parlementaires, c'est-à-dire qu'il est minoritaire, a expliqué Stephen Harper. Ils ne peuvent pas gouverner comme s'ils avaient une majorité ; ils doivent consulter et modifier leur programme. »

Quant à Gilles Duceppe, il s'est réjoui que son sous-amendement, entré en vigueur le 7 octobre, prenne effet avec l'adoption de l'amendement conservateur. Le texte bloquiste contraint Ottawa à alléger les « pressions financières » que subissent les provinces et à respecter les compétences de ces dernières.

Les points saillants de l'amendement adopté

L'amendement soumis par les conservateurs comprend cinq recommandations, résumées ici :

- > que le comité des Communes sur les ressources humaines présente des mesures afin d'assurer que les cotisations à l'assurance emploi servent uniquement à financer les prestations ;
- > un allègement fiscal pour les familles à revenu faible et modeste ;
- > que le comité permanent des Finances fasse produire des prévisions financières indépendantes à l'intention des députés ;
- > la formation d'une assemblée

des citoyens non partisane, chargée d'étudier des modifications au système électoral ;

- > l'assurance que la Chambre des communes votera sur un traité de défense antimissile continentale.
- L'amendement du Bloc québécois, présenté la semaine dernière, prévoit que « dans toutes les mesures visant à mettre en oeuvre le discours du Trône (...), les compétences des provinces soient intégralement respectées et les pressions financières, que certains appellent le déséquilibre fiscal, soient allégées ».

Presse Canadienne

GASPÉSIA

Un rapport accablant pour la SGF

PRESSE CANADIENNE

Un rapport d'enquête confidentiel commandé par la Société générale de financement révèle que la SGF a soutenu le projet de relance de la Gaspésia à Chandler sans prendre le temps de bien évaluer les risques, affirme Radio-Canada, qui dit avoir obtenu le rapport.

Le gouvernement péquiste avait annoncé en grande pompe la re-

Certains risques importants n'ont pas subi une analyse en profondeur, selon un rapport de la SGF.

lance de la Gaspésia en décembre 2001. Outre Bernard Landry, sept ministres avaient participé à l'annonce.

Le patron de la SGF, Claude Blanchet, admettait alors avoir subi d'énormes pressions. « J'en ai entendu parler beaucoup de votre projet, d'abord par M. Landry, M. Arseneault, M. Baril, qui m'appelaient tous les deux jours, M. Brossard et ma chère Pauline Marois ! » Peu de temps auparavant, Claude Blanchet disait

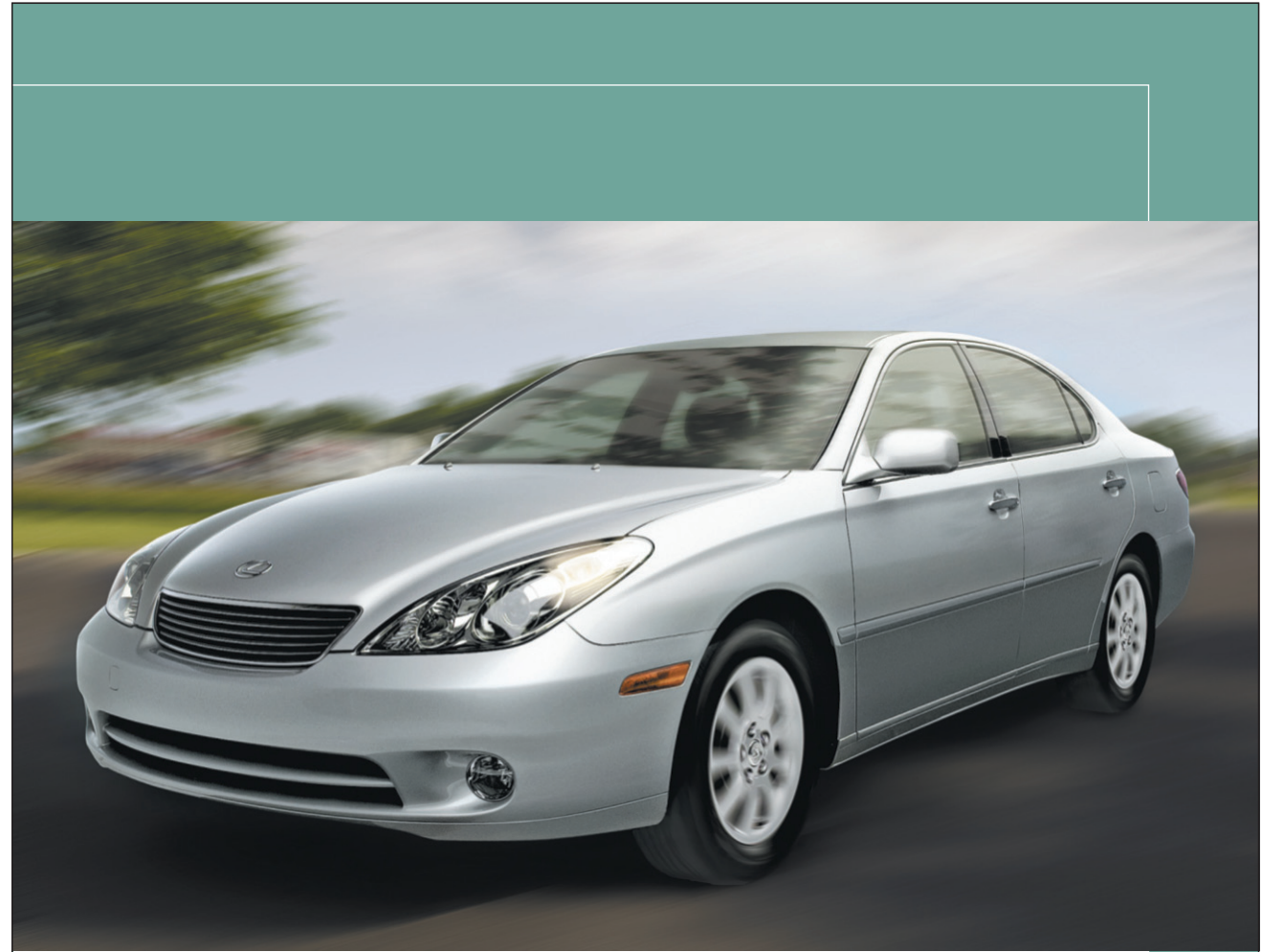
pourtant ne pas croire au projet de relance piloté par le Fonds de solidarité de la FTQ.

Dans ce rapport d'enquête de la SGF, les vérificateurs concluent que l'évolution très rapide du dossier a fait en sorte que certains risques importants n'ont pas été analysés plus profondément ; que la structure financière du projet n'était pas finalisée et que le montant du financement privé externe prévu n'était pas réaliste, compte tenu du type et du degré de risque du projet.

Le rapport révèle aussi que le gouvernement a convaincu Tembec d'investir 35 millions \$ dans la Gaspésia en lui offrant d'effacer sa dette de 35 millions \$ dans l'usine de Matane.

Québec a donc assumé les risques du seul partenaire privé de la Gaspésia, note Radio-Canada.

L'enquête publique sur les dépassements de coûts du chantier de la Gaspésia à Chandler débute aujourd'hui à Percé. L'enquête vise à déterminer comment le projet de relance de l'ancienne usine d'Abitibi-Consolidated, d'abord évalué à 493 millions \$, a fini par coûter jusqu'ici 265 millions \$ de plus.



PROUVEZ-NOUS QUE LA TERRE EST PLATE ET NOUS ABANDONNERONS LES PHARES GYROSCOPIQUES AVEC MISE À NIVEAU AUTOMATIQUE.

LA ES 330 2005, À PARTIR DE 39 900 \$*

Le savoir progresse. Les croyances évoluent. Exemple à l'appui, la ES 330. Les ingénieurs de Lexus ont créé des phares à décharge haute intensité qui restent constamment alignés sur la route. Ainsi, pendant que vous savourez les performances de son moteur V6 de 3,3 litres et 225 chevaux, la route s'illumine pour vous tracer la voie. Bref, on pourrait dire que la Grande Noire est enfin résolue. Transcendez votre expérience au volant. Composez le 1 800 26LEXUS pour connaître le concessionnaire le plus près de chez vous.

ES 330

À LA CONQUÊTE DE LA PERFECTION



* PDSF pour la ES 330 2005 (modèle BA30GP.D.). Phares à décharge à haute intensité avec système de mise à niveau automatique en option.

3261815A

lexus.ca



PIERRE FOGLIA

La souveraineté en chantant

Attristé plus encore que consterné. Je réagis à l'engagement que vient de prendre M. Landry de tenir un référendum dans la première moitié d'un éventuel mandat du PQ. Triste oui. Après tout, c'est la fin de mon parti qu'on m'annonce ici. Même si je n'ai jamais été membre du PQ, mon parti a sens large de *mon camp*, *mon bord*, *mes gens*, même si eux, ne me reconnaissent probablement pas pour un des leurs. Ma gang quand même.

Disons d'abord que je reste un souverainiste convaincu. Convaincu de quoi ? Essentiellement que ce pays est Autre que celui dans lequel il ne parvient pas à se fondre. Mais par ailleurs de moins en moins convaincu que mon sentiment est partagé, ou le sera prochainement, par une majorité de Québécois. Et encore moins convaincu qu'on puisse changer cela en faisant la promotion de la souveraineté, avec des fonds publics.

À ceux qui disent qu'on est passé bien proche du dernier référendum, je réponds qu'on n'est pas passé proche du tout. Qu'on ne fait pas un pays avec une majorité simple.

Et à ces autres, qui disent que la question nationale au Québec est dépassée, je réponds que 40 % des Québécois diraient oui à la souveraineté si un référendum était tenu demain ; 40 %

c'est pas loin d'être la moitié d'un pays, et on ne balaie pas la moitié d'un pays sous le tapis.

Alors qu'est-ce qu'on fait ? Je n'en sais rien... O.K., c'est pas vrai, j'ai une vague idée. Vous allez me crier des noms, mais tant pis, je vous dis ma vague idée. Je crois que le puck est dans le camp du Canada et qu'il y est depuis 1995. Comme un con, le Canada a commencé par scorer dans ses propres filets par le scandale des commandites qui a révélé l'incroyable manque de vision de ces gens qui prétendent bâtir un pays. Reste qu'ils ont encore le *puck*. Le Canada a encore l'initiative, c'est encore à lui de jouer. Il peut encore gagner. Et même si une petite voix me dit qu'il va encore se planter, c'est juste pas le moment de faire entendre cette petite voix, c'est juste le moment de fermer sa gueule sur la souveraineté.

C'est le moment de meubler la souveraineté autrement. Le moment d'un projet social. Le moment de parler de culture, vous n'en parlez jamais quand vous êtes au pouvoir — sauf pour débattre de la langue. Le moment de parler d'économie, qu'on ne se retrouve pas encore une fois, si vous êtes élus, avec un gouvernement de droite, alors qu'on pensait élire la gauche. Parlant de gauche, prenez donc cinq minutes, toute la gang du PQ, pour lire Françoise David qui, dans *Bien commun recherché*, pose la question : avons-nous besoin

de la souveraineté comme outil de changement social ? Elle ne répond pas non. Mais elle ne dit pas franchement oui non plus. Ai-je rêvé, ou elle évoque un fédéralisme asymétrique respectueux ?

Et pendant ce temps-là, vous parliez de quoi, déjà, dans la bulle de votre conseil national ?

De foncer dans le mur. Bravo.

D'utiliser des fonds publics pour faire la promotion de la souveraineté. Grande idée. Un programme de commandites peut-être ?

D'envoyer une équipe du Québec aux Jeux olympiques ! Ben tiens. Le problème, c'est que je ne vois pas très bien qui acceptera de marcher derrière la chaise roulante de Chantal Petitclerc à la cérémonie d'ouverture. Sûrement pas Despaties. Émilie Mondor ? M'étonnerait. Macrozonaris ? C'est sûr, Macrozonaris !

Mais le coup de génie de ce formidable week-end pour l'avancement de la souveraineté du Québec, c'est d'avoir suggéré, et ça presse, l'adoption d'un hymne national. Voilà ce qui s'appelle avoir le sens des priorités. Dites-moi, je suis curieux, cela vous est venu à la suite d'un *brain storming* ou y'en a un d'la gang qui est allé suivre un atelier de gestion créative à l'UQAM ?

Je peux vous aider si vous voulez. J'ai une certaine expertise en hymnes nationaux, je suis notamment l'auteur de celui du Luxembourg, cela vous est connu sûrement, mais si... *La belle dé Cadix a dé yeux dé vélours/ tchika-tckik aya-yaiyella*

belle dé Cadix habite maintenant à Luxembourg...

Pour le Québec, j'ai pensé à quelque chose de plus sobre qui irait comme ceci :

C'est nous les Québécois d'la Gaspésie à l'Abi-ti-bi/On s'est bricolé un pays avec nos parents et nos amis/Ét nous voulons porter haut et fier/le fleur de lys qu'avaient conquis nos pères/Ét si quelqu'un venait à y toucher(bis) À Y TOUCHER/ Nous serions là pour mourir à ses pieds(bis) À SES PIEDS/Battez tambours, à nos amours, c'est nous les Qué-bé-cois !⁽¹⁾

Je continue de travailler là-dessus, ou vous allez encore fois vous rabattre sur Vigneault et son crisse de Lac ?

La lutte contre le cancer

Vous pouvez bien me traiter de ronchonchon. Vous n'êtes paspires non plus. Vous êtes quelques-uns, ces jours-ci, à marmonner contre cette annonce d'un marchand de meubles du boulevard Taschereau, que l'on voit dans les journaux (dont le nôtre) et sur les panneaux d'autoroute, notamment sur le pont Champlain, annonce qui montre une poitrine de femme nue, au demeurant de fort jolis seins, dont l'un a la tétine transpercée d'un anneau. Au-dessus du sein sans anneau il est écrit « traditionnel » et au-dessus de celui avec un anneau il est écrit

« contemporain ». Subtil éloge à l'éclectisme, on comprend tout de suite que ce marchand de meubles vend tous les styles, à la fois des chaises dont les pattes ont été gossées à Saint-Jean-Port-Joli et des sofas conceptuels pour le seul confort des esthètes qui ne s'assoient que d'une fesse, c'est bien connu.

Mais je vois bien que mon explication ne vous satisfait pas, je vous entends encore grommeler : oui mais pourquoi montrer des seins pour vendre des sofas et des chaises ?

Si vous aviez lu le texte dans le bas de l'annonce, niochons que vous êtes, vous auriez appris que *Jusqu'à la fin octobre, mois de la lutte contre le cancer du sein*, ce marchand versera une partie (?) de ses recettes afin de soutenir les femmes dans leur combat.

Vous savez quoi ? Le mois prochain sera le mois de la lutte contre le cancer de la prostate. J'ai hâte voir les nouvelles annonces. Et surtout de voir où ils vont mettre l'anneau.

(1) Largement inspiré de *Les Africains*, vieille chanson colonialiste française du début du siècle, une de mes chansons préférées avec *Bandiera rossa*, vous ne connaissez pas *Bandiera rossa* ? Eh misère. Ma vous la chanter un petit bout : (...) *Avanti o popolo alla riscossa/ Bandiera rossa deve trionfa/ Evviva il comunismo et la libertà*. Tsoin, tsoin.

L'ANGLAIS DÈS LA PREMIÈRE ANNÉE EN 2006

Québec repousse son engagement

MARIE ALLARD

Il n'y a pas que la promesse de baisses d'impôt qui peut être reportée à deux reprises : c'est aussi le cas des engagements en éducation. L'enseignement de l'anglais dès la première année et l'allongement des heures de classe au primaire sont repoussés à la rentrée 2006, selon ce qu'a appris *La Presse*.

« Nous confirmons qu'une heure et demie de temps de classe par semaine sera ajouté au primaire en septembre 2006, a indiqué hier Caroline Richard, l'attachée de presse du ministre de l'Éducation, Pierre Reid. Cela permettra d'enseigner l'anglais dès la première année, pour un minimum d'une heure par semaine puisque c'est le temps prévu pour parcourir le programme. »

Si ces mesures sont encore retardées d'un an, après avoir été annoncées pour 2004 et 2005, c'est

« pour donner le temps à tout le monde de bien orchestrer ce changement », a expliqué M^{me} Richard. Dès le prochain budget, 140 millions doivent être octroyés pour l'embauche de 2000 nouveaux professeurs d'anglais, d'éducation physique et d'art, ainsi que pour ajuster les parcours des autobus scolaires.

De 23 heures et demie, le temps de classes des élèves passera à 25 heures par semaine. Outre l'enseignement de la langue de Shakespeare dès la première année (actuellement, c'est à partir de la troisième année), une autre grande nouveauté est prévue. Il s'agit de deux heures obligatoires d'éducation physique, qui viennent remplacer des périodes de sport de durée variable selon les écoles. Jamais auparavant le ministre Reid ne s'était engagé sur cette question.

C'est au terme du Forum des générations, jeudi à Saint-Augustin-Desmaures, que le premier ministre Jean Charest a annoncé l'allongement des heures de classe pour 2006, sans parler de l'anglais. Le MEQ n'a toujours pas publié de communiqué à ce sujet. « Nous allons réannoncer ces mesures plus tard », a indiqué M^{me} Richard.

Trop tôt, en première année ?

« Je trouve ça surprenant qu'on apprenne ce que le MEQ compte faire de cette heure et demie supplémentaire par les médias, a commenté Johanne Fortier, présidente de la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE). J'attendais plutôt le nouveau Régime pédagogique, qui doit sortir d'un jour à l'autre, pour consulter les membres sur ces questions. »

M^{me} Fortier s'est dite incertaine

du bien-fondé de l'enseignement de l'anglais aux enfants de 6 ans. « Le saupoudrage ou l'émiettement des heures d'enseignement de l'anglais, ce n'est pas la voix à privilégier », a-t-elle souligné. La pénurie de professeurs qualifiés, particulièrement aiguë en région, pourrait aussi miner cette mesure, selon la dirigeante syndicale.

Même son de cloche chez Micheline Schink, présidente de la Société pour la promotion de l'enseignement de l'anglais langue seconde au Québec (SPEAQ). « L'une de nos inquiétudes, c'est que l'on fasse l'apprentissage de l'anglais au compte-gouttes, au lieu de donner un enseignement intensif », a dit M^{me} Schink.

Le PQ avait promis deux heures de plus

Les professeurs d'éducation physique sont totalement ravis des mesu-

res annoncées, qui mettront fin à une époque où les conseils d'établissement n'hésitent pas à sabrer dans le sport. Selon le MEQ, la plupart des écoles primaire n'offrent plus que 60 ou 90 minutes d'éducation physique par semaine. « Nous constatons que le ministre de l'Éducation vient de faire un premier pas important », s'est réjoui Mario Sévigny, président de la Fédération des éducateurs physiques enseignants du Québec (FEEPEQ).

« Nous ne sommes pas en désaccord avec le fond de la question, qui consiste à allonger les heures de classe, a pour sa part indiqué Pauline Marois, critique péquiste en matière d'éducation. Quand nous avons fait la réforme du primaire, nous avions eu du mal à rentrer toutes les matières ! Nous avions d'ailleurs annoncé l'ajout de deux heures par semaine, ce qui aurait été encore mieux qu'une heure et demie. »

Des vaccins antigrippaux canadiens livrés aux États-Unis

PRESSE CANADIENNE

OTTAWA — Le Canada pourrait donner aux États-Unis un nombre encore indéterminé de doses de vaccin antigrippal qu'il aura en surplus, selon ce qu'a annoncé hier le ministre de la Santé, Ujjal Dosanjh. Ce nombre de vaccins disponibles sera probablement inférieur à la demande américaine de vaccins, d'après le ministre Dosanjh. Les États-Unis vivent présentement une pénurie de tels vaccins. M. Dosanjh a attribué le nombre suffisant de vaccins au Canada à une plus grande vigilance du système de santé qui fut mieux financé pour affronter les défis de santé publique après l'épisode du SRAS.

Clavardage
Nicola Ciccone

Quatre fois nommé au gala de l'ADISQ

Avec webcam

Aujourd'hui à 13h
www.cyberpresse.ca/clavardage

cyberpresse.ca

le collant coton stretch confort 12.99

Économisez 25% sur un collant Twik exclusif en tricot de coton opaque qui assure un confort irréprochable, additionné de lycra qui procure l'aisance et la liberté dans les mouvements. Sable, noir, écarlate, caramel, expresso, forêt, raisin, rouge, rubis, fuchsia, orange, vert agrume, marine. P.m.g.tg. Rég. 18.00

3264705A

MEPHISTO
ET MARCHER DEVIENT UN PLAISIR

MEPHISTO prend soin de votre dos.

L'AUTENTIQUE MEPHISTO
UNE COPIE RESTE UNE COPIE

Spider (Femme)

GORE-TEX

Soldier (Homme)

Avec les chaussures MEPHISTO, vous prenez soin de votre dos ! Alliant tous les bienfaits d'un confort unique et d'une technologie de pointe, nos chaussures vous permettent de marcher tout en souplesse, sans fatigue, en préservant votre dos.

Venez nous visiter au :

LA GRANDE REGION DE MONTREAL:
Carrefour Laval, Laval, Tel. (450) 682-9315
Les Cours Mont-Royal, Montreal, Tel. (514) 845-3007
Promenades St-Bruno, St-Bruno, Tel. (450) 461-0400

LA GRANDE REGION DE TORONTO:
Manulife Centre, Toronto, Tel. (416) 963-3668
1177 Yonge, Toronto, Tel. (416) 968-7026
Bayview Village, Tel. (416) 221-7002

EDMONTON:
West Edmonton Mall, Tel. (780) 481-8088

VANCOUVER:
1171 Robson Street, Tel. (604) 684-8333

Pour des renseignements sur d'autres détaillants MEPHISTO, veuillez nous appeler au (888) 411-3310 ou visitez notre site internet au www.mephisto.com

3262768A

SUITE DE LA UNE

POUR NOUS JOINDRE La Presse, 7, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H2Y 1K9

VOUS AVEZ UNE NOUVELLE À NOUS TRANSMETTRE? Écrivez-nous à nouvelles@lapresse.ca

RÉDACTION (514) 285-7070
commentaires@lapresse.ca

ABONNEMENT (514) 285-6911 ou 1 800 361-7453
cyberpresse.ca/abonnement

PETITES ANNONCES (514) 987-8363 ou 1 866 987-8363
petitesannonces@lapresse.ca

DÉCÈS (514) 285-6816
deces@lapresse.ca

CARRIÈRES (514) 285-7320
carrieres@lapresse.ca

Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de La Presse et celles des services de la Presse Associée et de Reuters. Tous les droits de reproduction des informations particulières à La Presse sont également réservés. ISSN 0317-9249. Le quotidien La Presse est publié et édité par La Presse. Lieu dont le siège social est sis au 7, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H2Y 1K9 et il est imprimé à Transcontinental Métropolitain, situé au 12 300, boulevard Métropolitain Est, Pointe-aux-Trembles, division de Imprimeries Transcontinental G.T. inc. Guy Crevier, Président et éditeur.

Les enfants plus contaminés au Québec qu'aux États-Unis par les pesticides

PESTICIDES

suite de la page A1

Ces derniers sont plus vulnérables que les adultes, à cause de leur petite taille, de leur comportement (ils portent souvent les objets à leur bouche) et à cause du fait que leurs systèmes nerveux et immunitaires sont encore en développement.

« Il faut appliquer le principe de précaution, dit M. Samuel. On croit

que les risques demeurent faibles. Cependant, considérant que plusieurs autres produits sont utilisés au Québec, qu'on ne les a pas mesurés dans cette étude-ci et qu'on ne connaît pas les risques des expositions combinées, on ne peut rien conclure. Il faut prendre tous les moyens pour diminuer les risques d'exposition », a-t-il ajouté.

À l'aide de dépliants distribués dans les garderies, M. Samuel et ses

collègues de l'INSP ont recruté 89 enfants âgés de 3 à 7 ans vivant dans des milieux typiquement banlieusards dans les régions de Montréal et de Québec. Pendant tout un été, ils ont demandé à leurs parents de prélever leurs urines afin qu'ils puissent y détecter des traces d'herbicides et d'insecticides.

Le but de l'étude était de vérifier comment l'utilisation de ces substances autour de la maison pouvait ex-

poser les enfants à une certaine contamination. Parmi les risques d'une exposition aux pesticides, notons certaines formes de cancer, ainsi que des maladies du système nerveux et du système immunitaire.

Les enfants recrutés ont été répartis en trois groupes. Dans le premier, les enfants vivaient dans des municipalités où l'usage des pesticides était fortement réglementé et leurs parents n'avaient aucune intention d'en utiliser. Dans le deuxième, la réglementation était « faible ou absente » et les parents déclaraient vouloir utiliser des herbicides sur leur pelouse. Dans le troisième, pas de réglementation non plus, mais cette fois, les parents déclaraient vouloir utiliser des insecticides sur leur terrain.

Premier résultat : l'épandage d'herbicide peut entraîner une certaine exposition. « La plupart des expositions qu'on a mesurées étaient liées à un événement d'application », a affirmé M. Samuel. Des traces d'herbicides ont été retrouvées dans six échantillons sur 123. Quatre de ces échantillons provenaient de trois enfants d'une même famille où il y avait eu un épandage. Sur l'ensemble de l'étude, des traces d'herbicide ont été trouvés chez 15 % des enfants vivant où il y avait eu épandage.

Selon M. Samuel, cela démontre que si certaines précautions sont prises, on peut éliminer les risques de

contamination. « Pour éviter les expositions, il faut respecter un délai, dit-il. Cela implique de ne pas laisser les enfants jouer sur la pelouse dans les 24 heures suivant l'application. »

Pour ce qui est des insecticides, la recherche n'a pas permis de détecter une contamination reliée à un épandage spécifique. « C'est peut-être parce qu'il n'y en a pas eu cet été dans ces familles », dit M. Samuel.

Malgré cela, le taux d'insecticides s'est avéré élevé en moyenne. En fait, il y en avait des traces dans près de 99 % des échantillons analysés. Et d'où venaient ces insecticides? Probablement de la nourriture, pense M. Samuel. « On a constaté que les enfants avaient un peu le même taux d'exposition, dit-il. Cela nous amène à étudier plus à fond une source d'exposition comme l'alimentation, qui serait par hypothèse la même pour tous. »

Cette hypothèse devra être vérifiée par des études supplémentaires, affirment les chercheurs. Ils ignorent pourquoi les taux constatés ici sont plus élevés que dans d'autres pays industrialisés.

Rappelons que le gouvernement du Québec a adopté l'an dernier un règlement qui prévoit des restrictions des sévères à l'usage des pesticides dans les villes. Les interdictions et les restrictions entrent en vigueur progressivement d'ici à 2006.

Le monde entier vous souhaite

Bienvenue Willkommen
Benvenuto أهلا وسهلا
歡迎 Welcome Uvítání
Добро Пожаловать Bienvenido



Que vous préféreriez l'exotisme, l'aventure ou la chaleur, les plus belles destinations voyages vous attendent au Salon !

23 • 24 octobre
Place Bonaventure

ANIMATION • CINÉMA • CONFÉRENCES • DANSE • INFORMATION

Salon Place Bonaventure

Art de Vivre

EN COLLABORATION AVEC **SOMMEIL Davantage**
LITS AJUSTABLES ET FAUTEUILS DE MASSAGE

22 au 24 octobre 2004

5 pavillons

- Loisirs, sorties et escapades
- Esthétiquement vôtre
- Santé & forme physique
- Finances personnelles
- Ma maison, mon confort

Venez passer une journée avec nous !

Ateliers • Défilés de mode • Transformations • Conférences

Place Bonaventure (Hall est)
800, rue de La Gauchetière O. Montréal
www.artdevivre.ca

Vendredi 22 octobre : 10 h à 21 h
Samedi 23 octobre : 10 h à 20 h
Dimanche 24 octobre : 10 h à 18 h

Prix Régulier 10\$
Ainé 65 ans et plus 7\$
Enfant entre 6 et 12 ans 4\$

YOGAMONDE LISE WATIER Vous rock détente 102.3 FM 92.7 FM LAURA

4\$* de réduction sur le prix d'admission adulte

*Avec ce coupon, vous obtiendrez une réduction de 4 \$ sur le prix d'entrée pour adulte. Cette OFFRE ne peut être jumelée à aucune autre offre. Aucune valeur marchande. Aucune reproduction mécanique acceptée. Un seul coupon par client. Valable les 23 et 24 octobre 2004 seulement. Ce coupon est échangeable à la billetterie de la Place Bonaventure.

La billetterie de la Place Bonaventure fermera 1 heure avant la clôture du Salon

107 pays représentés

Des centaines d'experts de tous les coins du monde sont là pour vous faire découvrir leur coin de pays !

Adultes 10 \$
Aînés et étudiants 8 \$
Enfants (6 à 12 ans) 4 \$
Enfants (5 ans et moins) gratuit
Accès Mtl 7 \$ (taxes incluses)

La billetterie de la Place Bonaventure fermera 1 heure avant la clôture du Salon.

Horaire
Samedi 23 octobre 10 h - 20 h
Dimanche 24 octobre 10 h - 18 h

Un événement dms média mondial En collaboration avec LA PRESSE AGTA Association of Canadian Travel Agencies Association canadienne des agences de voyages

23-24 octobre
Place Bonaventure
Samedi 23 octobre 10 h - 20 h
Dimanche 24 octobre 10 h - 18 h

www.salontourismevoyages.com



La belle époque

Tout ancien. Tout nouveau

Event: Solde et exposition: bijoux d'époque Birks
Collection de bijoux uniques antiques, d'époque jusqu'à aujourd'hui, à diamants et à pierres précieuses

Date: Du 20 au 31 octobre 2004

Location: Montréal Square Phillips, 514.397.2511

BIRKS
CÉLÈBRE SES 125 ANS

Nous sommes toujours ouverts à la vente en consignation de bijouterie fine. Magasinez avec nous en ligne ou en vous rendant au Birks le plus près de chez vous. Visitez le www.birks.com ou composez le 1.800.682.2622.

RIMA ELKOURI » LA VIE LA VILLE

rima.elkouri@lapresse.ca

Réveiller l'Ontarien en soi...



APARTÉ

«La violence automobile, c'est la guerre non dite, celle de tous les jours. À ce jour, trois millions d'Américains ont succombé, comme 850 000 Allemands, 750 000 Brésiliens, 685 000 Japonais, 525 000 Français, 235 000 Canadiens, 190 000 Polonais, 156 000 Thaïlandais, 130 000 Argentins, et ainsi de suite (...).»

Extrait du *Livre noir de l'automobile* de Richard Bergeron (Hypothèse, 1999).

Les automobilistes ne savent pas conduire, les piétons ne savent pas marcher, les uns se fichent des autres.

Voilà, résumé de façon un peu caricaturale, le constat navrant que nous faisons, ce week-end dans *La Presse*, les observateurs et spécialistes de nos moeurs routières.

Il s'en trouve pour dire que les accidents d'automobile, c'est un peu comme notre guerre à nous. Une guerre banale, parfaitement intégrée à notre quotidien, mais non moins meurtrière.

L'automobile a fait plus de 70 000 morts au Québec tout au cours du XX^e siècle. C'est autant de victimes qu'à Hiroshima, note Richard Bergeron, chef du nouveau parti municipal Projet Montréal, dans son *Livre noir de l'automobile*. «Une bombe atomique nous est tombée dessus sans que nous l'ayons remarquée», écrit-il.

L'image est forte. Elle fait réfléchir. Mais elle a aussi un caractère outrancier. Quiconque a déjà vu de près ou même de loin une «vraie» guerre le sait. Il y a quelque chose d'indécrottable à comparer les malheurs de nos intersections à ceux des lignes de front. Ce qui ne veut pas dire qu'il faille banaliser les premiers pour autant. D'autant plus qu'ils sont beaucoup plus faciles à prévenir.

Les automobilistes ne savent pas conduire, les piétons ne savent pas marcher, les uns se fichent des autres. Que faire? Je doute que le fait d'imposer



F. LEVEILLÉE

des amendes aux piétons qui zigzaguent dans la rue soit la solution. À en croire les études réalisées sur le sujet, il faudrait plutôt que l'automobiliste montréalais devienne un peu plus ontarien.

Que fait l'Ontarien à une intersection? En général, il s'arrête pour laisser passer le piéton. Souvent, il prend même soin d'accompagner cet arrêt d'un signe de tête. Ce qui, aux yeux d'un Montréalais, semblerait pour le moins suspect.

Que fait le Montréalais dans la même situation? La plupart du temps, il fait comme si le piéton n'existait pas. Alors qu'en Ontario, 74% des automobilistes s'arrêtent pour laisser passer les piétons, ici, c'est moins du tiers (30%) qui adoptent la même attitude, révèle une étude comparative réalisée par des chercheurs de l'Université de Montréal. Si bien que certains se demandent si, au Québec,

les passages piétonniers ne sont pas que décoratifs ou, pire encore, une invitation à se faire heurter...

Dans bien des cas, le plus grand fantasme du piéton frustré serait que les rues de la ville lui appartiennent. En tant que piétonne à temps partiel — depuis que j'ai un bébé, j'avoue qu'il m'arrive parfois aussi de me transformer en automobiliste un peu ontarienne —, en tant que semi-piétonne, donc, je rêve parfois d'un Montréal qui laisse une plus grande place au piéton.

Plusieurs citadins rêvent de remettre à l'ordre du jour cette idée, très à la mode dans les années 70, mais tombée depuis en désuétude. Il y a quelque temps, le directeur du Conseil régional de l'environnement de Montréal, Robert Perreault, proposait de faire de la rue Sainte-Catherine une rue piétonne, au moins l'été, et de fermer à la circulation la voie Camillien-Houde, sur le mont Royal, au moins le dimanche. On connaît bien aussi le projet de l'avenue du Mont-Royal verte qui a reçu l'appui de plusieurs milliers de citoyens.

Au premier abord, ces idées séduisent. Mais du rêve du flâneur à la pratique, plusieurs écueils subsistent.

Je citais récemment à ce sujet Paul Lewis, professeur à la faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal, qui disait que l'avenue du Mont-Royal ne réunit pas les conditions propices à une piétonisation

réussie. Quelles sont-elles, ces conditions? me demande un lecteur qui ne partage pas du tout ce point de vue.

Au risque que M. Lewis et moi-même nous transformions en petites poupées vaudou vendues à rabais sur l'avenue du Mont-Royal, j'y reviens donc.

Les rues piétonnes qu'on peut qualifier de «succès» sont, en général, de petites rues, situées dans un environnement dense ou dans un lieu de convergence de grandes infrastructures de transport. Elles doivent être faciles d'accès, tant pour les résidents des alentours que pour les autres. Elles doivent aussi pouvoir offrir des activités aux piétons, notamment des activités commerciales.

En ce sens, le principal défaut de l'avenue du Mont-Royal serait sa taille. Pas évident d'animer une si grande rue seulement avec des piétons et des cyclistes. À moins qu'on y aménage un tramway, comme le souhaite le comité Mont-Royal Avenue verte. Mais on n'en est pas là. Difficile pour ainsi dire de mettre le tramway devant les boeufs.

Au-delà de la piétonisation, il existe tout de même mille et un moyens de favoriser une meilleure cohabitation des automobilistes, des piétons et des cyclistes. À commencer par des mesures concrètes pour ralentir la circulation en ville. Et pour peut-être réveiller l'Ontarien en nous.

Sainte-Marie-de-Blandford victime d'une fraude équivalant à la moitié de son budget

MARIE-ÈVE LAFONTAINE
LE NOUVELLISTE

SAINTE-MARIE-DE-BLANDFORD — La mairesse de Sainte-Marie-de-Blandford, Ginette Deshaies, a eu tout un choc la semaine dernière lorsqu'elle a reçu un appel de sa caisse populaire lui signifiant que le compte de la municipalité était dans le rouge. Elle a découvert qu'un chèque de 250 000 \$ a été frauduleusement encaissé au nom de la municipalité. Une somme gigantesque pour cette municipalité, située près du secteur Gentilly, qui

doit maintenant faire face à bien des désagréments administratifs en raison de cette mésaventure.

« Ce n'est pas une petite fraude. C'est 250 000 \$! C'est la moitié de notre budget », lance M^{me} Deshaies.

Le pot aux roses a été découvert au milieu de la semaine dernière. « La caisse populaire nous a avisés qu'on était en déficit. On était très surpris. La même journée, on a reçu notre relevé de compte. Le chèque s'y trouvait. C'était un chèque qui ne provenait pas de notre municipalité, mais qui avait un en-tête de

notre municipalité. Il avait une imitation de nos deux signatures, soit une imitation de ma signature comme mairesse et celle de ma secrétaire-trésorière », explique M^{me} Deshaies.

En voyant ce chèque, la mairesse et la secrétaire-trésorière ont immédiatement pris contact avec la Sûreté du Québec. « On pense que ce n'est pas possible de faire quelque chose comme ça, mais c'est très possible. On en a la preuve. Je suis l'enquête de près. J'ai bon espoir », souligne la mairesse.

Qu'est-ce qu'une telle fraude peut

avoir comme conséquence pour une municipalité comme Sainte-Marie-de-Blandford? « Des problèmes, lance M^{me} Deshaies en riant. On a fermé notre compte. Il faut faire un suivi de tous les chèques qui ont été émis. La secrétaire-trésorière a défini tous les chèques qui sont en circulation, et la caisse fait un suivi très serré pour éviter qu'un autre chèque rebondisse », ajoute-t-elle.

La mairesse mentionne que toute cette histoire n'empêche pas la municipalité de fonctionner puisqu'elle a beaucoup d'aide de la caisse

populaire de Gentilly et du Centre financier de Nicolet. « On a un très bon soutien de notre caisse. Il n'y a aucun problème. On continue de rouler quand même. On attend les résultats de l'enquête », mentionne M^{me} Deshaies.

Très peu de détails sont connus pour l'instant, la Sûreté du Québec ayant d'ailleurs refusé, hier, de confirmer ou d'infirmer qu'une enquête était bel et bien en cours dans ce dossier. Toutefois, il semble que le chèque ait été encaissé dans une institution financière de la région de Montréal.

Les familles auront point le temps de s'ennuyer pis de bayer aux corneilles cet hiver. Et c'est pas rapport à une nouvelle sorte tricot ou à un nouveau jeu de cartes. À vrai dire, une nouvelle machine à images ExpressVu est astheure en vente au magasin général. Paraîtrait même qu'à cause du nouveau satellite qu'ils ont installé dans les cieus, le service numérique est encore plus d'adon qu'à l'expressVu.

Certains villageois ont vu d'un mauvais œil toute cette modernité, mais on nous a assurés que même avec son nouveau grément, l'ExpressVu est encore moins chérante qu'auparavant. « Pour seulement 22 petits bidous par mois, t'as 100 postes pour pitonner à ton gré! » dit Rosaire Robidoux, le frère économiste du couvent. Et c'est sans compter les 300 autres programmes que l'on peut s'abonner pour

en avoir encore plus à zieuter. Ça, c'est ce qui s'appelle être gréyé pour veiller tard! Pis à part ça, point besoin de se creuser le ciboulot pour trouver à quelle heure pis à quel poste on peut s'asseoir dans sa barçante avec sa pipe pour regarder les petites vues. On a juste à péser sur le piton pis toute la liste apparaît, bien enlignée par préférences. Même que la nouvelle machine ExpressVu est tellement modérne

que, quand quéqu'un appelle pendant ton programme, son nom apparaît dans la télévision. Par ailleurs, le bon de service s'attend à devoir soigner plus que les pouces au coin de la télé pendant un mois. En effet, la machine ExpressVu permet de jouer à des jeux vidéo en pitonnant des jeux vidéo.

Si vous avez un grément ExpressVu, les petits programmes sont disponibles. Les programmes sont disponibles. Les programmes sont disponibles.



Astheure, tricotez-vous une meilleure télé sans vider votre bas de laine.

ExpressVu^{MC} vous offre maintenant encore plus de services, de puissance et de choix! Et grâce à son tout nouveau satellite, la qualité du service entièrement numérique n'aura jamais été aussi tiguïdou.

ExpressVu

- Un choix de programmation exceptionnel avec quelque 400 canaux, regroupés par thème et faciles à consulter.
- Télé interactive améliorée et nouveaux jeux vidéos pour toute la famille.
- Le nouveau forfait Base numérique comprend plus de 100 canaux pour seulement 22 \$/mois. Tout inclus. Pas de frais cachés.



1 87 SOUCOUBE www.bell.ca/satellite Magasin Espace Bell

Et bien simple.^{MC}

SUITES DE LA UNE

Québec se prive de 70 millions d'Ottawa

BOURSES

suite de la page A1

Une moitié de la somme doit servir à financer les services directs aux élèves (23 millions pour les universités et 12 millions pour les cégeps), tandis que la deuxième moitié doit réduire le plafond de prêts des étudiants de 25 %, à compter de l'année scolaire 2000-2001.

Un avis juridique de la firme Lavery, De Billy, consulté par *La Presse*, confirme que les modifications au Règlement sur l'aide financière aux études faites par Québec en avril vont à l'encontre de l'entente administrative intervenue en 1999. « Nous sommes d'opinion que l'adoption de ce règlement constitue une violation très claire de l'Entente », écrivent les avocats Raymond Doray et Bruno Verdon, dans le document daté du 14 octobre.

Étant donné cette violation, la Fondation « peut, selon nous, refuser de payer au gouvernement du Québec les 35 millions par année consentis aux termes de l'Entente », précisent les avocats mandatés par la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ). Selon eux, l'autre moitié de la subvention devrait tout de même être versée.

Reid ne commente pas

La Fondation n'est pas du même avis. « Nous avons une seule entente et elle est pour un montant de 70 millions », a souligné M. Riddell. « Nous sommes là pour bonifier le programme d'aide financière aux études, pas pour le financer », a ajouté Jean Lapierre, directeur des communications de la Fondation.

Le cabinet du ministre de l'Éducation, Pierre Reid, a été averse de commentaires. « Nous n'avons pas encore vu cet avis juridique, alors il nous est impossible de commenter, a indiqué Caroline Richard, attachée de presse de M. Reid. Il faut attendre que nos avocats en prennent note. Il y a par ailleurs toujours des discussions en cours entre nos fonctionnaires et les gens de la Fondation. »

Décision à la va-vite, selon la FEUQ

« En remettant en question sa propre parole, Québec se prive d'argent qui lui était destiné, a pour sa part constaté Pier-André Bouchard, président de la FEUQ. Ça prouve que le gouvernement a vraiment pris la décision de couper dans les prêts et bourses à la va-vite, en brisant le consensus québécois qu'il y avait sur l'utilisation de cet argent. Il faut

maintenant que Québec revienne à ce consensus. »

Pauline Marois, critique péquiste en matière d'Éducation, trouve « extraordinairement choquant » le fait que M. Reid n'ait pas mesuré les impacts de sa décision. « Il devrait renoncer à cette coupe, qui est absolument inacceptable parce qu'elle endette les étudiants qui ont le plus besoin d'aide », a-t-elle dit à *La Presse*.

Mario Dumont, chef de l'Action démocratique (ADQ), a lui aussi dénoncé cette « bête noire » du gouvernement. « J'espère qu'ils vont rouvrir ce dossier, qui était fondamentalement une erreur », a-t-il indiqué.

Habituellement versée à l'automne, la subvention de la Fondation ne devait de toute façon pas être donnée avant le printemps, cette année. C'est l'implantation d'un nouveau système informatique à l'Aide financière aux études qui a causé ce délai, qui s'ajoute à la mésentente actuelle.

La Fondation garde tout de même espoir de parvenir à un consensus. « Nous croyons que si chacun met un peu du sien, on pourra arriver à une nouvelle entente, a souligné M. Riddell. Pour l'instant, nous n'en avons cependant pas, parce que le gouvernement l'a brisée. »

Les interventions de Gagliano dérangeaient

GAGLIANO

suite de la page A1

Selon elle, son supérieur n'était pas très heureux de travailler dans de telles conditions. M^{me} Roy souligne même que Pierre Tremblay qualifiait l'ingérence du bureau de M. Gagliano comme étant une « problématique avec laquelle on devait vivre à tous les jours ».

« On recevait continuellement des demandes du bureau du ministre, mentionne-t-elle. Ces demandes-là en général devaient être acceptées, alors ça venait que c'était difficile de gérer étant donné qu'avant d'approuver ou de refuser un projet, il fallait souvent vérifier auprès du

cabinet du ministre pour s'assurer que la bonne information soit envoyée. »

Lors de son interrogatoire, M^e Cournoyer a interrogé M^{me} Roy en citant d'autres exemples démontrant que le bureau de M. Gagliano serait intervenu dans certaines décisions liées aux commandites.

Par exemple, en 2001, lorsque le Vieux-Port a obtenu une commande pour l'achat d'un écran géant, les responsables de la Société du Vieux-Port ont communiqué avec un adjoint du bureau d'Alfonso Gagliano. Ils souhaitaient discuter de la trop grande visibilité que voulait se donner le gouvernement canadien en présentant un grand nombre de capsules sur cet écran. Or, c'est M^{me} Roy, à la direction générale, qui aurait dû s'occuper du dossier et non le bureau du ministre.

« Le contenu des messages (projetés sur l'écran) c'était de votre responsabilité à vous ? a demandé M^e Cournoyer. Normalement, on aurait dû communiquer avec la direction générale et non pas avec quelqu'un du cabinet du ministre. Est-ce qu'il est raisonnable de penser qu'il s'agit d'un autre exemple où le ca-

binet du ministre intervenait dans la gestion de projet de commande ? » « Oui », a aussitôt répondu Isabelle Roy.

La non-intervention du ministre Gagliano

L'avocat de M. Gagliano, Pierre Fournier, a tenté, lors de son contre-interrogatoire, de tuer dans l'oeuf l'idée que son client s'ingérerait de façon régulière dans les décisions concernant l'attribution de fonds.

Avec l'aide d'une base de données, M^e Fournier a tenté de démontrer que dans la plupart des cas, son client n'intervenait pas dans les décisions. Ces fichiers avaient été créés à l'origine par M^{me} Roy, qui travaillait au bureau du ministre avant de se retrouver au DGSCC. Elle y indiquait toutes les demandes de commandites.

« À date, si je n'ai pas fait d'erreur de calcul mental, on a trouvé deux instances au maximum, dans les quelque huit items qu'on a vus jusqu'à maintenant, où le ministre aurait tenté d'influencer une décision », a-t-il mentionné. Il poursuivra son contre-interrogatoire aujourd'hui.

Affrontement en vue

COLS BLEUS

suite de la page A1

Le président du syndicat des cols bleus regroupés de Montréal, Michel Parent, croit que cette décision ouvre notamment la porte à la sous-traitance, qu'elle menace leur régime d'assurances collectives et qu'elle comprend des baisses de salaires. « L'arbitre a appliqué la règle de la meilleure offre, ce n'était pas son mandat à l'intérieur des critères de la loi 170 », souligne-t-il.

Henri Massé ajoute que cette décision vient saper 30 ans d'efforts pour améliorer les conditions de travail des cols bleus.

Le conseiller syndical des cols bleus, Michel Fontaine, estime que la convention collective « a été passée à la tronçonneuse » par l'arbitre. « C'est épouvantable les dégâts qui ont été faits. Je ne peux pas comprendre que quelqu'un de raisonnable puisse rendre une sentence de cette nature », martèle-t-il.

Le syndicat confirme donc son intention de faire annuler la sentence arbitrale par un tribunal et de sus-

« On espère ne pas avoir à se rendre là, on espère que cet appel au gros bon sens va réveiller quelqu'un à l'hôtel de ville, on essaie de contenir la colère des membres (...) on ne sait pas jusqu'à quand on va les contenir. »

prendre son application le temps que les tribunaux entendent la requête des cols bleus qui sera déposée dans quelques jours. Le syndicat reproche à l'arbitre de s'être rendu aux arguments de la Ville sans chercher de compromis.

Le président de la FTQ demande du même coup à la Ville de reprendre les discussions pour réviser la convention collective. « On demande au maire de Montréal de rouvrir les discussions avec nous pour régler cette situation. De toute façon, cette sentence est inapplicable, elle va amener un bordel épouvantable dans les relations de travail », précise M. Massé.

Le maire de Montréal n'a pas répondu à la demande laissant un fonctionnaire se charger de la réplique.

Du côté de la Ville de Montréal, toute reprise de discussion sur cette convention collective a déjà été écartée, hormis pour les 17 points qui seront négociés dans chaque arrondissement. « La convention collective est en vigueur, nous sommes prêts à poursuivre les négociations en arrondissement, sur l'application de la semaine de 36 heures, alors nous regardons en avant », rétorque Christian Tremblay, directeur principal du Service de la gestion stratégique et du capital humain de la Ville de Montréal.

La Ville se concentre maintenant sur la mise en force des conditions de travail décrétées par l'arbitre, peu im-

porte les démarches syndicales devant les tribunaux. « Nous avons le mandat de mettre la convention collective en oeuvre, il faut s'assurer que les conditions qui prévalent soient appliquées le plus rapidement possible », ajoute M. Tremblay.

L'administration municipale estime que le syndicat connaissait les règles de l'arbitrage et qu'elles ont été suivies à la lettre par l'arbitre. « Le syndicat a peut-être commis une erreur stratégique. L'harmonisation à coût nul était prévue à la loi et l'arbitre ne pouvait pas sortir de cette règle », a dit M. Tremblay. Le directeur principal de la Ville souligne qu'il était inévitable que certains cols bleus subissent un recul de leurs conditions de travail et que les autres syndicats ont aussi fait les frais de cette condition prévue dans la loi 170 sur les fusions municipales.

Le président de la FTQ a prévenu hier qu'un plan d'action serait mis en place, tout en refusant de préciser si les citoyens devaient s'attendre à des moyens de pression. « On espère ne pas avoir à se rendre là, on espère que cet appel au gros bon sens va ré-

veiller quelqu'un à l'hôtel de ville, on essaie de contenir la colère des membres (...) on ne sait pas jusqu'à quand on va les contenir », mentionne le président du syndicat des cols bleus. Les autres branches de la FTQ (SCFP, métallos, FTQ Construction) ont assuré hier qu'elles donneraient leur appui aux cols bleus.

Pendant les deux ans et demi de négociations, les cols bleus ont à plusieurs reprises perturbé les services municipaux par des moyens de pression. Ils avaient notamment paralysé le centre-ville en manifestant autour de l'hôtel de ville avec des camions. Les syndiqués ont aussi tenu une série de manifestations devant les résidences des élus, mais une injonction — aujourd'hui expirée — a mis fin à ces rassemblements.

Du côté du premier ministre

À Québec, le premier ministre Charest a insisté pour dire que « le gouvernement n'a rien à voir ni de près ni de loin avec la décision rendue par l'arbitre ». L'ancien président du syndicat des cols bleus, Jean Lapierre a déclaré à *La Presse* qu'il soupçonnait Québec d'avoir pactisé avec la Ville de Montréal.

« Ce sont les deux parties qui ont décidé de soumettre une question à l'arbitre et il a rendu sa décision » a-t-il souligné. Il a insisté : « Je veux être très clair là dessus, j'ai vu des propos faisant la relation entre mon gouvernement et la décision, or il n'y a rien... on n'a rien à voir là-dedans. »

Quand on lui demande si le ministre du Travail du Québec pourrait intervenir pour tenter de trouver une solution, M. Charest souligne : « On suit tout cela forcément, ce sont des relations de travail, mais en même temps, on ne peut se substituer aux parties qui négocient. »

Avec la collaboration de Denis Lessard.

Précision

Congrès eucharistique

Contrairement à ce que nous avons publié dans notre numéro d'hier, le Congrès eucharistique international, qui se tiendra à Québec en 2008, sera le 49^e et non le 29^e. Nos excuses.

FAITES LE BILAN

LA PRESSE AFFAIRES.com

La grande vente nationale d'automne Série Certifiée.

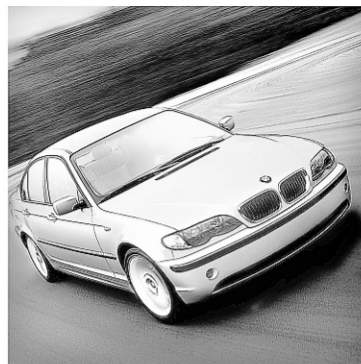
BMW Série Certifiée^{MC}

Sélection exclusive de véhicules BMW d'occasion

www.bmw.ca



Le plaisir de conduire^{MC}



Du 18 au 20 octobre 2004.

Trois jours à ne pas manquer, pour faire du rêve une réalité.

Du lundi 18 octobre au mercredi 20 octobre, les concessionnaires BMW participants offrent certains véhicules spécialement sélectionnés de la Série Certifiée^{MC} à prix réduit et à un taux de financement de seulement 0,9 %. Si vous avez déjà rêvé posséder une BMW, il n'y a jamais eu meilleure occasion d'en faire une réalité. Ne la ratez pas. Passez chez votre concessionnaire BMW dès aujourd'hui.



STÉROÏDES NON REQUIS.

vroum-vroum



REDESSINÉ ET REPENSÉ
MAZDA TRIBUTE 2005



INDICE DE SÉCURITÉ LE PLUS ÉLEVÉ LORS D'IMPACT*



Remodelé, redessiné, bref repensé en 2005, le tout nouveau Mazda Tribute est prêt à faire tout ce que vous attendez de lui. Parce que non seulement ce VUS est-il particulièrement spacieux, mais il vous offre aussi plein de possibilités.

Choisissez une traction avant ou une transmission à quatre roues motrices. Optez pour le moteur de série 4 cylindres de 2,3 L à 16 soupapes ou pour le V6 de 3 L et 200 ch à 24 soupapes offert en option. La polyvalence, ici, est vraiment au rendez-vous. En fait, pour remorquer un bateau ou pour vous balader sur les routes de montagne, il y a un Tribute qui convient parfaitement à votre style de vie.

Pour découvrir les nombreux avantages d'un utilitaire sport qui redéfinit le mot « sport », installez-vous sans tarder au volant du tout nouveau Mazda Tribute 2005.

MODÈLE GX 4 CYLINDRES AVEC BOÎTE AUTOMATIQUE À PARTIR DE **25 495\$***

PROGRAMME
MAZDA POUR
LES DIPLÔMÉS

INFORMEZ-VOUS AU SUJET DU PROGRAMME MAZDA POUR LES DIPLÔMÉS.

*Offre réservée aux particuliers et portant sur les Mazda Tribute GX 4 cylindres 2005 (modèle WSXD75AA50) neufs. Frais de transport et préparation (1 125\$), immatriculation, assurances, taxes et frais d'inscription ou RDPRM en sus.

*Indice de sécurité le plus élevé accordé au Mazda Tribute 2005 par la NHTSA des É.-U. pour les passagers des sièges avant et arrière lors de tests d'impact latéral. Les modèles illustrés peuvent différer et sont utilisés à titre indicatif seulement. Certains équipements illustrés peuvent être offerts en option ou de série sur d'autres modèles. Les stocks peuvent varier selon les concessionnaires. Les concessionnaires peuvent vendre à prix inférieur. Voir un concessionnaire participant pour les détails. Aucune combinaison d'offres possible. Offre d'une durée limitée à compter du 4 octobre 2004.



mazda

www.mazda.ca

ACTUALITÉS

Enquête parlementaire concernant l'achat des sous-marins

PRESSE CANADIENNE

OTTAWA — Le comité permanent de la défense a approuvé à l'unanimité une motion visant à enquêter sur le contrat par lequel le Canada a fait l'acquisition de sous-marins usagés de la marine britannique, en 1998.

Des membres du comité ont affirmé hier que des événements politiques ayant précédé l'incendie mortel qui a lourdement endommagé le NCSM *Chicoutimi* dans l'Atlantique Nord plus tôt ce mois-ci doivent être examinés parallèlement à l'enquête militaire technique en cours.

« Le mandat de la commission d'enquête (militaire) n'inclut pas certaines des choses sur lesquelles je crois que les Canadiens veulent des réponses », a dit le député néo-démocrate Bill Blaikie, l'instigateur de la proposition de tenir une autre enquête.

L'enquête parlementaire se penchera sur le processus d'achat et sur ce « que le gouvernement a pu savoir ou aurait dû savoir » au sujet des quatre sous-marins diesels électriques qu'il a acquis — par une entente location-achat de 812 millions \$ sur huit ans — de la Royal Navy, a dit M. Blaikie.

L'exercice devrait également tenir compte des précautions et des procédures mises en place en fonction de ce qui était connu de l'état des navires — qui ont été affectés par la rouille, des fentes et des fuites.

« Cela est pertinent compte tenu du débat qui s'est enclenché entre le Canada et le Royaume-Uni pour déterminer lequel des deux pays sera tenu responsable en bout de ligne. »

Le député Claude Bachand, du Bloc québécois — qui a voté en faveur de la proposition de M. Blaikie — a affirmé qu'il y a des questions relatives au contrat des sous-marins qui « pourraient rester sans réponse si ce comité n'entreprend pas un examen lui-même ».

Une technologie en pleine ébullition

Le marché des sous-marins a beaucoup changé depuis quelques années

MATHIEU PERREAULT

Le débat sur la pertinence de l'achat par le Canada de quatre sous-marins d'occasion n'est pas près d'être clos. Depuis quelques années, le marché des sous-marins est bouleversé par l'arrivée d'une nouvelle technologie de propulsion, qui rend les moteurs diesels électriques beaucoup moins attrayants.

Cette nouvelle technologie, appelée « propulsion indépendante de l'air » (PIA), permet aux sous-marins de rester sous l'eau durant plusieurs semaines, comparativement à quelques jours seulement pour la propulsion diesel électrique. Certains experts vont même jusqu'à prédire que les sous-marins PIA pourraient se mesurer aux sous-marins nucléaires, qui peuvent rester plusieurs mois sous l'eau mais qui sont bruyants et plus gros, donc difficilement manoeuvrables en eau peu profonde.

La propulsion PIA est particulièrement utile pour naviguer sous la glace, et la marine canadienne s'y serait intéressée pour l'Arctique. « Je serais très réticent à aller sous la glace avec un moteur diesel électrique, mais j'irais demain matin avec un sous-marin PIA », affirme Robert Willisroft, ancien officier de sous-marin américain qui écrit pour le site spécialisé *Defense Watch*.

Le choix est d'autant plus difficile que les deux technologies ont des coûts semblables : entre 200 et 300 millions US par bâtiment.

« Les sous-marins diesels ont encore un marché parce que les sous-marins ont tendance à être conservateurs, dit M. Willisroft. Certains préfèrent attendre la deuxième vague de la technologie PIA, quand les problèmes qui surgiront inévitablement seront réglés. Quand il y a un problème sous l'eau, ça peut être dramatique. »

Pour cette raison, l'achat de sous-marins d'occasion est en général un bon choix. « Les problèmes ont souvent été réglés, dit M. Willisroft. Les quatre sous-marins de la classe Upholder, que le Canada vient d'acheter et de renommer Victoria,



PHOTO ANDREW VAUGHAN, ARCHIVES PC

Le *HMCS Victoria*, un des quatre sous-marins britanniques de la classe Upholder que le Canada a achetés.

ont eu des problèmes, mais pas davantage que d'autres sous-marins. L'Australie a eu beaucoup de problèmes avec ses six Collins. »

Le Canada a payé 550 millions US pour ses quatre Victoria. L'Australie, quant à elle, a payé 3,2 milliards pour ses six sous-marins de la classe Collins, fabriqués entre 1996 et 2004 par des chantiers australiens selon des designs suédois. Fait à noter, les Collins font 3000 tonnes, contre 2000 pour les Victoria.

Piles à combustible

Les sous-marins diesels électriques ne peuvent rester plus de quelques jours sous l'eau parce qu'ils doivent

alors utiliser leurs batteries. Pour lancer leurs moteurs diesels, ils doivent faire surface, la combustion nécessitant de l'oxygène.

Les quatre technologies PIA, dont deux sont opérationnelles, contournent le problème de diverses manières et permettent de rester sous l'eau durant plusieurs semaines, à basse vitesse, avec quelques courtes périodes d'accélération — par exemple pour attaquer ou se défendre. Les sous-marins PIA gardent un moteur diesel électrique pour les longues distances.

La première PIA à avoir vu le jour est suédoise. Conçue par Kockum, la firme qui a fourni les plans des Collins australiens, elle utilise un type de moteur appelé Stirling, qui brûle du diesel et de l'oxygène liquide sous pression. Elle permet de passer 14 jours sous l'eau, et la marine suédoise l'a installée sur trois de ses

sous-marins Gotha en 1996 et 1997. L'autre PIA opérationnelle est allemande et est basée sur les piles à combustible qui utilisent de l'hydrogène comme carburant. L'autonomie sous l'eau serait aussi de 14 jours. La marine allemande fait des tests en mer et en a commandé quatre. L'Italie en a commandé deux, la Grèce, quatre, et la Corée du Sud, trois.

La France a adapté une turbine à vapeur utilisée sur ses sous-marins nucléaires pour un moteur fonctionnant à l'éthanol et à l'oxygène liquide et l'installe sur trois sous-marins de la classe Agosta vendus au Pakistan ; appelée « Module d'énergie sous-marine autonome », la PIA française porterait l'autonomie à 15-20 jours.

La plus simple PIA emmagasine de l'oxygène liquide, mais n'est pas très efficace. Un seul prototype a été construit, en Allemagne, en 1993 ; le temps sous l'eau pourrait passer à 20 jours.

Les technologies PIA suédoise, française et allemande peuvent être installées dans un sous-marin d'occasion. Selon M. Willisroft, les coûts tourneraient alors aux alentours de 100 à 150 millions US.

Les sous-marins canadiens Victoria sont eux-mêmes le produit de remonte technologiques dans le domaine. À la fin des années 70, l'Angleterre a décidé de miser sur les sous-marins nucléaires. Les Oberon devaient être les derniers à utiliser la propulsion diesel-électrique.

Mais deux facteurs ont modifié l'analyse de la Royal Navy : d'une part, la guerre des Malouines a montré que les sous-marins diesels électriques étaient plus manoeuvrables en eaux moins profondes, notamment pour le transport de commandos ; d'autre part, la construction de sous-marins nucléaires est plus compliquée et plus longue que prévu.

La classe Upholder a été basée sur un design que les chantiers Vickers voulaient vendre à des marines étrangères. En catastrophe, la Royal Navy y a intégré les derniers armements et techniques de réduction de bruit.

Les quatre Upholder ont été lancés entre 1986 et 1992 ; en tout, 19 devaient être construits. Mais la fin de la guerre froide a obligé la Royal Navy à se concentrer sur le nucléaire.

Les Upholder ont été mis à la retraite en 1993. Le *Chicoutimi* est le premier sous-marin de cette classe à avoir été construit.

L'événement fourrure et mouton rason

Seulement à la Baie centre-ville

Rabais de 30 à 55%

sur nos prix ordinaires

Du 20 au 24 octobre



Pour 5 jours seulement, économisez sur une fabuleuse sélection des plus beaux manteaux de fourrure, de mouton rason et de cuir de l'année.

Ne manquez pas cet événement spécial. Vous pourrez y rencontrer nos experts en fourrure pour faire réparer ou remodeler votre vieux manteau de fourrure, ou encore l'échanger contre un neuf.

Salon de la fourrure la Baie centre-ville, exceptionnellement au 2^e étage Pour de plus amples renseignements, appelez au (514) 281-4731

la Baie

**Manteau-vedette offert lors de l'événement seulement**

Manteau classique pleine longueur de vision noir pour femme
Prix ordinaire: 7999\$ Prix spécial: 3499\$ (ci-dessus)

Nous recherchons présentement des...

- Femmes
- 65 ans et plus
- Non-fumeuses

Indemnité compensatoire jusqu'à 1535 \$

Anapharm innove dans le domaine de la recherche clinique en offrant des services de qualité tout en se souciant du confort, du respect et de la sécurité de ses volontaires. Dans la majorité des cas, les études réalisées portent sur des médicaments déjà disponibles sur le marché.

Pour des renseignements additionnels, contactez l'équipe Anapharm ou visitez notre site Web

514-485-7555
1 866-anapharm

www.anapharm.com

Entreprise de recherche sur les médicaments

sfbC Anapharm

LASIK MD
VISION

CORRECTION DE LA VUE AU LASER



Dr. Pierre Demers Dr. Avi Wallerstein Dr. Mark Cohen

Expérience

À travers le Canada, les chirurgiens de LASIK MD ont réalisé plus de 200 000 corrections de la vue au laser, plus que tout autre groupe de chirurgiens.

Technologie

Nous offrons des équipements perfectionnés et à la fine pointe de la technologie, incluant le Zyoptix^{MD} de Bausch & Lomb.

Résultats

La majorité de nos patients bénéficient d'une vision 20/20 après la chirurgie.

LE MEILLEUR **PRIX**,
| C'EST GARANTI!

À partir de

390\$ /oeil*

Informez-vous sur notre politique de prix garanti. Nos frais incluent l'examen pré-opératoire, le traitement au LASIK et les suivis post-opératoires.

Appelez aujourd'hui

(514) 845-1515

1250 boul. René-Lévesque Ouest

Métro Bonaventure

www.lasikmd.ca

* Promotion valide à notre clinique de Montréal jusqu'au 31 octobre 2004. Certaines conditions s'appliquent. Le prix peut varier selon votre prescription. Applicable sur une chirurgie des deux yeux.

Montréal • Ottawa • Kingston • Toronto • Niagara Falls
Windsor • Calgary • Vancouver

RENTRÉE PARLEMENTAIRE

Le PQ monopolise l'attention

Les partis adverses mettent de l'avant leurs options politiques plus modérées

MARIO CLOUTIER

QUÉBEC — À la veille de la rentrée parlementaire à l'Assemblée nationale, le Parti québécois a réussi à monopoliser l'attention des libéraux et des adéquistes sur sa position souverainiste revue et corrigée.

Ce que des observateurs ont appelé la « radicalisation » du PQ, notamment avec la tenue d'un référendum sur la souveraineté dès la première moitié d'un prochain mandat au pouvoir, n'est pas pour déplaire aux partis adverses qui disent prôner des options politiques plus modérées sur l'échiquier politique.

« Le Parti québécois a décidé de faire cavalier seul, donc de se marginaliser », a indiqué le premier ministre Jean Charest lors de la prestation de serment de sa nouvelle députée de Nelligan, Yolande James.

Répétant son nouveau mantra, M. Charest estime que les Québécois veulent voir un gouvernement qui

fait équipe avec eux pour traiter des questions de santé, d'éducation et de famille.

Le premier ministre soutient que « la population n'acceptera pas qu'un gouvernement péquiste utilise des fonds publics pour faire la promotion de la souveraineté ». En outre, il pense que M. Landry « insulte l'intelligence des Québécois » en prétendant que le référendum de 1995 a été voté par le gouvernement fédéral.

Le chef de l'Action démocratique, Mario Dumont, pense de son côté que le Parti québécois se dirige vers un « cul-de-sac » en voulant faire vivre un troisième tour de « montagnes russes » à l'électorat québécois. « La position autonomiste de l'ADQ apparaît vraiment plus ancrée dans la réalité du Québec des prochaines années », souligne le chef adéquiste, ce qu'il appelle une défense des droits du Québec « différente » que celle proposée par le « carcan idéologique » du PQ. M. Dumont estime que

Bernard Landry a surtout joué « fort du tambour » en fin de semaine pour asseoir son leadership au Parti québécois.

La nouvelle leader de l'opposition officielle, Diane Lemieux, a rejeté du revers de la main les remarques de l'ADQ et du PLQ face à l'option souverainiste du Parti québécois. « J'espère qu'ils ne viennent pas de découvrir que nous sommes souverainistes, a-t-elle ironisé. La souveraineté demeure une solution fort crédible pour le Québec et cela n'a rien de farfelu. »

La députée de Bourget avertit le gouvernement libéral qu'il doit rendre des comptes à la population et ce n'est pas en « badinant » ou en faisant dévier la période des questions sur l'option souverainiste qu'il y parviendra. « Au PQ, on discute, on débat, on s'engueule, on retourne dans les comités et on prend position. C'est intense. Ce n'est pas de notre faute si c'est plate dans les autres partis », souligne-t-elle.

M^{me} Lemieux affirme que le PQ présentera des couleurs améliorées à l'Assemblée nationale en menant des offensives plus ciblées et mieux organisées sur certains dossiers de fond ou d'actualité.

Plus de temps de parole à l'ADQ ?

De son côté, le parti de Mario Dumont semble sur la bonne voie pour obtenir une meilleure reconnaissance à l'Assemblée nationale. Son parti était sur le point de s'entendre avec cette dernière et le gouvernement en fin de journée hier afin d'obtenir un plus long temps de parole en Chambre.

« Ça nous paraît couler de source de par le résultat de la dernière élection. Sur le fond, nous avons des droits démocratiques fondamentaux qui sont brimés », dit M. Dumont.

Sinon l'ADQ promet d'en faire voir de toutes les couleurs en refusant de donner son consentement, par exemple, sur l'adoption de motions dont

certaines peuvent être vitales politiquement pour le gouvernement.

Au menu du gouvernement Charest cet automne, en plus des suites à donner au Forum des générations avec la création de neuf comités, les députés retrouveront deux sujets controversés en commission parlementaire : les partenariats public-privé et l'avenir énergétique du Québec.

M. Charest participera le 26 octobre à une importante conférence fédérale-provinciale sur la péréquation. Il prendra part à une mission commerciale au Mexique à la mi-novembre en compagnie de son homologue français Jean-Pierre Raffarin avant de se rendre en Afrique pour le Sommet de la francophonie.

De son côté, le ministre de la Famille, Claude Béchar, devrait également déposer une politique de conciliation travail-famille et un projet de loi sur la trajectoire progressive, l'un des consensus du Forum des générations.

Dumont se frotte les mains

PRESSE CANADIENNE

QUÉBEC — L'Action démocratique du Québec entend bien profiter de la « radicalisation » du discours péquiste pour attirer les « nationalistes lucides » dans son giron, a indiqué hier le chef Mario Dumont.

Peu impressionné par l'engagement référendaire pris par le Parti québécois en fin de semaine dernière, Mario Dumont flaire la bonne occasion pour son parti.

« Les nationalistes qui veulent sortir du carcan des référendums à répétition et de cette radicalisation du PQ, vont devoir faire cette réflexion, à savoir si la voie autonomiste pourrait leur convenir. Et nous, on va les aider dans ce cheminement », a-t-il dit, lors d'un point de presse à Québec.

En promettant la tenue d'un référendum hâtif, dans les deux ans suivant l'élection d'un gouvernement péquiste, le chef Bernard Landry a montré, à l'occasion du conseil national de son parti, à quel point le PQ est enfoncé dans un « carcan idéologique » sans issue.

La « radicalisation » du discours souverainiste, a fait savoir Mario Dumont, est l'occasion pour l'ADQ de s'atteler dès maintenant à courtiser « les nationalistes lucides, les gens qui sont radicalement convaincus que le Québec doit avoir plus de pouvoirs, mais qui n'ont pas le goût de rejouer dans le film que propose M. Landry ».

Pour le leader adéquiste, il est « évident » que la position autonomiste adoptée plus tôt cet automne par l'ADQ, est « vraiment plus ancrée dans la réalité du Québec, dans la réalité des prochaines années, pour la défense d'une vision nationaliste sans les montagnes russes risquées et incertaines du PQ ».

M. Dumont s'inquiète, du reste, de la décision de Bernard Landry de puiser dans les fonds publics, une fois reporté au pouvoir, pour faire la promotion de l'option souverainiste.

« Déconnecté »

Cet engagement du PQ a également suscité des réactions du côté d'Ottawa. Hier, la ministre fédérale des Affaires intergouvernementales, Lucienne Robillard, a estimé que Bernard Landry est déconnecté de la réalité.

« Je les trouve incroyables (les péquistes) dans le sens qu'ils ne sont pas collés à la réalité des Québécois, et encore moins des jeunes Québécois », a-t-elle déclaré à sa sortie des Communes.

La ministre fait plus précisément référence au rapport récent de trois députés péquistes, qui constatait la perte d'intérêt des jeunes à l'égard du mouvement souverainiste.

« Je pense que c'est plus une dynamique de leadership au sein du PQ, a poursuivi M^{me} Robillard. Ils sont en train de vivre un gros malaise. C'est leur problème, et je ne peux que sourire devant ça. Mais s'ils veulent encore emmener la population du Québec devant un autre choix fondamental, je pense qu'ils se leurrent. »

Bouh. 10 jours de prix affolants.

Vite, l'offre se termine le 24 octobre.



Kyocera KE424C **GRATUIT*** (ord.: 24,99\$*)
 LG 3200 **GRATUIT*** (ord.: 29,99\$*)
 Samsung A650 **29,99\$*** (ord.: 49,99\$*)
 LG 5450 **79,99\$*** (ord.: 99,99\$*)

Obtenez jusqu'à 6 mois d'appels locaux illimités**
 et
 60 minutes en prime par mois††

le futur est simple^{MD}



BOUQUES TELUS MOBILITÉ ET DÉTAILLANTS AUTORISÉS

MONTRÉAL

- Carrefour Angrignon
- Centre commercial Le Boulevard
- Centre Eaton
- Centre Rockland
- Complexe Desjardins
- Fairview Pointe-Claire
- Galerias d'Anjou
- Galerias Lachine
- Mail Cavendish
- Place Alexis Nihon
- Place Lasalle
- Place Versailles
- Place Vertu
- Centre-ville
- 950, rue Sainte-Catherine Ouest
- 4202, rue Saint-Denis
- Action Télécom Inc.
- 1531, rue Notre-Dame Ouest
- Communications Métropolitaine
- 10223, boul. Pie-IX
- Communications Mobilenet
- 5165, ch. Queen-Mary
- La Zone SCP
- 6321, route Transcanadienne, local 1470
- Dollard-des-Ormeaux**
- La Zone SCP
- 3349B, boul. des Sources
- Saint-Laurent**
- D2 Technologie Inc.
- 2119, boul. Marcel-Laurin
- PC Page Communications Inc.
- 3832, boul. Côte-Vertu

LAVAL ET RIVE-NORD

- Blainville**
- Digital Radiocommunication
- 9, boul. de la Seigneurie, local 7
- Joliette**
- Multicom Communications 2000
- 159, boul. Antonio-Barrette
- Laval**
- Carrefour Laval
- Centre Laval
- Contact Com. D.L.
- Communications
- 1521, autoroute 440 Ouest
- Proxi Telecom Inc.
- 1662, boul. Saint-Martin Ouest
- SRAD Communications Inc.
- 2995, boul. Dagenais, local D
- Repentigny**
- Galerias Rive-Nord
- Technicom
- 346, rue Notre-Dame, local C
- Rosemère**
- Place Rosemère
- Contact Com. D.L.
- Communications
- 259, boul. Labelle, local 102

- Saint-Jérôme**
- Carrefour du Nord
- Terrebonne**
- Galerias de Terrebonne
- SRAD Communications Inc.
- 2292, ch. Gascon

RÉGIONS

- Saint-Hyacinthe**
- Cellulaire +
- Galerias Saint-Hyacinthe
- 3200, boul. Laframboise
- RIVE-SUD**
- Mail Champlain
- Place Longueuil
- Promenades Saint-Bruno
- Beloil**
- Cellulaire +
- 559, boul. Laurier
- Candiac**
- D2 Technologie Inc.
- 89, ch. Saint-François-Xavier
- Greenfield Park**
- Proxi Telecom Inc.
- 3814, boul. Taschereau
- Sainte-Julie**
- Alto Communication
- 1950, ch. du Fer-à-Cheval

3255138A

3264301

Pour en savoir plus sur ces super offres, passez nous voir dans une boutique TELUS Mobilité, chez un détaillant autorisé ou chez l'un de nos marchands. Tous les détails à telusmobilité.com

FUTURE SHOP **EX** **LA CASSE** **24** **TELEPLUS** **Home** **BRASSERIE** **Superstore** **Home** **zellers**

Offre valable jusqu'au 24 octobre 2004 avec nouvelles mises en service seulement. Offert jusqu'à épuisement des stocks. *Avec un contrat de 2 ou 3 ans. †Avec un contrat de 3 ans. Prix net en vigueur après rabais obtenu à l'achat ou crédit porté au compte sur un prochain relevé mensuel de TELUS Mobilité. **L'offre s'applique aux nouvelles mises en service seulement pour une durée limitée. Obtenez de plus amples renseignements en magasin ou visitez telusmobilité.com. Offert avec certains forfaits seulement. L'offre d'appels locaux illimités au Canada ne s'applique qu'avec un contrat de 2 ou 3 ans. ††Offre valable jusqu'au 31 octobre 2004 avec certains forfaits. Les minutes en prime s'appliquent aux appels locaux dans le cadre de nouvelles mises en service seulement avec un contrat de 2 ou 3 ans et pour toute la durée du contrat. © 2004 SOCIÉTÉ TÉLÉ-MOBILITÉ.



VENTE D'ENTREPÔT VENTE

50% - 70% de réduction

Vaste Sélection de Portes et Fenêtres Pella.
Ouvert au public.

Vendredi 22 octobre
9:00 à 17:00

Samedi 23 octobre
10:00 à 17:00

9704 ROUTE TRANS CANADIENNE SAINT-LAURENT
514-331-1055



Conditions de Vente:
Comptant, chèque ou carte de crédit

Aucun retour de marchandise.



LE REGARD DES CONNAISSEURS.

ACTUALITÉS

Trois incendies louches

Trois incendies suspects allumés en l'espace d'une heure, tôt hier matin, dans autant de halls d'entrée d'édifices à logements du quartier Hochelaga-Maisonneuve, à Montréal, ravivent une fois de plus le spectre d'un pyromane toujours au large. Après une accalmie de quelques semaines alors qu'une vague de petits incendies poubelle avaient tenu en haleine les pompiers de Montréal, trois autres incendies mineurs ont éclaté hier matin, le premier à 5 h 10 au 3667, rue Adam, le deuxième à 5 h 50 au 1690, rue Chambly, et le dernier à 6 h 05 au 3245, rue Sainte-Catherine, dans l'est de la métropole.

Saint-Laurent resserre les règles d'attribution de ses contrats

SARA CHAMPAGNE

Dans l'espoir d'éviter un autre scandale de corruption, le conseil de Saint-Laurent vient de redresser la barre pour contrôler l'octroi des contrats. Les élus ont décidé de dépasser les exigences de la Loi sur les cités et villes qui impose d'inviter par écrit un minimum de deux fournisseurs pour des contrats dont la valeur se situe entre 25 000 \$ et 99 999 \$.

La nouvelle politique, adoptée par le conseil, prévoit qu'un minimum de trois fournisseurs devra désormais déposer une soumission en appel d'offres. S'il le faut, le conseil lancera l'invitation aux fournisseurs à l'échelle du Québec.

Sans vouloir remettre en question la rigueur de la loi actuelle, le maire de Saint-Laurent lance la balle dans le camp du gouvernement du Québec. « Est-ce que la loi devrait être renforcée ? C'est au gouvernement d'en décider. En ce moment la loi est discrétionnaire », s'est contenté de dire le maire, Alan De Sousa.

Outre le nombre de fournisseurs, le conseil de Saint-Laurent entend exiger le dépôt de tous les documents pertinents au processus d'appel d'offres. Il y aura également une supervision étroite du contrat, la justification et l'approbation préalable à toute modification ou ajout. Bref, bien malin celui qui pourra accepter un pot-de-vin sans se faire pincer, espèrent les élus, qui veulent éviter toute autre bavure comme celle impliquant l'ex-directeur général de l'arrondissement, Robert Fortin.

M. Fortin, 49 ans, est accusé d'avoir accepté des pots-de-vin de deux entrepreneurs actifs à Saint-Laurent, la firme Modugno-Hortibec et la compagnie Constructions Infrabec. Il a plaidé non coupable. Son procès devrait débiter le 25 janvier.

Un autre scandale a frappé le conseil de Saint-Laurent en 2002. Deux conseillers, Irving Grundman et René Dussault, avaient exigé une somme dans les six chiffres à un entrepreneur, Jose Sardano, pour faciliter un changement de zonage permettant d'ériger un complexe immobilier.

L'ancien maire de Saint-Laurent, Bernard Paquet, joint par *La Presse* hier, croit que ce resserrement des directives d'octroi n'est qu'une façon pour l'actuel maire de « redorer son image ».

« Pourquoi a-t-il attendu qu'il y ait des accusations en Cour avant d'agir ? » demande M. Paquet, ajoutant que durant ses années à la mairie — 11 ans — il n'y a pas eu de scandale pareil.

*10%

sur tous les manteaux d'hiver et manteaux en peaux renversés

Tailles de 4 à 18 ans
Service personnalisé



BOUTIQUE
Marthe Camiré

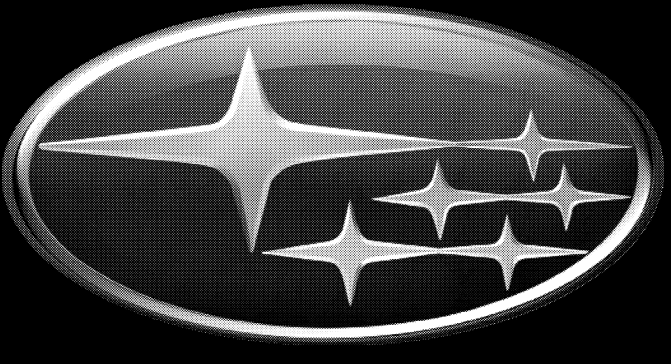
450 De Mortagne, Boucherville, Québec J4B 1B8
(450) 655-0847



BOUTIQUE
Cardif **(450) 446-8823**

Mail Montenach Beloeil

* Offre ne vigueur dans nos 2 boutiques jusqu'au 31 oct. 2004



L'ÉVÉNEMENT TRACTION INTÉGRALE SUBARU 2005

RESTEZ CALME!

MAIS FAITES VITE!



FORESTER 2.5X 2005

Traction Intégrale Symétrique à Prise Constante
Moteur boxer 2,5 L - 165 ch • Transmission manuelle à 5 rapports • Climatiser • Stéreo AM/FM/bande météo/CD • Et plus encore...

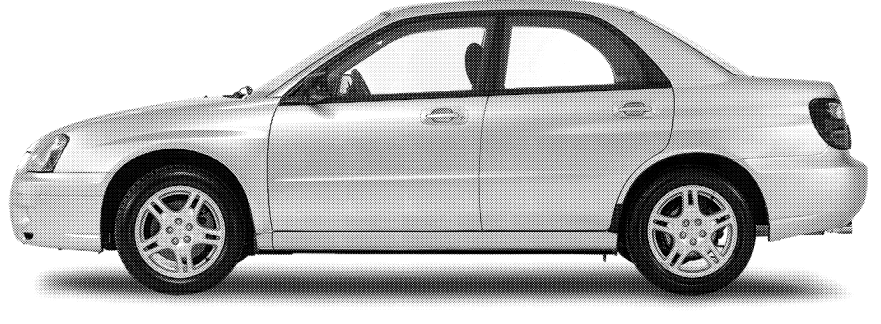


PRIX SPÉCIAL
ÉVÉNEMENT TRACTION INTÉGRALE

27 595\$*

FINANCEMENT À L'ACHAT
À PARTIR DE

1,8%**

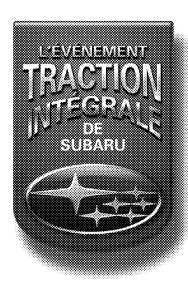


IMPREZA 2.5 RS 2005

Traction Intégrale Symétrique à Prise Constante
Moteur boxer 2,5 L - 165 ch • Transmission manuelle à 5 rapports • Climatiser • Stéreo AM/FM/CD • Et plus encore...


PRIX SPÉCIAL
ÉVÉNEMENT TRACTION INTÉGRALE

\$22 495*



VISITEZ VOTRE CONCESSIONNAIRE SUBARU POUR UN ESSAI ROUTIER

- | | | | | |
|--------------------------------|---|---|----------------------------------|---------------------------------|
| CONCEPT AUTOMOBILES
GRANBY | SUBARU DES SOURCES
DOLLARD DES ORMEAUX | SUBARU DE LAVAL
ADM AUTOMOBILES | LACHUTE SUBARU
BROWNSBURG | SUBARU REPENTIGNY
REPENTIGNY |
| SUBARU ST-JÉRÔME
ST-JÉRÔME | CARREFOUR SUBARU AUTO
STE-ROSE, LAVAL | SUBARU RIVE-SUD
GREENFIELD PARK | JOLIETTE SUBARU
JOLIETTE | |
| SUBARU AUTO CENTRE
MONTRÉAL | SUBARU ST-HYACINTHE
ST-HYACINTHE | SUBARU STE-AGATHE
STE-AGATHE DES-MONTS | JOHN SCOTTI SUBARU
ST-LÉONARD | |



SUBARU

Traction intégrale

subaru.ca



*Pour les modèles Forester 2.5X 5 vitesses (5J1QW) et Impreza 2.5 RS berline 2005 5 vitesses (5F1RS): prix spécial Événement Traction Intégrale. Transport et préparation (1295\$) en sus. Taxes en sus. Le concessionnaire peut vendre pour moins. Immatriculation (selon variables du consommateur), assurance, taxes sur les pneus neufs (17\$) et autres taxes en sus. **Pour le modèle Forester 2.5X 5 vitesses (5J1QW): possibilité de financement à l'achat à partir de 1,8%. Sujet à l'approbation de crédit par «Compagnie de Service de Financement Automobile Primus Canada». Offre jusqu'au 29 octobre 2004. Photos à titre indicatif seulement. Pour plus d'information, voyez votre concessionnaire Subaru.

L'ÉVÈNEMENT

4x4x4

JEEP • DODGE

CET AUTOMNE, DOMINEZ LES SENTIERS AVEC LA MEILLEURE GAMME DE VÉHICULES 4X4.

Jeep^{MD}



JEEP LIBERTY ROCKY MOUNTAIN 2004

CHOISISSEZ
0% de financement à l'achat jusqu'à 60 mois*

OU LOUEZ À
279\$⁺ par mois. Location de 48 mois. Comptant initial de 3 728 \$ ou échange équivalent.

Option 0 \$ comptant également disponible. 0 \$ dépôt de sécurité.

- Moteur V6 PowerTech de 3,7 L • Transmission automatique à 4 vitesses
- Système 4 roues motrices en prise temporaire Command-Trac^{MD}
- Radio AM/FM avec lecteur de CD • Lève-glaces, rétroviseurs et verrouillage à commande électrique • Glaces à écran solaire, teinte foncée • Différentiel Trac-Lok
- Ensemble sécurité (comprenant alarme antivol et couvre-bagages)



JEEP GRAND CHEROKEE LAREDO 2004

ACHETEZ À
29 999\$^Δ

OU LOUEZ À
339\$⁺ par mois. Location de 48 mois. Comptant initial de 4 762 \$ ou échange équivalent.

Option 0 \$ comptant également disponible. 0 \$ dépôt de sécurité.

- Moteur I-6 PowerTech de 4,0 L • Système 4 roues motrices Selec-Trac^{MD}
- Transmission automatique à 4 vitesses • Climatiseur • Télédévrouillage
- Lève-glaces, rétroviseurs et verrouillage à commande électrique
- Radio AM/FM avec lecteur de CD • Roues de 16 po en aluminium de luxe
- Antidémarrateur Sentry Key^{MD}

DODGE



DODGE DAKOTA SPORT CLUB CAB^{MC} 4X4 2004

CHOISISSEZ
0% de financement à l'achat jusqu'à 60 mois*

OU LOUEZ À
219\$⁺ par mois. Location de 39 mois. Comptant initial de 3 653 \$ ou échange équivalent.

Option 0 \$ comptant également disponible. 0 \$ dépôt de sécurité.

- Moteur V6 de 210 chevaux • Sièges baquets à l'avant • Transmission automatique à 4 vitesses • Climatiseur • Télédévrouillage • Tapis protecteurs avant
- Différentiel autobloquant • Doublure de caisse • Lecteur de CD



DODGE DURANGO SLT 2004

CHOISISSEZ
0% de financement à l'achat jusqu'à 60 mois*

OU LOUEZ À
379\$⁺ par mois. Location de 48 mois. Comptant initial de 4 889 \$ ou échange équivalent.

Option 0 \$ comptant également disponible. 0 \$ dépôt de sécurité.

- Moteur HEM^{MD} V8 de 5,7 L, 335 chevaux • Transmission automatique à 5 vitesses
- Climatiseur à l'avant et à l'arrière • Ensemble de plaques de protection • Ensemble attelage de remorque • Système antipatinage • Boîte de transfert à sélection électrique, 2 vitesses • Pneus tout terrain de 17 po • Lève-glaces, rétroviseurs et verrouillage à commande électrique • Télédévrouillage • Radio AM/FM avec lecteur de CD • Antidémarrateur Sentry Key^{MD}

« Le Monde de l'auto »
CHOIX DES CHRONIQUEURS



VISITEZ VOTRE CONCESSIONNAIRE CHRYSLER • JEEP^{MD} • DODGE OU DAIMLERCHRYSLER.CA.

* 0% de financement à l'achat jusqu'à 60 mois sur les modèles Jeep Liberty 2004, Dodge Durango 2004, Jeep Grand Cherokee Laredo 2004 avec l'ensemble 26E + CLE + MWV, pour le Jeep Liberty Rocky Mountain 2004 avec l'ensemble 26E + CLE + MWV, pour le Jeep Grand Cherokee Laredo 2004 avec l'ensemble 26E + CLE + MWV, pour le Dodge Durango 2004 avec l'ensemble 26E + CLE + MWV, pour le Dodge Dakota Sport Club Cab^{MC} 4x4 2004 avec l'ensemble 24B + DSA + XME + CLA + K5*, Le dépôt de sécurité est de 0 \$ pour une période de temps limitée seulement. Premier versement exigé à la livraison. Location pour usage personnel seulement. Aucun rachat requis. Le locataire est responsable de l'excédent de kilométrage après 81 600 km / 39 mois au taux de 15 c le kilomètre. * 1 Sous réserve de l'approbation de Services financiers Chrysler Canada. Services financiers Chrysler Canada est un membre du groupe de Services DaimlerChrysler Canada. * 1. Transport et taxe sur le climatiseur (lorsque applicables), immatriculation, assurance, droits sur les preneurs neufs, frais d'inscription au Registre, taxes et frais d'administration des concessionnaires en sus. Photos à titre indicatif seulement. Voyez votre concessionnaire participant pour les détails et les conditions. Ces offres d'une durée limitée sont exclues et ne peuvent être jumelées à aucune autre offre, à l'exception du programme d'aide aux handicapés physiques, et s'appliquent à la livraison au détail des modèles neufs 2004 sélectionnés en stock. Les offres peuvent changer sans préavis. Le concessionnaire peut vendre ou louer à prix moindre. MD, Jeep est une marque déposée de DaimlerChrysler Corporation, utilisée sous licence par DaimlerChrysler Canada inc., une filiale à propriété entière de DaimlerChrysler Corporation.



ACTUALITÉS

Un médecin accusé d'agressions sexuelles à l'égard d'une patiente

CHRISTIANE DESJARDINS

Une femme de 35 ans qui dit avoir été agressée sexuellement pendant huit ans par son médecin, vient d'initier une poursuite de 1,4 million contre lui, ses associés, leur assureur et le Collège des médecins.

Ce n'est pas la première fois que ce médecin généraliste, qui pratique dans une clinique de l'est de Montréal, fait face à pareille accusation. En l'an 2000, il a été radié pour deux mois et condamné à une amende, après avoir admis être coupable d'avoir eu des relations sexuelles avec une patiente, à l'Auberge Universel de la rue Sherbrooke Est. Les

faits étaient survenus le 13 juin 1999.

Dans le présent cas, la femme soutient avoir eu d'innombrables relations sexuelles avec le médecin entre 1995 et 2003. Les relations auraient eu lieu la plupart du temps dans le cabinet de sa clinique.

Dans les documents déposés au palais de justice de Montréal, la femme raconte qu'elle a commencé à consulter ce médecin en janvier 1995, parce qu'elle souffrait d'épuisement et traversait une période dépressive. Le médecin lui a prescrit une médication, et a commencé un suivi avec elle. Après quelques visites, la voilà qui fond en larmes dans le bureau. Le médecin s'approche, la prend dans

ses bras, la console, et lui fait des caresses aux seins et aux fesses. Au cours d'autres consultations, elle affirme que le médecin l'a amenée à se déshabiller, lui a fait des attouchements, pour finir par avoir une relation complète avec elle. À partir de là, les rendez-vous se seraient multipliés et auraient toujours donné lieu à de « viles » relations sexuelles complètes ou partielles sur la table d'examen, ou dans la partie avant de son bureau. Le médecin disait que le danger d'être surpris l'excitait.

245 consultations

La femme soutient que la plupart de ses rendez-vous étaient fixés par le

médecin, mais qu'elle pouvait se présenter à son cabinet de façon impromptue et être reçue sans problème. Celui-ci l'encourageait même à le faire. Entre 1995 et 2003, la femme affirme qu'elle aurait consulté le médecin entre 240 et 245 fois, sans compter des consultations non inscrites, des conversations téléphoniques personnelles ou médicales, et des rencontres ailleurs qu'à la clinique.

La femme soutient d'ailleurs qu'elle pouvait lui téléphoner n'importe quand et qu'il répondait immédiatement à ses appels. Selon la femme, le médecin faisait toujours bifurquer la conversation sur la sexualité, et lui disait qu'il aimait qu'elle l'entende jouer.

La patiente soutient qu'il n'a jamais été question d'amour entre eux. Vulnérable, elle était totalement sous l'emprise du médecin et lui faisait confiance. Il lui recommandait de garder le silence sur leurs relations, sinon ils auraient des problèmes tous les deux.

Les « bons soins » du médecin n'auraient pas eu l'effet escompté. La patiente affirme que son état s'est détérioré, et qu'elle a fait des tentatives de suicide. Ce n'est qu'au terme d'une thérapie, en 2003, que la jeune femme s'est sentie assez forte pour cesser de le voir. Elle a porté plainte contre lui au Collège des médecins la même année. Le médecin fait actuellement l'objet d'une enquête, a confirmé le Collège des médecins.

Se disant victime de gestes abusifs, d'abus de pouvoir et de confiance, la femme réclame 1,4 million en dommages. La poursuite vise aussi les deux médecins associés dans la clinique. Selon la patiente, ceux-ci auraient dû être plus vigilants, d'autant plus que tous les employés de la clinique lui faisaient remarquer qu'elle avait des passe-droits. La femme poursuit aussi le Collège des médecins, lui reprochant de ne pas avoir prévenu toute autre incartade de celui qu'elle a condamné pour une telle infraction en l'an 2000.

« nonosse »



Jusqu'au 31 octobre, rapportez votre vieux téléphone Fido^{MC}, obtenez ce phototéléphone pour 0 \$ et un an de service gratuit avec le Forfait 45 \$/700 minutes incluant les soirs et week-ends illimités⁽¹⁾. Joignez-vous à notre clientèle la plus fidèle au pays.

Faites-vite. Limite de 100 échanges par magasin. Magasins Espace Bell et Bell Mobilité participants.



Et bien simple.^{MC}



Auteuil
Entreprise Yaco enr.
5330, boul. des Laurentides
(450) 628-9366

Dorval
J.D. Mobilité
10925, chemin Côte-de-Liesse
(514) 422-0511

Granby
Bell Mobilité
590, boul. Boivin
(450) 378-3618

Hull
Action Solutions Radio Inc.
73, rue Jean-Proulx
(819) 777-0999

Joliette
Boutique du téléphone
127, boul. St-Charles Borromé N.
(450) 752-5030

Lachine
CBCI Telecom inc.
2409, 46^e Avenue
(514) 422-3334

Lafontaine
Cosat
2121, boul. Labelle
(450) 431-5122

Laval
Metro Com Canada
800, boul. Chomedey (120)
(450) 687-4000

Longueuil
Cellcom
650, place Trans-Canada
(450) 463-7777

Triacom
2771, boul. Jacques-Cartier Est
(450) 928-2244

Montréal
ABCO Telecom inc.
8900, rue Lajeunesse
(514) 389-8900

CelluMTL
Complexe Desjardins
(514) 282-3388

Citécell
5450, rue St-Patrick (101)
(514) 762-2000
Télécentre Québec
6855, rue St-Jacques Ouest
(514) 485-5222

Salaberry-de-Valleyfield
Librairies Boyer Itée
10, rue Nicholson
(450) 373-6211

Sherbrooke
Gobeil et Filles
4505, boul. Industriel
(819) 563-0406

St-Eustache
Communications J.D.
66, rue Dubois (107)
(450) 974-7444

Terrebonne
Her-Comm
1729, chemin Gascon
(450) 964-7777

Aussi offert dans les magasins Espace Bell.

la Baie encore plus

30 % de rabais
tenues d'extérieur
Pour lui. Weatherman, London Fog, etc.

pantalons tout-aller
Pour lui. Dockers, Haggar
et Calvin Klein.

jusqu'à 40 % de rabais
tenues mode
et jeans pour
elle et lui

CK Jeans, Buffalo, Hollywood,
Ikeda, Point Zero, Chaps Denim
et Nautica Jeans.

SOLDE
du mitan
saisonnier

Les mercredi 20 et jeudi
21 octobre

50 % à 60 %
de rabais
bagages

Skyway, Ricardo of Beverly Hills,
Eddie Bauer, American Tourister et autres.

achat-choc

89⁹⁹

cafetière programmable
KitchenAid Prix de comparaison 179,99 \$

NOS MEILLEURES OFFRES DE LA SAISON. DES PRIX TOUT À VOTRE AVANTAGE.

pour elle

45 % de rabais
soutiens-gorge et culottes
WonderBra et Warners en boîte

40 % de rabais
mode choisie pour elle
Melrose, Mantles^{MC} et Alfred
Dunner. Tailles petites et courantes.

30 % de rabais
• dessous galbants pour elle
• tenues d'extérieur pour elle

25 % à 40 % de rabais
mode griffée choisie pour elle
Tailles petites et courantes.

25 % de rabais
collants opaques et
chaussettes Roots pour elle

**bijoux, chaussures
et accessoires**

40 % de rabais
bijoux fins en or à 10 ct
et 14 ct et à perles de culture
rondes ou d'eau douce

25 % à 50 % de rabais
chaussures de ville et tout-
aller pour lui. Bostonian,
FLS de Florsheim, Nunn Bush,
Hush Puppies, etc.

25 % de rabais
• choix de chaussures,
bottes et chaussures
de sport pour tous
• bijoux mode et ceux
en argent fin signés ToGo^{MC}

pour lui

40 % de rabais
pantalons de ville Haggar

30 % de rabais
sous-vêtements
Prodige et Joe Boxer;
chaussettes
Nautica, Roots et Happy Foot

pour enfant

30 % de rabais
tenues d'extérieur pour enfant
Point Zero, Jupa, Gusti, etc.
Tailles 2 à 16.

20 % de rabais
poussettes et sièges d'auto
en stock. Graco, Evenflo et Cosco

pour le foyer

100 \$ de rabais
télé Samsung, 107 cm (42 po)
Rapport de cadre grand écran 16:9.
Ord. 1 599,99 \$. Solde 1 499,99 \$.

50 % de rabais
oreillers Ralph Lauren

40 % de rabais
serviettes Nautica

30 % de rabais
pèse-personnes et
accessoires de salle de bains
Wamsutta et Bath Creations

10 % de rabais
• petits électros de cuisine
• petits électros de soins
personnels. Rasoirs, bains
de pieds, fers, humidificateurs, etc.

7 % de rabais
micro-ondes hottes
et cuisinières

achat-choc

29⁹⁹
Point Zero pour lui :
chemises en suède
d'imitation et pulls
Prix de comparaison 45 \$ et 50 \$

69⁹⁹
blousons matelassés
Point Zero pour elle
Prix de comparaison 95 \$ à 135 \$

14⁹⁹
soutiens-gorge Warner's
en boîte

50 % de rabais
bijoux mode 1928


24⁹⁹
chemises tout-aller
Arrow Sport pour lui
Prix de comparaison 39,99 \$

DES TRÉSORS DE BIJOUX EN PROMOTION
OR, PÉRLES, DIAMANTS, GEMMES, MONTRES... ON PARLE DE MILLIONS!

50 % de rabais additionnel lingerie à prix de liquidation pour elle Sur nos derniers prix étiquetés.	40 % de rabais additionnel mode griffée à prix de liquidation pour elle Exceptions : I.N.C et Alfani. Sur nos derniers prix étiquetés.	30 % de rabais additionnel chaussures et bottes à prix de liquidation pour tous Sur nos derniers prix étiquetés.	30 % de rabais additionnel sacs à main, bijoux, accessoires et montres à prix de liquidation pour elle Sur nos derniers prix étiquetés.	10 % de rabais additionnel meubles, accessoires pour le foyer et duos-sommeil sans suite Sur nos derniers prix étiquetés.
---	--	---	--	--

Le choix varie selon le magasin. Les rabais sont sur nos prix ordinaires, sauf avis contraire. Exceptions : Home Studio, GlucksteinHome, Liz Claiborne Home, offres de la direction, articles « Bon prix la Baie tous les jours », « Nouvellement réduit », « Achat-choc » et ceux des rayons concédés. La mention « ACHAT-CHOC » indique que nous avons trouvé une aubaine incroyable dont nous voulons vous faire profiter. Si nous indiquons un PRIX DE COMPARAISON, il s'agit du prix qu'un autre détaillant canadien a établi pour un article de qualité identique ou comparable. Les articles « Achat-choc » sont offerts en quantités limitées; pas de bons d'achat différé. Prenez note que la mention « PRIX CISEAUX » signifie que le bas prix au quotidien existant est temporairement réduit. Précisions en magasin.

Obtenez jusqu'à 50 % plus de points Primes Hbc.
Utilisez conjointement les deux cartes au moment de régler votre achat dans les magasins de la famille Hbc.



ACTUALITÉS

DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

La ministre Gauthier compte sur les produits du terroir

ARIANE KROL

PARIS – La ministre québécoise de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, qui est arrivée au Salon international de l'agroalimentaire (SIAL) dimanche, souhaite que le Québec s'inspire de l'exemple de la France, où le développement économique des régions s'appuie beaucoup sur les produits alimentaires qui leur sont propres.

« J'ai fait le tour hier (dimanche), j'ai vu à quel point les régions ont des kiosques fort importants avec leurs produits et moi je trouve que c'est une formule qu'on devrait adopter au Québec », a indiqué Françoise Gauthier à La Presse hier.

Les 22 régions administratives françaises sont toutes présentes au SIAL et plusieurs ont mis le paquet avec de gros stands aménagés de façon à attirer l'attention. Il faut dire qu'en France, près de 70 produits sont reconnus par une indication géographique protégée, dont une trentaine de types de volailles, de la crème fraîche fluide, des fraises et de l'ail rose. Et c'est sans compter les innombrables denrées qui jouissent d'une appellation d'origine contrôlée (AOC).

La ministre Gauthier comptait d'ailleurs poser des questions à ce sujet au secrétaire d'État français à l'Agriculture, Nicolas Forissier, lors d'un entretien prévu hier en fin d'après-midi.

Au Québec, le projet d'encadrement des appellations terroir, paysan et fermier est toujours sur la planche à dessin. Rappelons que des producteurs et des groupes de consommateurs avaient vivement critiqué la première version du système qu'avait proposée le Ministère, lui reprochant de ne pas être assez stricte. Québec envisageait de laisser l'usage des termes libre à tous, et de créer en parallèle des logos que seuls les producteurs répondant à des critères gouvernementaux pourraient utiliser.

« C'est un dossier qui est prioritaire pour notre ministre, c'est une demande expresse du premier ministre du Québec. C'est un dossier qui l'intéresse beaucoup et je pense qu'il a une bonne vision parce que ça va être une façon de mieux encourager nos produits du terroir, nos produits de région », dit la ministre Gauthier.

Le dossier n'aboutira pas à l'automne comme elle l'aurait souhaité, car la définition du terme terroir ne fait pas encore consensus. « S'il fallait qu'on commence avec une politique qui ne suscitait pas l'approbation de nos producteurs, on le ferait pour rien. Je préfère prendre un peu plus de temps, mais je n'ai pas l'intention d'en parler encore pendant trois ans », dit-elle.

Au sujet des OGM (organismes génétiquement modifiés), Françoise Gauthier refuse toujours que le Québec fasse cavalier seul et soit l'unique province à en exiger la mention sur les étiquettes. Pourtant, en campagne électorale, les libéraux s'étaient engagés à rendre cet étiquetage obligatoire. Le Parti québécois a d'ailleurs publié un communiqué hier pour exiger que le gouvernement Charest donne suite aux recommandations de la commission parlementaire sur la sécurité alimentaire.

La ministre souhaite plutôt l'harmonie réglementaire avec le reste du Canada, mais Ottawa a déjà pris sa décision et a annoncé au début de l'année que la mention des OGM demeurerait à la discrétion des manufacturiers et des producteurs. Françoise Gauthier garde espoir de convaincre les provinces. « Il faut vraiment que le Québec prenne le leadership là-dedans pour convaincre nos vis-à-vis de le faire. Il faut amener nos partenaires canadiens à se mettre au même niveau que nous par rapport à ça. Il y a quand même une réalité qui nous rattrape tous : au niveau canadien, 80 % de la population veut avoir l'étiquetage obligatoire », dit-elle.

La ministre voulait aussi profiter de sa rencontre avec le secrétaire d'État à l'agriculture pour parler de gestion de l'offre puisque, en moins de 24 heures, deux interlocuteurs français lui ont fait part de leur intérêt pour ce système. Le Canada protège ses marchés de la volaille, des oeufs et du lait de la concurrence étrangère en imposant aux producteurs des quotas déterminés en fonction de la demande intérieure. Mais il doit toujours défendre ce système devant l'Organisation mondiale du commerce.

« Une des stratégies qu'on veut élaborer, c'est se trouver des alliés, si tant est que l'Union européenne avait un intérêt pour ça », explique Françoise Gauthier.



Rapprochez-vous dans un pays lointain


Envolez-vous à meilleur prix avec nos excellents tarifs d'automne pour les coins les plus chéris de la planète.


Réservez jusqu'au 28 octobre 2004. Les voyages peuvent être effectués tout au long de l'automne.

Voici seulement quelques exemples des destinations offertes. Les tarifs sont basés sur un aller simple et sont assujettis à l'achat d'un billet aller-retour au départ de **Montréal**. Dernière date de départ tel qu'indiqué. Tarifs à partir de:

229^{\$} LONDRES 16 OCT. – 13 DÉC. 2004	289^{\$} PARIS 23 OCT. – 9 DÉC. 2004	299^{\$} CARACAS 23 OCT. – 9 DÉC. 2004
299^{\$} FRANCFORT ¹ MUNICH ¹ 23 OCT. – 9 DÉC. 2004	329^{\$} LIMA 1 ^o NOV. – 9 DÉC. 2004	724^{\$} HONG KONG 23 OCT. – 30 NOV. 2004

Réservez sur aircanada.com
Téléphonez à votre agent de voyages, ou à Air Canada au 1 888 247-2262.

AIR CANADA 

MEMBRE DU RÉSEAU STAR ALLIANCE 

3265257A
En collaboration avec Lufthansa, membre du réseau Star Alliance.
Service aux personnes malentendantes (ATS): 1 800 361-8071. Les tarifs sont basés sur un aller simple et ne sont accessibles qu'à l'occasion de l'achat d'un billet aller-retour, lequel doit refléter l'itinéraire complet. Les taxes, les assurances, les redevances de navigation de NAV CANADA, le supplément des frais de carburant lorsque applicable, les frais d'aéroport et le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien, jusqu'à 20 \$, ne sont pas inclus. Les billets doivent être achetés au plus tard le 28 octobre 2004. La dernière date de départ est le 9 décembre 2004 sauf pour Hong Kong, le 30 novembre 2004, et pour Londres, le 13 décembre 2004. L'achat sept jours à l'avance est requis pour l'Allemagne, la France, Lima, Caracas et Hong Kong. Les tarifs sont sous réserve de l'approbation du gouvernement. Les billets sont non remboursables. Le nombre de places est limité et fonction de la disponibilité. Les tarifs sont en vigueur au moment de la publication et applicables aux nouvelles réservations seulement. Des restrictions quant aux jours et aux heures peuvent s'appliquer. Séjour minimal et maximal; d'autres conditions peuvent s'appliquer. À moins d'avis contraire, les vols peuvent être assurés sur des appareils d'Air Canada ou de Jazz Air inc. (faisant affaire sous le nom d'Air Canada JazzSM). ¹ Air Canada Jazz est une marque de commerce d'Air Canada.

OFFRES SPÉCIALES DE FIN D'ANNÉE

SONATA GL 2004



VALEUR EXCEPTIONNELLE.

PDSF DE 22 395 \$**



« La berline intermédiaire d'entrée de gamme s'étant classée au plus haut rang aux États-Unis pour la qualité initiale. » ††

J.D. Power and Associates

0% Financement à l'achat[†]
jusqu'à 72 mois

OU

Louez à partir de **209\$***
par mois/60 mois
Comptant de 3595 \$
0 \$ de dépôt de sécurité

Moteur 2,4 litres à DACT • Glaces, verrouillage et rétroviseurs dégivrants à commandes électriques • Radio AM/FM/CD et 6 haut-parleurs • Climatiseur • Régulateur de vitesse • Boîte automatique SHIFTRONIC^{MC} • Télédévrouillage avec alarme • Et beaucoup plus.

ACCENT GS 2004

Moteur 1,6 litre à DACT • Boîte manuelle à 5 rapports • Deux coussins gonflables • Dossier arrière rabattable 60/40 • Vaste espace de chargement • Deux rétroviseurs extérieurs à commandes manuelles • Suspension indépendante aux quatre roues • Direction assistée • Et beaucoup plus. Renseignez-vous sur les mensualités de location de l'Accent GL 4 portes et de la sportive Accent GSi 3 portes.

0% Financement à l'achat[†]
jusqu'à 72 mois

OU

Louez à partir de **149\$***
par mois/60 mois
Comptant de 795 \$
0 \$ de dépôt de sécurité
Transport et préparation inclus



PDSF DE 13 295 \$**

ELANTRA GL 2004

Moteur 2,0 litres à DACT et CVCS • Deux coussins gonflables • Boîte manuelle à 5 rapports • Dossier arrière rabattable 60/40 • Radio AM/FM/CD • Pneus Michelin de 15 po • Suspension indépendante aux 4 roues • Et beaucoup plus.

0% Financement à l'achat[†]
jusqu'à 72 mois

OU

Louez à partir de **159\$***
par mois/60 mois
Comptant de 2295 \$
0 \$ de dépôt de sécurité
Transport et préparation inclus



Cote de sécurité 5 étoiles NHTSA[†]



PDSF DE 15 625 \$**

SANTA FE GL 2004

Moteur 2,4 litres à DACT • Boîte manuelle à 5 rapports • Freins à disque aux 4 roues • Roues en alliage d'aluminium de 16 po avec pneus BFGoodrich[®] • Radio AM/FM/CD • Glaces, verrouillage et rétroviseurs dégivrants à commandes électriques • Et beaucoup plus.

0% Financement à l'achat[†]
jusqu'à 48 mois

OU

Louez à partir de **199\$***
par mois/60 mois
Comptant de 2995 \$
0 \$ de dépôt de sécurité



PDSF DE 21 095 \$**

Pour connaître l'adresse du concessionnaire le plus près, composez le 1 800 461-5695 ou visitez le www.hyundaicanada.com

LA MEILLEURE GARANTIE AU PAYS

7 ans/120 000 km
Groupe motopropulseur

5 ans/100 000 km
Garantie globale[†]

5 ans/100 000 km
Assistance routière^{††}

GARANTIE COMPLÈTE DE HYUNDAI SANS FRANCHISE.

††24 heures, comprenant : livraison d'essence, changement de roue en cas de crevaison, déverrouillage, remorquage et autres services. Un simple appel sans frais suffit.

Lorsqu'un véhicule est conçu pour durer longtemps, sa garantie devrait l'être tout autant.

HYUNDAI
Gagnant

*Programme de location des Services financiers Hyundai pour les véhicules 2004 neufs suivants : Sonata GL/Accent GS/Elantra GL/Santa Fe GL 4 cylindres à traction avant; PDSF à partir de 22 395 \$/13 295 \$/15 625 \$/21 095 \$. Taux d'intérêt annuel de 0,10 %/0,39 %/0,52 %/2,96 %, mensualités de 209 \$/149 \$/159 \$/199 \$ pour 60/60/60/60 mois, sans obligation au terme du contrat de location. Coût total de location de 16 135 \$/9735 \$/11 835 \$/14 935 \$. Option d'achat de 6323 \$/3213 \$/4018 \$/8102 \$. Comptant de 3595 \$/795 \$/2295 \$/2995 \$, première mensualité exigée. Dépôt de sécurité de 0 \$ pour tous les modèles. Prix de location de l'Accent GS et de l'Elantra GL 2004 calculés après déduction du PDSF d'un crédit de location en gros de 1250 \$/750 \$ du fabricant (crédit de location en gros du fabricant pour l'Accent GS et l'Elantra GL annoncés uniquement). Frais de transport et de préparation inclus pour les Accent et Elantra; en sus pour les Sonata et Santa Fe. Les frais de préparation peuvent varier d'un concessionnaire à l'autre. Toutes taxes applicables, frais d'immatriculation et frais d'acquisition de location de 350 \$ en sus. Kilométrage annuel de 20 000 km, 10 ¢ par kilomètre additionnel. **PDSF des Sonata GL/Accent GS/Elantra GL/Santa Fe GL 4 cylindres à traction avant à partir de 22 395 \$/13 295 \$/15 625 \$/21 095 \$. Frais de transport, d'immatriculation, de préparation et toutes taxes applicables en sus des PDSF. Le concessionnaire peut vendre à prix moindre. †Taux annuel de financement à l'achat de 0 % jusqu'à 48 mois pour tous les modèles Santa Fe 2004; jusqu'à 72 mois pour tous les modèles Accent et certains modèles Elantra et Sonata 2004 sélectionnés. Les frais d'inscription au Registre des droits personnels et réels mobiliers sont en sus (Québec). Exemple de financement : 10 000 \$ à un taux annuel de 0 %/0 % équivalent à des mensualités de 208,33 \$/138,39 \$ pour 48/72 mois. Coût de prêt de 0 \$/0 \$ pour une obligation totale de 10 000 \$/10 000 \$. En optant pour le financement à l'achat de l'Accent GS ou de l'Elantra GL 2004 annoncés, l'acheteur renonce au crédit de location en gros. Si le crédit de 1250 \$/750 \$ s'appliquait à l'offre de financement de l'Accent GS et de l'Elantra GL 2004, le taux d'intérêt annuel effectif de l'offre d'achat serait alors de 3,30 %/1,63 % sur une période de 48/72 mois. Toutes les offres de financement à l'achat et de location sont pour une durée limitée, sur approbation du crédit, et ne peuvent être combinées à aucune autre offre. †La garantie globale de Hyundai couvre la plupart des pièces du véhicule contre les défauts de fabrication sous des conditions normales d'utilisation et d'entretien. En vigueur pour les véhicules vendus le ou après le 22 mars 2004. Voir le concessionnaire pour les détails. ‡La cote de sécurité du conducteur la plus élevée possible lors d'un impact frontal selon les tests de la National Highway Traffic Safety Administration (NHTSA) des États-Unis. †† J.D. Power and Associates, sondage 2004 sur la qualité initiale (2004 U.S. Initial Quality StudySM) réalisé auprès d'un total de 51 208 répondants aux États-Unis ayant rapporté un problème durant les 90 premiers jours depuis la prise de possession de leur véhicule. www.jdpower.com

LES 2004 DOIVENT PARTIR !



S60 2.5T Noire/cuir graphite
 S60 2.5T Argent/cuir graphite
 S60 T5 Bleu nautique/cuir taupe
 S60 T5 Bleu nautique/cuir graphite
 S60 T5 Argent/cuir graphite
 S60 T5 Noir/cuir graphite
 S60 T5 Noir/cuir taupe
 XC90 T6 Or cendré/cuir graphite
 XC90 T6 Or cendré/cuir taupe
 C70 auto Noir/cuir beige
 C70 5 rapports Argent/cuir graphite
 C70 5 rapports Bleu nautique/cuir beige

Taux de financement à compter de :
1,8 %

LES 2005 SONT LÀ !

Venez nous voir.
 Rabais spéciaux sur nos derniers modèles 2004

VOLVO
 pour la vie

UPTOWN VOLVO

4900, rue Paré 737-6666
www.uptownvolvo.com

L'offre expire le 31 octobre 2004.

Avez-vous enchaîné son coeur ?

Le premier ministre du Burkina Faso à Ottawa

Lutter contre la pauvreté pour éviter d'autres 11 septembre

JOËL-DENIS BELLAVANCE

OTTAWA — Des attentats comparables à ceux survenus aux États-Unis le 11 septembre 2001 pourraient se multiplier si rien n'est fait pour réduire l'écart grandissant entre les pays pauvres et les pays riches de la planète, estime le premier ministre du Burkina Faso, Ernest Yonly.

De passage à Ottawa, hier, afin de rencontrer le premier ministre Paul Martin en prévision du 10^e Sommet de la francophonie qui aura lieu à Ouagadougou en novembre, M. Yonly a soutenu que les pays membres de cette organisation internationale doivent jouer un rôle de premier plan dans la lutte contre la pauvreté dans le monde, notamment sur le continent africain.

Dans une entrevue accordée à *La Presse*, il a fait valoir que la mondia-

lisation des échanges a jusqu'ici eu des effets pervers qui doivent être renversés dans les plus brefs délais si l'on veut permettre aux pays en développement de s'extirper de la pauvreté. L'un de ces effets pervers est le maintien de barrières commerciales qui empêchent des pays pauvres d'exporter leurs produits vers les marchés américain et européen.

« Les guerres et les conflits locaux en Afrique, ou même les conflits internationalisés comme ceux de l'Irak, il y a beaucoup de conflits qui viennent de la frustration. La frustration de la pauvreté, la frustration que l'humanité n'a plus rien à vous donner. Donc vous êtes prêts à faire tout au péril de votre vie », a déclaré le premier ministre.

« Si la mondialisation continue à creuser les différences, les divisions entre les peuples ou entre les États, si la mondialisation, c'est imposer une seule vision sans partage, sans solidarité, je pense que cela va plutôt raviver les conflits et des rancoeurs. Toutes les frustrations du monde et les rancoeurs sont celles qui conduisent à des conflits qui ont des conséquences internationales », a-t-il ajouté du même souffle.

M. Yonly appuie ainsi la thèse défendue par l'ancien premier ministre Jean Chrétien qui affirmait, à la veille du premier anniversaire des attentats terroristes aux États-Unis, que l'écart grandissant entre les pays riches et pauvres provoque un ressentiment qui pouvait donner lieu à d'autres attentats terroristes si rien n'est fait pour réduire cet écart.

« Je partage tout à fait cet avis de l'ancien premier ministre » a déclaré M. Yonly, déplorant d'ailleurs que les pays riches ne pratiquent pas nécessairement ce qu'ils prêchent en matière de commerce.

« Nous sommes dans un processus de mondialisation et nous remarquons que si rien n'est fait, la mondialisation va apporter plus de malheurs que de résultats positifs », a-t-il souligné.

À titre d'exemple, il a expliqué que les généreuses subventions qu'accordent les États-Unis et certains pays européens à leurs producteurs de coton créent des distorsions sur le marché et empêchent les producteurs de coton africains de vendre leur produit sur le marché mondial. C'est un autre effet pervers de la mondialisation.

« C'est un paradoxe que dans cette mondialisation, on tend vers la construction de barrière, même au plan commercial, pour empêcher que des pays africains producteurs de coton (...) de vendre le coton africain, qui se trouve être un des produits les plus importants pour ces pays pour avoir accès au marché mondial pour se procurer plus de richesse, et donc pour pouvoir exécuter mieux, avec plus de moyens leur politique de développement. C'est ridicule. C'est contraire à la philosophie de la mondialisation », a-t-il déclaré.

M. Yonly, qui est accompagné d'une délégation commerciale de 80 gens d'affaires de son pays, se rendra à Québec demain afin de rencontrer le premier ministre Jean Charest, qui participera au Sommet de la francophonie. M. Yonly conclura sa visite au pays par un arrêt à Montréal.

545 000 kg de denrées pour Haïti

PRESSE CANADIENNE

Les Québécois ont fait preuve d'une générosité sans précédent à la suite de la catastrophe naturelle survenue en Haïti dans le sillage du passage de la tempête tropicale Jeanne.

Moisson Montréal rapporte, en effet, avoir reçu 545 000 kilogrammes de marchandises et de matériel divers. Pour trier le tout, plus de 1000 bénévoles ont oeuvré durant neuf jours, pour un total inédit de 10 000 heures de bénévolat.

Des entreprises ont également mis la main à la pâte, fournissant gratuitement des boîtes et du ruban adhésif, notamment, ainsi que des travailleurs et moyens de transport.

Déjà, deux Airbus chargés de quelque 40 000 kg de produits de première nécessité ont quitté le Québec ce week-end à destination d'Haïti.

Investir dans le meilleur intérêt.

Fidelity vise d'abord et avant tout à protéger ce qui est important. C'est pourquoi nous nous gardons de fonder nos décisions de placement sur les tendances à court terme. Nous visons plutôt à obtenir un rendement à long terme soutenu en nous appuyant sur notre force en matière de recherche à l'échelle mondiale, afin de repérer les meilleures occasions de placement, une société à la fois.

Nous ciblons des placements solides depuis plus de 50 ans. C'est une des raisons pour lesquelles 21 millions d'investisseurs de par le monde font confiance à Fidelity.

Misez sur la société qui se fait un point d'honneur d'investir dans le meilleur intérêt.

Pour en savoir plus, veuillez communiquer avec votre conseiller en placements.

www.fidelity.ca

Fidelity
 INVESTMENTS

MONDE

Allaoui élargit le désarmement à l'Irak

Libéré par les GI, le principal négociateur de Fallouja suspend sa médiation

JOONEED KHAN

Après le bastion chiite de Sadr City, où le rachat des armes aux milices semble pourtant donner de piètres résultats, le premier ministre intérimaire Iyad Allaoui a annoncé hier l'élargissement des opérations de désarmement à toutes les villes d'Irak, à commencer par Fallouja.

Il a annoncé l'envoi d'« aides humanitaires d'urgence » à ce bastion sunnite soupçonné d'abriter l'islamiste Abou Mousab al-Zarqoui et soumis à d'intenses bombardements américains depuis plusieurs semaines, précisant que deux millions de dollars avaient été alloués à cet effet.

Mais, alors que les violences se poursuivaient, faisant au moins 14 morts en 24 heures le cheikh Khaled Hammoud, principal négociateur de Fallouja libéré hier par l'armée américaine, annonçait qu'il suspendait sa médiation pour protester contre son arrestation.

La délégation de négociateurs de Fallouja proteste également contre les menaces d'Iyad Allaoui d'une offensive d'envergure si les habitants de la ville ne remettaient pas Abou Mousab al-Zarqoui et ses hommes.

En préparatif de cette offensive contre Fallouja, et dans la crainte, semble-t-il, de nouvelles mutineries au sein des forces américaines après le récent refus d'un groupe de soldats de livrer sans protection adéquate de l'essence à une base militaire dans le sud, le commandement des forces américaines en Irak a demandé à Londres, et à d'autres alliés, de déplacer des troupes dans d'autres secteurs tenus par les forces américaines.

Le ministre britannique de la Défense, Geoff Hoon, a confirmé hier que Londres étudiait une telle demande de Washington, sans prendre de décision définitive. Le *Times* affirmait hier que 750 soldats britanniques pourraient être déployés au sud de Bagdad afin de remplacer des troupes américaines qui seraient envoyées vers Fallouja.

À Washington, le porte-parole du Pentagone, Lary Di Rita, a précisé que le commandant américain, le général George Casey, examinait différentes options de redéploiement en Irak, y compris à Bagdad, et avait demandé aux membres de la coalition de voir comment leurs troupes pourraient y participer.

Près de 1100 soldats américains et 68 britanniques ont été tués en Irak depuis l'invasion en 2003 de ce pays, où sont déployés quelque 138 000 militaires américains. Sur les quelque 20 000 hommes formant le reste de la coalition, la Grande-Bretagne représente le plus gros contingent avec 9200 soldats déployés surtout dans la zone de Bassorah, au sud.

La Pologne, autre allié des États-Unis en Irak, paraît traîner les pieds, après avoir annoncé qu'elle commencerait à réduire sa présence dans ce pays. Son vice-ministre de la Défense, Janusz Zemke, a regretté hier que les États-Unis n'aient pas fourni suffisamment d'aide militaire aux forces polonaises en Irak.

Entre-temps, la Jordanie appelait hier l'armée américaine à lever le siège de Fallouja, pour mettre un terme au calvaire de ses habitants.

Citant l'exemple de l'opération menée à Sadr City, à Bagdad, Allaoui a déclaré: « Nous oeuvrons à étendre cette opération de désarmement à toutes les villes du pays et nous commencerons par Bassora, la grande ville méridionale chiite ».

Selon Allaoui, toutes ces mesures font partie des préparatifs en vue des élections de janvier 2005.

Le grand ayatollah Ali al-Sistani, le plus important chef religieux de la majorité chiite, souhaite une participation massive des électeurs au scrutin, a dit son porte-parole Hamed al-Khaffaf, mais il a émis des réserves sur le système électoral prévu.

Le haut dignitaire a insisté aussi sur la tenue des élections à la date prévue, et il a estimé « qu'il n'y a pas d'alternative à la participation massive de la population », a dit Khaffaf dimanche soir à Najaf.

Le président russe Vladimir Poutine a apporté son soutien à son homologue américain George W. Bush en déclarant, hier, que le « but des terroristes » en Irak était « d'empêcher » sa réélection à la Maison-Blanche et qu'une défaite des républicains serait une victoire pour eux.

La Jordanie tentait d'obtenir la confirmation des enlèvements de deux Jordaniens en Irak, annoncés par la presse locale. Et le groupe « Armée islamique en Irak » a affirmé avoir assassiné deux Macédoniens, accusés d'espionnage au profit des forces américaines, selon la chaîne *Al-Jazeera*, qui a diffusé une vidéo montrant deux hommes tendant leurs documents d'identité, avec en arrière-plan une bannière du groupe.

Enfin, selon la police, le corps décapité d'un interprète irakien travaillant pour l'armée américaine a été retrouvé près de Chorgat, dans le nord.

Avec AFP, AP, Reuters, BBC, CSM, Boston Globe, Khaleej Times.

Récolte décevante d'armes vétustes à Sadr City

ANNE-SOPHIE LE MAUFF
COLLABORATION SPÉCIALE

BAGDAD — Il pourrait s'agir d'une foire aux armes. Dans le stade de Sinaa, transformé en caisse de dépôt et de munitions, des grenades, lance-roquettes, RPG, kalachnikovs, mortiers et TNT sont déchargés à tout va des coffres de vieilles carlingues. Un pied fixé sur une montagne d'armes automatiques, un policier au regard cynique inspecte le butin digne d'un arsenal de guerre.

« C'est pas mal mais, si vous regardez bien, ces armes sont vieilles et usées. Ce qu'on récupère n'est que la partie la plus visible de l'iceberg », lance-t-il. L'homme approuve l'initiative mais ne se fait pas d'illusion sur le résultat. « Ils en remettent 10 mais en entrent 20. Le contraire serait étonnant », affirme-t-il, devant une queue qui s'étend bien au-delà des portes du stade.

À 100 \$ US, la kalachnikov, cinq dollars la grenade et jusqu'à 1000 \$ pour une arme lourde, beaucoup ont flairé l'affaire dans Sadr City, ce quartier déshérité de Bagdad où s'entassaient près de trois millions de musulmans chiïtes.

Depuis plus d'une semaine, les miliciens du bastion rebelle de Sadr City remettent leurs armes lourdes et légères. Ce désarmement intervient à la suite d'une entente passée entre le religieux radical chiïte Moqtada Al-Sadr et le gouvernement irakien en échange de la fin des hostilités, de la libération des combattants chiïtes incarcérés et l'arrêt des poursuites judiciaires contre les membres du courant Sadr non accusés de crimes.

Dimanche, une attaque au mortier, qui a fait deux morts et six blessés graves, a considérablement perturbé la collecte des armes.

Ahmed, agent de sécurité pour le compte de l'armée américaine, est convaincu que les autorités ont commis une grave erreur qui aura pour effet de « réarmer les milices avec des armes cette fois plus performantes ». « C'est tout à fait vrai », argumente un pompier de Sadr City, qui affirme connaître « des cas parmi les insurgés ».

Dans les rues poussiéreuses, où des véhicules déginglées côtoient des moutons en train de pâturer dans les poubelles, des hordes de camionnettes prennent la direction du stade avec à leur bord des hommes, des femmes et des adolescents assis sur de gros et petits calibres camouflés dans de la paille et des morceaux de tissus.

La majorité des armes sont de vieilles machines russes souvent inutilisables à cause de leur vétusté. Les autorités américaines et irakiennes, qui ont prolongé jusqu'à jeudi la campagne, affichent grise mine. « Nous n'avons pas atteint notre but. Nous n'avons toujours pas vu les milliers et milliers d'armes que nous attendions de voir », a déclaré dimanche le porte-parole des marines, le capitaine Brian O'Malley.

Le premier ministre irakien, Iyad Allaoui, a pour sa part indiqué avoir débloqué la somme de 800 000 \$US pour l'opération et prévoir 500 millions US pour reconstruire cette banlieue chiïte peuplée de Bagdad en grande partie détruite par les bombardements américains. Dès la fin de l'opération, il est prévu que les forces américaines et irakiennes mènent des perquisitions maison par maison pour vérifier le désarmement. Le colonel américain Abe Abrahams, commandant des troupes américaines à Sadr City, a mis en garde les insurgés contre un non-respect de l'accord. « S'ils ont remis des milliers et des milliers d'armes, de munitions et d'explosifs, les recherches ne seront pas longues. Mais si nous recevons seulement 1000 roquettes antichars, un gros travail sera à faire. Il sera difficile de trouver des preuves pour accuser celui qui pose un engin explosif, mais il sera beaucoup plus facile de faire pour ceux qui donnent des ordres, avancent l'argent, trouvent les armes », a-t-il affirmé.

En dépit de ce constat, le premier ministre irakien a affirmé hier vouloir élargir les opérations de désarmement à toutes les villes du pays à commencer par Bassora, au sud du pays.

Dans un Irak à feu et à sang, c'est la politique de la carotte et du bâ-



PHOTO THAIER AL-SUDANI, REUTERS

Un soldat irakien transporte un vieux missile dans un commissariat de police de Sadr City, quartier chiite de Bagdad.

ton qui est privilégiée. À l'aube du duel final Bush-Kerry et en vue de la préparation des élections générales irakiennes prévues au début de l'année prochaine, coup de force et

contrôle de la situation sont appréciés par les électeurs.

L'armée américaine, qui s'est engagée à ne plus bombarder Sadr City en cas de respect de l'accord, pourrait

ainsi concentrer toutes ses offensives sur Fallouja, la ville des mosquées entrées en rébellion en avril et saluées par la communauté sunnite comme le symbole de la résistance.

Bush et Kerry s'éreintent sur la lutte antiterroriste

AGENCE FRANCE-PRESSE

MARLTON, New Jersey — À deux semaines de la présidentielle américaine, le président George W. Bush et son adversaire démocrate John Kerry ont échangé de violentes attaques hier sur le thème de la lutte contre le terrorisme, s'accusant mutuellement de rendre le pays plus vulnérable.

En campagne à Marlton, au New Jersey, domicile de nombreuses victimes du 11 septembre 2001, Bush a consacré l'essentiel d'un discours sur le terrorisme à férocement critiquer Kerry, l'accusant

de vouloir créer un « mirage de sécurité ».

« L'approche du sénateur Kerry, c'est de n'ordonner une réplique que lorsque l'Amérique aura été frappée. C'est une attitude pré-11 septembre 2001 qui ne protège en rien notre pays », a lancé Bush devant plusieurs centaines de militants.

John Kerry, maniant le même genre de mépris ironique dont Bush use à son encontre, a répondu en l'accusant en retour de « s'accrocher à l'idée » que de grands progrès sont en cours en Irak.

« Monsieur le président, vous

pouvez décider d'ignorer les faits, mais en fin de compte vous ne pouvez pas cacher la vérité au peuple américain », a lancé Kerry à Tampa, en Floride.

En matinée, le candidat démocrate avait accusé Bush d'avoir négligé les conseils de ses militaires sur l'Irak de façon « cavalière, idéologique et arrogante », lors d'une première réunion de campagne en Floride, l'un des États où des bureaux de vote ont commencé à ouvrir leurs portes dès lundi, pour éviter des engorgements le 2 novembre, jour officiel du scrutin.

Avant que les candidats s'expriment, les républicains avaient lancé une nouvelle publicité télévisée sur le terrorisme, visant ouvertement à effrayer l'électorat. « Kerry et ses alliés de gauche: représentent-ils un risque que nous pouvons nous permettre de prendre aujourd'hui ? », interroge le narrateur.

« Des « veuves du 11 septembre » soutenant Kerry ont pour leur part relayé ses critiques de l'action de l'administration. « Maintenant, nous avisons introduit le terrorisme en Irak. Il se peut que les terroristes que nous créons aujourd'hui reviennent attaquer nos enfants demain », a dit l'une d'entre elles,

Lorie Van Auken.

Dans les sondages, Bush a enregistré un rebond, plus net cependant au niveau national que dans les États clés, et les experts soulignent que le taux de participation sera décisif pour arracher la victoire le 2 novembre.

L'ancien président démocrate américain Jimmy Carter, habitué des missions internationales de surveillance d'élections, s'est déclaré « encore un peu inquiet » sur l'honnêteté du scrutin, « particulièrement en Floride ou dans l'Ohio, où des plaintes sont déposées en justice ».

MONDE

Désaccord européen sur les camps pour clandestins

D'APRÈS AFP

FLORENCE, Italie – La France et l'Espagne ont bloqué hier, lors d'une réunion des ministres de l'Intérieur du G5 de l'Union européenne à Florence (Italie, Allemagne, Grande-Bretagne, France et Espagne), la proposition de l'Italie et de l'Allemagne de créer en Afrique du Nord des camps de transit pour immigrants clandestins.

« Ces centres d'accueil, n'utilisez surtout par le terme camp, ne concerneraient que des personnes qui devraient être reconduites vers des pays de transit après avoir été interceptées en mer », a déclaré le ministre italien Giuseppe Pisano, lors de la conférence de presse de clôture, pour illustrer l'idée germano-italienne.

« Il n'est pas question pour la France d'accepter des camps ou des centres d'accueil d'aucune sorte », a rétorqué Dominique de Villepin. Jose-Antonio Alonso a ajouté que l'Espagne était elle aussi contre cette proposition « pour des raisons humanitaires », jugeant en outre que « ces centres ne sont pas très utiles ».

« Le débat n'est pas clos », a jugé l'Allemand Otto Schily, à l'origine de cette proposition.

Concernant la lutte antiterroriste, les ministres ont décidé de rendre obligatoires les empreintes digitales dans les passeports.

Haïti en proie aux violations des droits de l'homme

Une mission américaine signale la crise après une enquête dans le pays

JOONEED KHAN

En plus de la mort et de la destruction causées par le récent cyclone et les inondations en Haïti, un autre désastre y est en cours, loin du regard des médias celui-là : c'est une crise de violations de droits humains d'élus et de leurs partisans, entassés sans jugement dans des conditions inhumaines en prison ou transformés en réfugiés dans leur propre pays.

C'est la constatation d'une mission de Pax Christi USA, une section du mouvement pour la paix de l'Église catholique, après une enquête en Haïti.

« Pendant ce temps, d'anciens militaires démobilisés, des gangs de bandits et des rebelles affiliés au nouveau pouvoir se voient permis de faire comme bon leur semble », écrivent deux membres de la mission, M^{gr} Thomas Gumbleton, évêque auxiliaire de Détroit, et Bill Quigley, professeur de droit de Nouvelle-Orléans, dans le magazine *Counterpunch*.

Le rapport dit accepter l'avis des Haïtiens selon lequel l'exil forcé du président Jean-Bertrand Aristide était « un coup d'État qui a éliminé le pouvoir élu du peuple et qui l'a remplacé par un pouvoir illégal nommé par la minorité riche et puissante, avec le soutien des États-Unis, de la France et du Canada ».

Le bilan des morts dans des vio-

lences diverses depuis le 30 septembre, date anniversaire du coup d'État de 1991 contre Aristide, atteignait hier 46 morts, dont plusieurs tués par décapitation. Le premier ministre intérimaire Gérard Latortue, le secrétaire d'État américain Colin Powell et les chambres de commerce haïtiennes ont imputé ces violences aux partisans d'Aristide, qu'ils accusent de « terrorisme » visant à empêcher les élections prévues l'an prochain. Faisant le lien avec l'Irak, certains parlent d'« Opération Bagdad ».

Prudente, l'agence Alterpresse parle plutôt de « l'acharnement de brigands, agissant en tant que partisans d'Aristide, à décapiter leurs victimes ». L'anthropologue Anselme Rémy, cité par elle, rappelle le mot d'ordre du chef indépendantiste Jean-Jacques Dessalines « coupez les têtes, brûlez les cases ». Pour l'avocat Renan Hédouville, ces opérations visent à « créer une psychose de peur au sein de la population ».

Leslie Voltaire, ancien ministre d'Aristide, a déclaré hier que « ceux qui profitent des décapitations sont les anciens militaires qui s'en servent comme prétexte pour écraser la base populaire d'Aristide ». L'une des dernières cibles des « arrestations préventives » du régime est le père Gérard Jean-Juste, arrêté sans mandat par la police mercredi dans son église de Sainte-Claire, à Port-au-Prince.

D'autres rappellent qu'au-delà des opérations policières, soutenues par des Casques bleus de l'ONU (Minustah), contre des bastions populaires d'Aristide, les anciens militaires et tueurs livrent une guerre sans merci contre les forces de police, avec des morts et des décapités de part et d'autre, ce qui déstabilise encore le nouveau régime.

Latortue a décrit ces irréguliers armés comme des « combattants de la liberté », un tueur connu, Louis Jodel Chamblain, a été acquitté après un jour de procès de l'accusation d'avoir abattu l'homme d'affaires Antoine Izméry, proche d'Aristide, d'ex-militaires ont occupé des postes de police dans plusieurs villes, et le régime Latortue en a intégré plusieurs centaines dans les rangs de la police.

Dans une interview au *Monde* de son exil sud-africain, Aristide a nié les accusations et dénoncé « une nouvelle manipulation » qu'il a comparée à l'affaire des « armes de destruction massive en Irak ». Le gouvernement sud-africain lui-même a dénoncé hier les propos de Latortue accusant le président Thabo Mbeki de « ne pas respecter le droit international » en accueillant Aristide dans son pays.

« Le gouvernement sud-africain rejette avec mépris les attaques sur l'intégrité du président Mbeki et rejette l'insinuation selon laquelle son pays serait utilisé comme une base par le président Aristide pour désta-

biliser Haïti par des moyens violents », a dit le vice-ministre des Affaires étrangères Aziz Pahad, dans un communiqué. « L'Afrique du Sud et le président Mbeki ne peuvent être pris comme boucs émissaires de l'échec des autorités haïtiennes par intérim de restaurer la paix et la stabilité en Haïti », ajoute le texte.

Autre rejet, celui de la campagne du sénateur américain John Kerry, après les propos du général brésilien Augusto Ribeiro, chef de la Minustah : dans une interview à l'agence *Brasil*, Ribeiro a accusé le candidat démocrate à la Maison-Blanche d'avoir, par ses propos tenus en mars dernier, encouragé les partisans d'Aristide à déstabiliser Haïti.

« C'est totalement absurde », a commenté David Wade, un porte-parole de Kerry. Celui-ci avait qualifié de « myope » l'expulsion forcée d'Aristide par le président George W. Bush et indiqué qu'il aurait, lui, envoyé une force internationale pour protéger le président élu alors que des rebelles armés menaçaient d'investir la capitale.

Dans une interview au *New York Times*, Kerry avait précisé : « Aristide n'est pas un cadeau, mais (Washington) est lié par des ententes régionales au droit des régimes démocratiques à appeler à l'aide. Nous avons violé tout cela. C'est un terrible message à la région, aux démocraties, et c'est à courte vue ».

Avec AFP, AP, Le Monde, NYT, Counterpunch, Alterpresse, Znet.

NISSAN

L'ÉVÉNEMENT MARCHÉ CONCLU!

EXTRAVERTIE

LOCATION À PARTIR DE

269\$
/MOIS[†]

 Comptant initial de **3 695\$**
(transport et préparation compris)

Acompte	Mensualité
0 \$	354 \$
1 995 \$	308 \$
4 265 \$	256 \$

Ou choisissez un taux de financement à partir de

1,8%

À L'ACHAT**

ÉQUIPEMENT DE L'ALTIMA 2.5 S:

- Moteur 2,5 litres de 175 chevaux
- Boîte de vitesses automatique à 4 rapports
- Climatiseur
- Lève-glaces et verrouillage des portières électriques
- Freins à disque aux quatre roues
- Rétroviseurs extérieurs à glace dégivrante
- Radio AM/FM 100 watts avec lecteur CD



ÉDITION LIMITÉE

ALTIMA 2.5 S **EXTRA**

2005

1000\$

D'OPTIONS SANS FRAIS*

- jantes en alliage de 16 po
- siège du conducteur à 8 réglages électriques
- volant de direction gainé cuir
- commandes audio montées sur le volant
- commande du volume variant avec la vitesse
- ordinateur de bord incluant
 - distance jusqu'à «réservoir vide»
 - affichage de la température extérieure
 - consommation moyenne d'essence et vitesse
 - 2 odomètres de voyage
- dispositif antivol
- filet de cargaison
- et plus...

X-Trail 2005

COMPRENANT :

- Moteur 2,5 litres de 165 chevaux
- Climatiseur
- Traction intégrale avec blocage 4x4
- Système de freinage antiblocage aux 4 roues (ABS)
- Régulateur de vitesse
- Plancher de l'espace de chargement amovible et lavable
- Télécommande de verrouillage/déverrouillage des portes
- Et beaucoup plus!

LOCATION À PARTIR DE

299\$
/MOIS^{††}

 Comptant initial de **3 995\$**
(frais de transport et de pré-livraison compris)


PROFITEZ DE RABAIS EXCEPTIONNELS SUR NOS NISSAN 2004

nissan.ca 1 800 387-0122

OUVERT JUSQU'À 21 H LES SOIRS DE SEMAINE[‡]PROGRAMME POUR
DIPLOMÉS^{##}
NISSAN

[†]Location de 48 mois pour l'Altima 2.5 S Extra 2005 avec boîte de vitesses automatique (T4RG75 CK00). Acompte ou échange équivalent de 3 695 \$ pour l'Altima. Premier versement et dépôt de sécurité équivalent à un versement mensuel, toutes taxes comprises, requis à la livraison. *Le 1 000\$ d'options en valeur additionnelle reflète la différence de prix entre la version 2.5 S et la version 2.5 S Extra. **Taux de financement de 1,8 % à l'achat pour l'Altima 2005 pour les termes jusqu'à 36 mois. ††Location de 48 mois pour le X-Trail 2005 avec boîte de vitesses manuelle à 299 \$ par mois (Y6RG55A400) avec acompte ou échange équivalent de 3 995 \$. Dépôt de sécurité équivalent à un versement mensuel, toutes taxes comprises, requis à la livraison. †, ††, ††† Sur approbation du crédit. Limite de 24 000 km par année avec 0,10 \$/km extra. Assistance routière 24 h. Taxes, immatriculation, assurances, obligations sur pneus neufs, frais d'enregistrement RDPRM et frais du concessionnaire en sus sur toutes les offres de location ou d'achat. Les offres sont exclusives et ne peuvent être jumelées à aucune autre offre. Les offres sont d'une durée limitée et peuvent faire l'objet de changement sans préavis. Les concessionnaires peuvent vendre ou louer à prix moindre. Offres disponibles seulement chez les concessionnaires participants. Voir votre concessionnaire participant pour tous les détails. Les modèles illustrés sont à titre indicatif seulement. ‡Chez les concessionnaires participants. ##Seuls les modèles Xterra 2004 et Sentra, Altima et X-Trail 2005 sont admissibles au Programme pour diplômés Nissan. Nissan, le logo Nissan, la signature «Découvrir...» et les noms des modèles Nissan sont des marques de commerce de Nissan.

LE TOUR DU GLOBE

AFGHANISTAN

« Élection volée »

Le principal rival du président sortant Hamid Karzaï, son ancien ministre de l'Éducation Yunus Qanooni, a accusé hier les organisateurs de la présidentielle du 9 octobre « d'avoir volé les voix du peuple », réitérant ses allégations de fraudes et affirmant qu'autrement il aurait été vainqueur. « Nous avons observé deux choses pendant l'élection : l'enthousiasme du peuple en dépit des menaces d'Al-Qaeda et le fait que les organisateurs de l'élection ont perpétré un coup et volé les voix du peuple », a déclaré Qanooni lors d'une conférence de presse à Kaboul. Selon des résultats préliminaires publiés hier par la commission électorale après dépouillement d'environ 13 % des suffrages, le Tadjik Qanooni arrive en deuxième position avec 17,7 % des voix, contre 62,6 % pour le Pachtoune Karzaï. « Nous pensons que la fraude a été organisée à trois niveaux : avant l'élection, pendant et après », a accusé l'ancien ministre de l'Éducation.

Agence France-Presse

TIBET

Le dalaï-lama pour le maintien en Chine

Le dalaï-lama, dirigeant spirituel et politique des Tibétains en exil, estime préférable que le Tibet reste partie intégrante de la Chine pourvu que sa culture et son environnement soient respectés. « Le Tibet a du retard : c'est un grand territoire, plutôt riche en ressources naturelles mais qui manque totalement de technologie ou d'experts » pour les exploiter, a dit le dalaï-lama dans une interview au magazine *Time* en Inde où il vit exilé. « Nous pouvons tirer un plus grand avantage en restant au sein de la Chine, pourvu que notre culture et notre superbe environnement soient respectés et que nous ayons une certaine garantie », a-t-il poursuivi. Le dalaï-lama s'est dit optimiste devant l'intérêt que portent des Chinois à la culture tibétaine.

Agence France-Presse

OTAN

Rapprochement avec l'Asie centrale

Le secrétaire général de l'OTAN, Jaap de Hoop Scheffer, a quitté Bruxelles hier pour une tournée dans plusieurs pays d'Asie centrale dans le cadre du renforcement des liens de coopération entre l'Alliance et cette région, a indiqué son bureau de presse. Il se rendra au Kirghizstan, au Kazakhstan, en Ouzbékistan, au Tadjikistan et au Turkménistan. À chaque étape, il aura des entretiens avec les chefs d'État, selon un communiqué. Il s'agit de la première visite de de Hoop Scheffer en Asie centrale en tant que secrétaire général de l'OTAN. Il est accompagné de son représentant spécial pour le Caucase et l'Asie centrale, Robert Simmons, ancien fonctionnaire au secrétariat d'État américain, récemment nommé à ce poste. Ces cinq anciennes républiques soviétiques sont représentées au sein du Conseil de partenariat euro-atlantique, organe de consultation de l'OTAN.

Agence France-Presse

BIÉLORUSSIE

Référendum contesté

Plus de 2000 personnes ont manifesté hier à Minsk contre la victoire annoncée du « oui » au référendum de dimanche qui permet au président Alexandre Loukachenko de rester au pouvoir au-delà de 2006, et la police a procédé à une vingtaine d'interpellations. Les manifestants, parmi lesquels se trouvaient de très nombreux jeunes, se sont rassemblés à l'appel de l'opposition place d'Octobre, proche de la présidence biélorusse, dénonçant « la honte » du référendum et « le vol des voix des électeurs ».

Agence France-Presse

Performance et stabilité en parfait équilibre dans un seul fonds



Fonds de revenu mensuel TD
Série Investisseurs

1 an	14,9 %
3 ans	13,3 %
5 ans	11,0 %
Depuis sa création ¹	9,5 %

Données sur le rendement au 30 septembre 2004.

Fonds de revenu mensuel TD : géré pour donner un rendement constant à long terme.

Goûtez à la puissance que procurent la performance et la stabilité à long terme. Grâce à nos gestionnaires de fonds, le Fonds de revenu mensuel TD² a constamment produit un rendement élevé. Il offre en outre l'équilibre voulu en raison de la diversification de sa composition : actions, titres à revenu fixe et liquidités. Vous bénéficiez de tous ces avantages en investissant tout simplement dans un seul fonds primé.

Fallon & Moynes³ a classé ce fonds parmi les meilleurs fonds en 2002 et 2003. Depuis les trois dernières années, il figure parmi les choix privilégiés de Gordon Pape⁴.

Après tout, il fait partie de la gamme de Fonds Mutuels TD⁵. Morningstar^{MD}, première source indépendante d'analyse des placements

dans le secteur des fonds communs de placement au Canada, a reconnu la qualité de nos fonds et celle de nos gestionnaires de fonds. Les Fonds Mutuels TD sont constamment classés parmi les meilleures familles de fonds au Canada selon l'évaluation de Morningstar Rating^{MC}.

Nous pouvons vous aider à prendre une décision de placement éclairée qui convient à vos besoins. Pour vous renseigner sur notre vaste choix de placements, y compris le Fonds de revenu mensuel TD, il vous suffit de communiquer dès aujourd'hui avec la succursale TD Canada Trust la plus près de chez vous ou de nous appeler. Et vous découvrirez comment nous pouvons vous aider à atteindre vos objectifs de placement.



Appelez-nous dès aujourd'hui au 1 877 283-8637 ou visitez notre site Web à www.tdcanadatrust.com/francais



Offerts par l'intermédiaire des succursales TD Canada Trust, TD Waterhouse⁹⁵ et des courtiers indépendants



3257925A

1. Date de création : le 29 juin 1998. 2. Les placements dans des fonds communs de placement peuvent être assortis de commissions, de commissions de suivi, de frais de gestion et d'autres frais. Veuillez lire le prospectus, lequel contient des informations détaillées sur les placements; obtenez-en un exemplaire de votre courtier avant d'investir. Les taux de rendement indiqués représentent les rendements globaux historiques annuels composés pour la période terminée le 30 septembre 2004, incluant les variations de valeur unitaire et le réinvestissement de toutes les distributions; ils ne tiennent pas compte des ventes, rachats, distributions, frais facultatifs ou impôts à payer par des porteurs de parts, lesquels auraient réduit les rendements. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis ni assurés; leur valeur fluctue souvent et le rendement passé ne se répétera pas forcément. 3. Tiré de *Top Funds* (2002, 2003) par Nick Fallon et Riley Moynes. Copyright © Riley Moynes and Nick Fallon (2001, 2002). Reproduit avec la permission de Penguin Group (Canada), une division de Pearson Penguin Canada Inc. 4. Tiré de *Gordon Pape's Buyer's Guide to Mutual Funds* (2002, 2003, 2004) par Gordon Pape et Eric Kirzner. Copyright © Gordon Pape Enterprises (2001, 2002, 2003). Reproduit avec la permission de Penguin Group (Canada), une division de Pearson Penguin Canada Inc. 5. TD Waterhouse Canada Inc. (« TD Waterhouse ») est une filiale de La Banque Toronto-Dominion. (Membre du FCPE) † Les Fonds Mutuels TD sont gérés par Gestion de Placements TD Inc. (GPTD), une filiale en propriété exclusive de La Banque Toronto-Dominion. Offerts par l'intermédiaire des Services d'investissement TD Inc. (principal placeur), TD Waterhouse Canada Inc. (membre du FCPE) et de courtiers indépendants. © 2004. Morningstar et Morningstar Rating sont des marques déposées de Morningstar Research Inc. GPTD est un utilisateur inscrit de la marque. *Marque de commerce de La Banque Toronto-Dominion; Gestion de Placements TD Inc. est un utilisateur licencié de la marque.

10 000 VACANCES 799 \$ CHACUNE FORFAIT D'UNE SEMAINE TOUT-COMPRIS

2 SEMAINES SEULEMENT!
CETTE OFFRE PREND FIN LE 1^{er} NOV

GoTravelDirect.com
(514) 849-3344 • 303, rue Émery

GO TRAVEL DIRECT

CUBA RÉPUBLIQUE DOMINICAINE MEXIQUE VOLS À PARTIR DE MONTREAL

Les prix sont par personne en occupation double et comprennent le vol, l'hébergement pour sept nuits, les repas, les boissons, les transferts et les taxes applicables. 10 000 vacances au prix de 799 \$ à destination du Mexique, de Cuba et de la République Dominicaine dans des hôtels choisis à certaines dates spécifiques (pour les départs entre le 28 novembre 2004 et le 30 avril 2005). 10 000 forfaits-vacances d'une semaine pour 799 \$ sont disponibles à partir du 16 octobre 2004. La promotion se termine le 1^{er} novembre 2004. Pour plus de détails, consultez www.gotraveldirect.com. Titulaire d'un permis du Québec.

FORUM

André Desmarais > Président du conseil d'administration
 Guy Crevier > Président et éditeur
 Philippe Cantin > Vice-président à l'information et éditeur adjoint
 Éric Trottier > Directeur de l'information André Pratte > Éditorialiste en chef

LA PRESSE

ÉDITORIAL

L'erreur du héros

apratte@lapresse.ca
ANDRÉ PRATTE

Le rapport blâme les pilotes », « L'équipage pointé du doigt », titraient les journaux hier matin, à la suite de la publication du rapport de l'enquête sur l'atterrissage d'urgence réalisé il y a trois ans par le commandant Robert Piché. M. Piché serait-il gaffeur plutôt que héros ? Les choses ne sont pas aussi simples.

Les tragédies aériennes sont toujours la résultante d'une série de hasards et d'erreurs, souvent insignifiants en soit, mais dont la combinaison mène à la catastrophe. C'est aussi le cas de la fuite de carburant qui a obligé les pilotes du vol TSC236 d'Air Transat à faire planer leur avion pendant 20 minutes avant d'atterrir aux Açores.

Les enquêteurs ont rapidement trouvé d'où venait la fuite : une fissure dans le tuyau amenant le carburant au moteur. Cette fissure

Depuis son vol miraculeux, le commandant Piché a fort peu parlé de sa part de responsabilité dans l'incident.

a été provoquée par une installation fautive du moteur, quelques jours avant le vol.

L'Airbus 330 a commencé à perdre du carburant à 23 h 38 (heure de Montréal), quelque trois heures et demie après le décollage. Ce n'est que 55 minutes plus tard que l'équipage s'est rendu compte que quelque chose n'allait pas : un message des ordinateurs de bord indiquait que les réservoirs de l'aile droite contenaient moins de carburant que ceux de l'aile gauche.

Selon les enquêteurs, à ce moment précis, les pilotes auraient dû amasser toute l'information disponible sur la situation et suivre la liste d'actions prescrites par le manuel de référence en cas de désé-

quilibre des réservoirs. Or, le commandant Piché n'a fait ni l'un ni l'autre. « Une révision complète de la situation aurait révélé qu'il manquait 6 tonnes de carburant », note le rapport.

Négligeant de consulter la procédure écrite, le commandant Piché a rapidement ouvert la valve permettant de transférer le carburant de l'aile gauche vers l'aile droite. Le pilote croyait rétablir l'équilibre entre les réservoirs ; il a plutôt dirigé la totalité du carburant de l'avion vers le tuyau fissuré.

Pendant les minutes intenses qui ont suivi, les deux pilotes ont reçu d'autres informations des ordinateurs de bord révélant une perte massive de carburant. Surpris, ils ont cru à une défaillance des ordinateurs. Le rapport conclut que si le commandant n'avait pas ouvert la valve de transfert, l'avion aurait pu se poser sans problème aux Açores, avec un moteur en marche.

Faut-il retirer au commandant Robert Piché le statut de héros que lui ont conféré ses passagers, la population québécoise et sa profession ? Ce qui s'est passé avant que la panne sèche ne change rien à l'exploit lui-même ; le rapport d'enquête qualifie d'ailleurs de « remarquables » le vol plané et l'atterrissage réussis par M. Piché. De plus, les enquêteurs relèvent d'autres incidents du genre où, faute d'entraînement approprié et de messages clairs des ordinateurs de bord, des pilotes ont eu du mal à détecter une fuite.

Il y avait donc des circonstances atténuantes, en plus de l'énorme stress inhérent à une situation comme celle-là. Néanmoins, un malaise subsiste. Dans un communiqué sibyllin publié dimanche, le pilote ne dit pas un mot des conclusions relatives à sa part de responsabilité dans les événements. D'ailleurs, depuis son vol miraculeux, M. Piché a fort peu abordé cet aspect des choses. Outre quelques sous-entendus, le livre qui lui est consacré (*Robert Piché aux commandes du destin*, Libre Expression) n'explique pas les décisions contestables du pilote. Dommage. Une franchise exemplaire n'aurait fait qu'ajouter à la gloire du héros.

OPINION

Les Bougon: un risque

JEAN-FRANÇOIS MERCIER
 M. Mercier est coauteur de la série télévisée « Les Bougon ».

Je suis un peu surpris des propos de M. Guy Fournier à l'endroit de l'émission *Les Bougon*. Bien sûr, il a droit à son opinion personnelle mais, en tant que président de l'Académie canadienne du cinéma et de la télévision, je me serais attendu à une certaine réserve de sa part lorsqu'il déclare : « J'ai l'impression que Radio-Canada ne cherche actuellement qu'à présenter des émissions extraordinairement spectaculaires. Je n'ai rien contre *Les Bougon*, ou contre les *drag-queens* (dans la série *Cover-Girl*), mais est-ce que Radio-Canada veut simplement présenter des émissions racoleuses et marginales ? »

Je trouve qu'il choisit très mal ses qualificatifs. *Les Bougon*, c'est tout le contraire de racoleur, du moins, me semble-t-il. La première question qu'on s'est fait posée suite au visionnement de presse des *Bougon*, c'est : « Avez-vous prévu une ligne spéciale pour les plaintes ? » Que s'est-il donc passé pour que l'émission devienne racoleuse tout à coup ?

À mon avis, la direction de Radio-Canada a pris un véritable risque en mettant *Les Bougon* à l'antenne et je ne pense pas que l'émission aurait pu voir le jour dans sa forme actuelle à TVA ou à TQS par exemple. Si on cherche une utilité ou un mandat à Radio-Canada, ça serait peut-être celui de prendre des risques que les réseaux privés n'osent pas prendre parce qu'ils ont des impératifs commerciaux à respecter ?

Même madame Liza Frulla, ministre du Patrimoine, dit publiquement au sujet des *Bougon* : « Moi, je ne suis pas capable de regarder ça, ça me déprime. »

Comme madame Frulla ne se réserve pas pour exprimer ses opinions personnelles malgré ses fonctions de ministre du Patrimoine, je

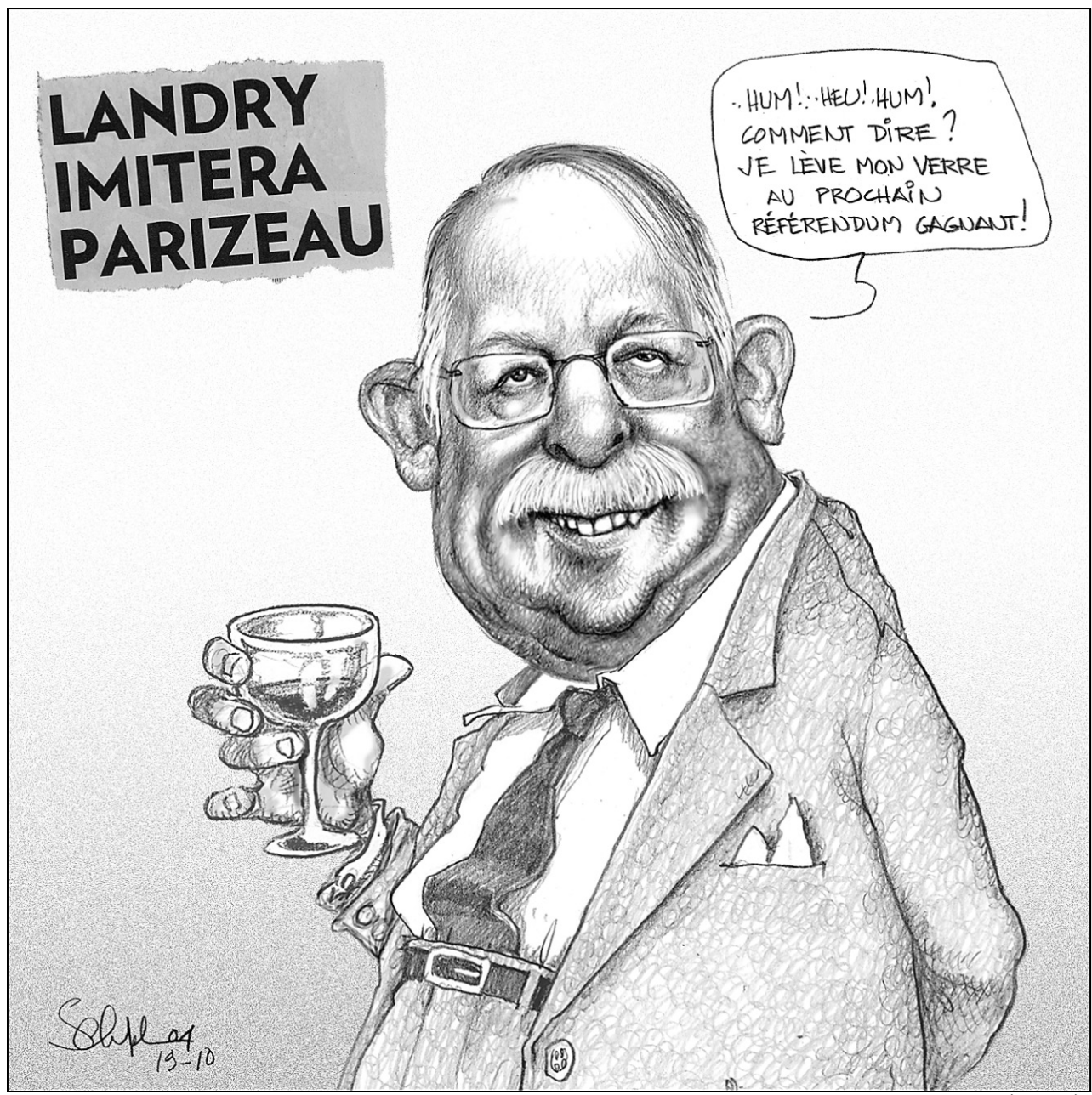
me sens à l'aise de m'exprimer moi aussi. Pour ma part, ce qui me déprime, c'est que le Parti libéral qui accumule scandale par dessus scandale ait été reporté au pouvoir. Ça, ça me déprime vraiment. Qu'est-ce qui vous déprime madame Frulla dans les *Bougon* ? Est-ce que c'est de voir des pauvres frauder le système au lieu des traditionnels amis du parti ?

Émission marginale ?

Toujours selon monsieur Fournier, les *Bougon* serait une émission marginale ? Permettez-moi de m'étonner ! Comment une émission qui rejoint près de 2 millions de spectateurs peut être qualifiée de marginale ? Je suis parfaitement d'accord avec le principe qu'on ne doit pas évaluer des émissions seulement par rapport à leurs cotes d'écoute. Mais on doit en tenir compte quand même un peu parce que si personne ne l'écoute la tv, ça ne donne pas grand-chose de dépenser des millions pour ça. C'est de la télé, pas un programme de commande.

C'est évident que la cote d'écoute n'est pas le seul critère à considérer mais quand une émission rejoint deux millions de personne, je pense que le nombre justifie l'existence de l'émission à lui seul.

En tant que scénariste, je ne peux pas m'empêcher d'émettre une hypothèse. (...) Doit-on comprendre que madame Frulla vient d'envoyer un message au directeur de la programmation de Radio-Canada que ses jours sont comptés ? Fort de ses réalisations en tant qu'ex-président de TQS et comptant à son actif des succès télévisuels comme *Peau de banane* et *Les parfaits*, Guy Fournier, en allant dans le sens de la ministre vient-il de poser sa candidature pour le remplacer ? Je n'en ai aucune idée mais en tant que scénariste, c'est l'hypothèse que j'émettrais si j'étais cynique. J'ai bien hâte de voir si elle va se réaliser...



serge.chapleau@lapresse.ca

DROITS RÉSERVÉS

LA BOÎTE AUX LETTRES

> Pour nous écrire : forum@lapresse.ca

PQ: une bonne stratégie?

> OUI

À ma connaissance, il y a eu un référendum en 1980, puis un autre en 1995. Et tout indique que le prochain pourrait avoir lieu vers 2010. Donc, un référendum à tous les 15 ans... je ne trouve pas ça si excessif compte tenu que bien des choses changent (ou ne changent pas !) en l'espace de 15 ans et que ce processus libre et démocratique est pacifique. En 1980, 40 % des gens ont voté oui, en 1995 c'était 50 %, et je crois que la prochaine fois ce sera la bonne avec 60 %. Ce jour-là, le monde entier se tournera vers le Québec et vantera sa démocratie.

Martin Blais

Une « remobilisation »

Bien des théories ont été émises pour expliquer pourquoi le 13 avril 2003, le PQ n'a pas obtenu un troisième mandat d'affilée. Toute désagréable qu'elle soit pour les péquistes, la vérité est que beaucoup de souverainistes, démobilisés et en quête du « changement » tant recherché, ont opté pour des partis fédéralistes. L'avenir constitutionnel du Québec n'ayant à peu près pas polarisé les débats, de nombreux électeurs souverainistes, qui avaient appuyé le PQ en 1998, n'ont pas perçu la souveraineté comme comptant parmi les enjeux électoraux de 2003. En bout de ligne, le Parti québécois ne récolta finalement que 33 % des suffrages exprimés alors que la souveraineté recueillait environ 45 % d'appuis.

Outre le renouvellement de son programme, le salut du Parti québécois réside donc dans le rapatriement de ces souverainistes au bercail péquiste. Bernard Landry doit rapidement rebâtir la crédibilité de sa détermination souverainiste. C'est ce qu'il vient de faire avec éclat. Oui, fixer un échéancier pour la tenue d'un prochain référendum constitue un risque. Mais les électeurs que cela rebuttera ont toutes les chances d'être moins nombreux que ceux que cela remobilisera.

Christian Gagnon
Montréal

Autant qu'il en faudra !

Autant de référendums qu'il en faudra ! Le Québec s'est fait voler la victoire au dernier référendum, ce qui rend le prochain tout à fait justifié.

Louis Préfontaine

Le monde change

Pourquoi pourrait-on consulter les gens sur différents sujets à plusieurs reprises et pas sur leur avenir en tant que peuple ? Si on est sûr que la majorité refusera encore, alors on ne devrait pas craindre un nouveau référendum ! De plus, comme les résultats du dernier référendum étaient très serrés, il est très légitime et objectif de se demander si l'avis de la population a changé ! Je ne dis pas qu'il faut faire ou ne pas faire la souveraineté, mais au moins que l'on nous consulte périodiquement quand l'avis est aussi partagé. Le monde change et il faut en tenir compte, et se cacher la tête dans le sable n'y changera rien.

Simon Cadorette

> NON

Avec un tel programme, le PQ se dirige vers une défaite certaine aux prochaines élections et un risque de disparaître de la scène politique. Les ambitions personnelles de Legault et Marois ont forcé Bernard Landry à changer d'orientation pour sauver l'unité du parti. Legault et Marois devraient réaliser qu'ils n'ont pas la cote auprès des Québécois et laisser de côté leurs ambitions personnelles au profit de la cause du parti, soit la souveraineté du peuple du Québec.

Maurice Desrochers

Le parti des astuces

Nous voilà repartis pour un troisième référendum, sous prétexte que la question nationale n'est pas encore réglée. Pourtant, une majorité de Québécois a dit non deux fois, malgré des questions astucieuses. En fin de semaine M. Landry a prédit que dans 5 ou 6 ans, les conditions gagnantes seront réunies et qu'il aura l'assurance morale de gagner ce troisième référendum. Il aurait dû dire qu'en faisant cette promesse, il aura l'assurance morale de demeurer chef du parti lors de la prochaine élection. M. Landry, si vous êtes toujours chef du parti au prochain référendum et désirez absolument le gagner, voici une autre question astucieuse que vous devriez poser : « Voulez-vous vous séparer du Canada tout en conservant les privilèges de faire partie du Canada ? »

Gilbert Duplessis

Deux caisses de « 24 »

Monsieur Landry, il n'est pas question que vous utilisiez mes impôts à des fins partisans. En aucun cas les impôts de l'ensemble ne doivent servir à faire la propagande des idées d'une partie de la population. Soit dit en passant, votre proposition autorise, en toute logique, M. Charest à utiliser les fonds publics pour défendre le fédéralisme, si l'envie lui en prend. J'ai une meilleure suggestion à vous faire. Demandons à tous ceux qui voteraient pour cette idée de contribuer à un fonds de promotion de la souveraineté à hauteur de 50 \$ chacun. Ainsi, si les partisans de la séparation, soit environ 40 % des électeurs inscrits, ou encore 2 200 000 personnes, vous donnaient chacun cette somme, vous disposeriez de 110 beaux millions à dépenser comme vous l'entendez pour faire triompher vos idées... sans toucher au budget de l'État, qui serait mieux affecté à la Santé et à l'Éducation. Croyez-vous que les Québécois sont prêts à vous donner le prix de deux caisses de « 24 » pour vous aider à faire la souveraineté ?

Philippe Riondel

Évidente irresponsabilité

Cette proposition de tenir un référendum que je qualifierais d'essai traduit une évidente irresponsabilité. Le Parti québécois démontre une fois de plus qu'il réagit au gré des sentiments plutôt qu'à l'intérieur d'une évolution des besoins et des volontés du peuple québécois. Les besoins évidents du Québec attirent davantage l'assentiment des électeurs qu'une date aléatoire.

Claude Perreault

FORUM

Comment se faire hara-kiri



LYSIANE GAGNON
lgagnon@lapresse.ca

Rendez-vous dans deux ans... C'est alors qu'on verra comment le Parti québécois s'organisera pour revenir sur les dangereux engagements que ses leaders viennent de consentir à son aile militante.

Référendum « obligé » dans la première moitié du premier mandat. Une question ne portant que sur la souveraineté, laquelle évacuerait donc toute notion d'association avec le reste du Canada. L'utilisation des fonds publics pour promouvoir la souveraineté. La fabrication d'une constitution et d'un hymne national (!) avant que la population se soit prononcée sur le principe de la souveraineté...

Bref, la recette pour le désastre ! Il ne manque plus, pour rebuter l'électeur, que la « promesse » (ou plutôt la menace) de déclencher des coups de force illégaux, comme par exemple de rapatrier unilatéralement tous les impôts à Québec.

Seul un parti vivant dans une bulle hermétique peut s'engager dans pareille voie en chantant victorieuse. En tout cas, on entend d'ici les cris de jubilation des libéraux devant ce béat suicide de l'opposition.



Le plus triste est de voir Bernard Landry sauter à pieds joints dans ce bateau, reniant ipso facto toutes les convictions qu'il a affichées sans relâche depuis 30 ans.

À le voir aller, on se dit qu'il la veut vraiment désespérément, cet *job* de leader, s'il est prêt à tant de concessions aux purs et durs qui ont pris le contrôle du vase clos qu'est devenu le PQ.

M. Landry avait toujours fait preuve de prudence, pour des raisons évidentes : un gouvernement responsable, tout souverainiste soit-il, ne fait pas de référendum sans avoir des chances raisonnables de le gagner, et des politiciens intelligents ne s'enferment pas dans un échancier immuable deux ou trois ans avant les élections.

Même Jacques Parizeau, le plus impétueux des leaders péquistes, n'est jamais allé aussi loin que Bernard Landry le week-end dernier. Encore en 1995, M. Landry reprochait à M. Parizeau son empressement à tenir un référendum sans assurance de pouvoir le gagner, en lançant qu'il ne serait pas le sous-commandant de la « brigade légère » (allusion à un massacre de la guerre de Crimée).

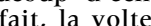
Autre revirement suspect, M. Landry jette définitivement aux orties son rêve d'une union de type européen entre le Québec et le Canada.

Le problème, ici, c'est que ce soit l'opposition des radicaux du PQ plutôt que le simple bon sens qui ait motivé cette volte-face. Il y a longtemps que M. Landry, dont on aurait cru la culture politique un peu plus développée, aurait dû se rendre compte qu'il n'y a aucun parallèle possible entre une union européenne à neuf, quinze ou vingt-cinq pays de poids variables (ce qui permet des alliances), et une union entre deux pays dont l'un est trois fois plus gros que l'autre.

Cet engouement qu'il professait il y a quelques mois à peine pour un modèle européen ne tenait pas debout. Tant mieux s'il y renonce, mais c'est de toute évidence pour de mauvaises raisons.

Il est fort prévisible qu'à l'approche des élections, le PQ sera forcé de renoncer à ce carcan référendaire, sous peine de voir la campagne dominée par ce thème avec les résultats que l'on devine, le mot « référendum » étant devenu, et pour cause, un mot-repoussoir synonyme de division et de « chicanes » inutiles.

Mais d'ici à ce qu'il se lance dans des contorsions qui seront pénibles à voir, le parti aura perdu énormément de crédibilité.



On parle beaucoup d'échancier référendaire, mais en fait, la volte-face la plus significative du PQ a été de s'engager à ce que la question référendaire ne porte que sur la souveraineté, point à la ligne.

Voilà qui apportera au camp du OUI, si jamais il y avait référendum, le pire résultat de l'histoire — environ 25 % des voix, car tous les sondages montrent qu'à peine plus du quart des Québécois sont prêts à envisager une rupture radicale sans garantie d'association. C'est en incluant la promesse d'une association ou d'un partenariat qu'on arrive à des résultats tournant autour de 40 %. (En 1995, la personnalité de Lucien Bouchard et la coalition avec l'ADQ, de même que les arguments fallacieux voulant que la souveraineté ne menacerait ni le Parlement fédéral ni la citoyenneté canadienne avaient fait monter in extremis le thermomètre de plusieurs points).

La simplification de la question référendaire constitue une évolution saine et démocratique, la seule qui puisse garantir un résultat clair, car effectivement, tout référendum ne comporte que l'enjeu de la souveraineté, l'association ou le partenariat n'étant nullement garantis et dépendant exclusivement de la volonté du reste du Canada. Mais il reste qu'il s'agit, encore ici, d'une démarche suicidaire, dans la mesure où le PQ a tout intérêt à miser sur l'ambiguïté.

Plafond: 300 000 \$

Le Barreau devrait s'attaquer au problème criant de la sous-compensation des victimes de dommages corporels

JEAN BLAQUIÈRE



L'auteur est avocat.

La Presse rapportait récemment l'existence d'un rapport produit par un comité du Barreau de Montréal concernant la désuétude et l'inaccessibilité du système judiciaire civil québécois. Selon le résumé qu'en

faisait le journal, ce rapport proposerait une réforme immédiate pour favoriser un meilleur accès à la justice, et suggérerait notamment des mesures visant à rééquilibrer les forces entre les justiciables qui ne disposent pas des mêmes ressources financières. Il faut saluer l'initiative et le courage de ce comité et inviter les instances du Barreau à intensifier leurs réflexions à ce sujet.

Dans le cadre de cette démarche, je propose que le Barreau s'attaque également à un autre problème criant du système judiciaire civil québécois : la sous-compensation des victimes de dommages corporels.

Peut-on concevoir qu'une victime de 33 ans devenue parapalégique à cause de la négligence d'une municipalité n'obtienne qu'une somme de 210 800 \$ comme seule compensation pour sa perte de jouissance de la vie et pour les souffrances physiques et psychologiques qui l'affligeront jusqu'à la fin de son existence ? (1) Qu'un adolescent de 14 ans qui espérait faire carrière dans le hockey professionnel n'obtienne qu'une somme de 100 000 \$ pour les inconvénients découlant de l'amputation d'un de ses deux pieds ? (2) Qu'une jeune fille de 6 ans gravement défigurée par un chien laissé sans surveillance n'obtienne qu'une somme de 70 000 \$ pour son préjudice esthétique permanent ? (3) Qu'une fillette de 2 ans amputée de quatre doigts d'une main n'obtienne qu'une somme de 40 000 \$ pour l'altération de son apparence ? (4) Qu'une somme de 25 000 \$ puisse être attribuée à une mère affligée par la mort de son fils causé par la négligence d'autrui ? (5)

Le niveau nettement insuffisant de compensation pour les pertes de jouissance de la vie, les inconvénients, les souffrances physiques et psychologiques de même que

Il apparaît urgent que le Québec se dote d'une justice compensatoire plus juste et mieux adaptée aux réalités modernes.

pour les préjudices esthétiques consécutifs à un dommage corporel est attribuable à plusieurs facteurs. L'absence de critères précis permettant aux juges de fixer les montants d'indemnité pour ce type de préjudice constitue l'un de ces facteurs.

Cour suprême

Le plus important de ces facteurs, cependant, tient à un principe établi par la Cour suprême du Canada à la fin des années 70. La Cour, qui craignait qu'une hausse des montants de compensation n'entraîne un fardeau social excessif, avait alors choisi de fixer un plafond relativement aux indemnités pouvant être versées par les tribunaux au chapitre des pertes d'agrément. De l'avis de la Cour, puisque aucune somme d'argent ne peut en elle-même remplacer la vie et le bonheur, il valait mieux chercher à



PHOTO REMI LEMÉE, LA PRESSE

À la lumière des profits importants réalisés par les assureurs, le plafonnement des montants d'indemnité pour les victimes de dommages corporels perd une bonne partie de sa justification, estime l'auteur.

verser aux victimes « une consolation raisonnable pour leur malheur », qu'elle a plafonné arbitrairement à 100 000 \$. Depuis, les tribunaux canadiens ont respecté ce plafond tout en l'indexant année après année. En dollars d'aujourd'hui, cette règle implique qu'une victime de dommages corporels ne peut en principe obtenir un montant supérieur à 300 000 \$ pour ses pertes d'agrément, ses douleurs et ses souffrances, quel que soit leur niveau de gravité.

Les compagnies d'assurance, qui sont normalement appelées à indemniser ce type de dommage, ont bien sûr tiré profit de cette mesure. Qu'il suffise de mentionner que l'an dernier, l'industrie de l'assurance de dommages au Canada a généré des profits nets de l'ordre de 2,5 milliards de dollars.

À chaque jour, des centaines de justiciables québécois impliqués dans des litiges avec des assureurs se voient forcés d'accepter des ententes à l'amiable dérisoires compte tenu du faible niveau de compensation offert par les tribunaux. Trop souvent, les assureurs profitent de leur pouvoir économique pour imposer aux victimes des montants de règlements à l'amiable scandaleux ou pour les contraindre à abandonner carrément leur recours. À ce sujet, il est intéressant de noter que l'organisme chargé de couvrir la responsabilité professionnelle des médecins au Canada, l'Association canadienne de protection médicale, qui dispose d'un actif net de 2,1 milliards de dollars, a consacré en 2003 presque autant d'argent en frais de défense qu'en paiement de compensation pour les victimes d'erreurs médicales !

Profits des assureurs

À la lumière des profits importants réalisés par les assureurs, le plafonnement des montants d'indemnité pour les victimes de dommages corporels perd une bonne partie de sa justification. Ce plafonnement est de toute façon difficilement conciliable avec l'un des principes du Code civil du Québec qui prévoit qu'une victime de dommages

dispose du droit fondamental d'obtenir une réparation complète et intégrale pour le préjudice qu'elle a subi. Ce principe de réparation intégrale suppose que l'on évalue de façon personnalisée les dommages subis par chaque victime et s'accommode mal d'un tel plafond préétabli.

Le plafonnement d'indemnité pour les pertes d'agrément est d'autant plus discutable si l'on considère que les sommes versées en cas d'atteinte à la réputation ne sont plus, elles, soumises à un tel plafond. Cela signifie qu'une personne victime de diffamation pourrait obtenir une somme beaucoup plus importante pour ses dommages moraux qu'une personne gravement handicapée à cause de la faute d'un tiers. Accorderait-on au Canada plus d'importance à l'image de la personne qu'à la personne elle-même ? Ne devrait-on pas hausser quelque peu la valeur que l'on attribue ici à l'intégrité physique et psychologique des individus ?

Il est à prévoir que certains juges plus progressistes remettront éventuellement en cause l'application du plafond d'indemnité fixé par la Cour suprême en matière de dommages corporels.

Dans le cadre de sa démarche de réflexion, il serait en tout cas souhaitable que le Barreau détermine le rôle qu'il peut jouer à l'égard de cette question fondamentale. L'adoption de règles de compensation plus précises et plus généreuses permettrait aux avocats de mieux servir le public en général et réduirait le caractère quelque peu arbitraire du processus de compensation des victimes de dommages corporels au Québec.

À l'instar des États-Unis, qui ont récemment entrepris une réflexion visant à corriger les abus évidents de leur système de compensation civile, il apparaît urgent que le Québec réussisse à se doter, lui, d'une justice compensatoire plus juste et mieux adaptée aux réalités modernes.

(1) J.E. 2004-1781, (2) (1997) R.J.Q. 2792, (3) (1995) R.R.A. 1163, (4) (1997) R.J.Q. 2544, (5) (1996) 3 R.C.S. 268

LA BOÎTE AUX LETTRES

À qui la faute ?

Dans le dossier du commandant Piché, il a été bel et bien démontré que le système informatique affichait des informations qui n'apparaissent pas aux livres de procédures du fabricant de l'appareil (Airbus). Dans ces circonstances, l'équipage a agi par déduction. Voici un cas où une situation quelconque n'a pas été prévue par le constructeur. Peut-on vraiment blâmer le commandant Piché et son personnel ? Leur décision était réfléchie et en aucun temps ils ont paniqué. Pourquoi médiatiser ce rapport qui ne sert qu'à discréditer ces pilotes courageux. Les concepteurs du système informatique ainsi que les responsables du guide de procédures n'ont toutefois pas fait le lien entre eux pour s'assurer qu'une telle éventualité était possible et l'inclure à leurs produits. Trop facile de trouver des coupables ! À qui maintenant la faute ?

Gilles Moreau
Chibougamau

Malgré tout, bravo !

Quel que soit le résultat de l'enquête, le

commandant Piché a réussi à faire atterrir l'avion en épargnant la vie des 304 personnes qui se trouvaient à bord... Je lève mon chapeau et dis bravo au commandant Piché.

Pierre-André Simard
Gatineau

Comme tout le monde !

Mes très chers cols bleus, je vous félicite d'avoir encore réussi à ce que tous les médias parlent de vous. Heureusement que le ridicule ne tue pas, car vous seriez morts ! Qu'est-ce qui vous rend malheureux, cette fois-ci ? Ah, oui ! On vous demande de travailler pour votre paye. C'est vrai que ça doit être difficile de retourner au travail cinq jours par semaine au lieu de quatre. D'autant plus qu'avec un superviseur pour vous surveiller, vous allez devoir travailler plus que les trois heures par jour auxquelles vous êtes habitués. Et oui, c'est bien vrai, je le tiens de la bouche de certains de vos collègues... Non non, vous vous plaignez vraiment le ventre plein ! Comparés aux professions du domaine de la santé, vous êtes bien gâtés,

je trouve. Mes tout puissants cols bleus, qui avez le droit de nous prendre en otages, allez-vous le faire encore une fois et abuser de ce droit si chèrement gagné ? Tout ce que j'espère, c'est que la Ville de Montréal mettra ses culottes. Mais permettez-moi d'en douter.

Marthe Labine
Montréal

Pauvres petits...

Ainsi les cols bleus sont fâchés. Ils devront travailler cinq jours comme tout le monde les pauvres petits. Bienvenue dans le vrai monde les fonctionnaires ! Hé oui, il faut travailler pour gagner un salaire. Mais ne craignez rien, votre bien-aimé syndicat va se mobiliser et négocier à sa façon. Sortez les bâtons de baseball et allez visiter le bureau du ministre. Après cette vague de vandalisme et d'intimidation vous serez bien capables d'avoir la semaine de trois jours. Et avec une hausse de salaires, gracieuseté de mes taxes. C'est vrai que vous faites pitié. Mais c'est pour d'autres raisons...

Damien Guay



AVEC LA FORD FREESTAR 2005, LE MOT VALEUR PREND UN NOUVEAU SENS.

FREESTAR



Freestar
Modèle sport illustré



LA FREESTAR 2004 AVAIT OBTENU, AVEC LES MÊMES CARACTÉRISTIQUES, LA COTE 5 ÉTOILES POUR LE CONDUCTEUR ET LE PASSAGER AVANT EN CAS DE COLLISION FRONTALE, SOIT LA PLUS HAUTE COTE DE SÉCURITÉ DÉCERNÉE PAR LE GOUVERNEMENT AMÉRICAIN.

Le « meilleur choix » de
l'Insurance Institute for Highway Safety.



Ensemble sécurité active
Trophée Pyramide de l'innovation en matière de
sécurité de la CAA

PLUS DE CARACTÉRISTIQUES DE SÉRIE QUE VOUS N'IMAGINEZ.

SÉCURITÉ

- Système de sécurité personnalisé
- Sacs gonflables adaptatifs (conducteur et passager avant)
- Capteurs réglant la force de déploiement des sacs d'après la présence et le poids du passager avant
- Antidémarrage SecuriLock®

PERFORMANCES ET CONFORT

- Moteur V6 de 4,2 L et couple de 263 lb-pi
- Freins à disque avec antiblocage aux 4 roues
- Climatisation
- Glaces/portes/rétroviseurs à commande électrique
- Jantes de 16 po

POLYVALENCE

- Bancaché à la 3^e rangée
- Volume de charge : 733 L (Beaucoup plus que la Dodge Caravan!)
- Portes latérales coulissantes

NOTRE OFFRE FORD FREESTAR SE 2005 incluant l'ensemble Valeur Plus

Exemple de location pour 48 mois	
Mensualités	Mise de fonds
278 \$	3 599 \$
318 \$	1 799 \$
358 \$	0 \$

238 \$ / mois
Location 48 mois
Mise de fonds : 5 449 \$

Incluant l'ensemble Valeur Plus
comprenant 4 fauteuils Capitaine
et jantes de 16 po
(Valeur : 1 100 \$)



UN SÉRIEUX CHOIX DE CARACTÉRISTIQUES EN OPTION.

FREESTAR SEL OU FREESTAR SPORT

SANS FRAIS
Ensemble DVD
(Valeur : 900 \$)



OU

SANS FRAIS
Ensemble sécurité active
(Valeur : 900 \$)



CONTRÔLE DE STABILITÉ
ADVANCETRAC®



SONAR DE REUL



ANTIPATINAGE À
TOUTES LES VITESSES



ASSISTANCE AU
FREINAGE D'URGENCE

ON PENSE VALEUR POUR QUE VOUS PENSIEZ À FORD.